



Commission Interdépartementale
pour le Développement Durable

Rapport d'activités 2018

www.developpementdurable.be

Approuvé par la CIDD le 21 mars 2019

Sommaire

1. Avant-propos.....	4
2. Les grandes évolutions en 2018.....	6
2.1. La liste des indicateurs de développement durable s’enrichit.....	6
2.2. L’IFDD met en ligne la Toolbox « Entreprises et Droits de l’Homme »	7
2.3. Quelles sont les conséquences d’une pénurie de certaines matières premières sur la réalisation des SDGs ?	7
2.4. Seize partenaires, dont l’IFDD, organisent le 1 ^{er} SDG-Forum.....	7
2.5. Quatre services publics fédéraux s’engagent dans le projet-pilote « Matérialité et SDGs »	8
2.6. Le Groupe de Travail « Stratégie fédérale DD » planche sur l’élaboration du prochain Plan fédéral de Développement durable (PFDD).....	8
2.7. Le groupe de pilotage du Guide des achats durables actualise les fiches de produits très demandés par les services publics fédéraux	8
3. Les activités de la CIDD	9
3.1. Les missions de la CIDD	9
3.2. Les membres de la CIDD.....	9
3.3. Les activités de la CIDD	11
4. La politique des services publics fédéraux contribuant à un développement durable	26
4.1. Approche stratégique des services publics fédéraux en matière d’intégration du développement durable	26
4.2. Mesures et actions des services publics fédéraux dans le cadre des SDGs et de la VLT	30
4.3. Les Analyses d’Impact de la Réglementation (AIR)	33
5. La gestion durable dans les services publics fédéraux	35
5.1. Choix d’un système de gestion durable.....	35
5.2. Dialogue avec les parties prenantes	37
5.3. Les rapports de durabilité (GRI).....	39
5.4. Marchés publics durables.....	39
5.5. Etat du parc automobile fédéral	42
5.6. Mobilité durable.....	44
5.7. Alimentation durable.....	48
5.8. Événements durables.....	50

5.9. Ressources humaines durables.....	51
6. Rapports d'activités des Cellules de Développement durable	54
6.1. SPF Chancellerie du Premier ministre	54
6.2. SPF Soutien et Appui.....	60
6.3. SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement	63
6.4. SPF Intérieur.....	64
6.5. SPF Finances	68
6.6. SPF Mobilité et Transports	69
6.7. SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.....	82
6.8. SPF Sécurité sociale	91
6.9. SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.....	92
6.10. SPF Justice	114
6.11. SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie	121
6.12. Ministère de la Défense	126
6.13. SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes.....	131
6.14. SPP Politique scientifique.....	134
7. Liste des abréviations	142
8. Annexe	145

1. Avant-propos

Comme chaque année, la Commission Interdépartementale pour le Développement Durable (CIDD) publie son rapport d'activités. Y sont présentés les différents projets et initiatives de la CIDD et de ses membres qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable.

Trois ans après l'entrée en vigueur du Programme pour le Développement Durable à l'horizon 2030 et des Objectifs de Développement Durable (Sustainable Development Goals - SDGs), nous constatons que nous sommes arrivés à un moment charnière. Au cours des dernières années, nous nous sommes principalement attelés à la sensibilisation aux SDGs et à leur mise en lien avec les politiques publiques existantes. C'est ainsi que nous sommes parvenus à dégager les aspects des politiques qui devront être mieux coordonnés à l'avenir si l'on entend réaliser les objectifs et les ambitions du Programme pour le Développement Durable à l'horizon 2030. Le défi pour les années à venir consistera à concrétiser l'objectif de transition par le biais de politiques nouvelles et ambitieuses.

La CIDD a donc lancé en 2018 les travaux préparatoires en vue du prochain Plan Fédéral de Développement Durable (PFDD). Pour la première fois, le dialogue avec les différentes parties prenantes a été mené depuis le début du processus. Le futur PFDD durable a pour but de fixer les mesures au niveau fédéral en vue de la réalisation, d'une part, des engagements internationaux et européens tels que formulés dans le Programme 2030 et les SDGs et, d'autre part, des objectifs fixés dans les objectifs fédéraux à long terme en matière de développement durable. La CIDD établit un avant-projet de plan fédéral qui sera soumis au prochain gouvernement pour discussion. Il devrait servir de base au troisième plan fédéral de développement durable, le premier nouveau plan fédéral depuis 2008.

Afin de pouvoir également suivre et orienter la transition vers une société durable, nous avons, en collaboration avec le Bureau fédéral du Plan, misé sur le développement et l'harmonisation des indicateurs des SDGs. Dans cet ordre d'idées, nous avons organisé ensemble un séminaire à destination des services publics.

Au sein des différents groupes de travail de la CIDD, l'accent a été placé cette année sur la concrétisation des actions du Plan d'action national « Entreprises et Droits de l'Homme », la promotion de la responsabilité sociétale, la pérennisation des marchés publics, etc. Vous trouverez davantage d'informations sur ce sujet dans le troisième chapitre de ce rapport d'activités.

Le rapport contient par ailleurs un aperçu des initiatives politiques qui contribuent à la réalisation des SDGs et de la vision fédérale à long terme du développement durable que les différents services publics fédéraux ont adoptée en 2018. Vous obtiendrez aussi des informations quant aux choix stratégiques pris dans ce cadre ou sur la manière dont ils ont intégré les SDGs dans leurs contrats d'administration.

Enfin, cet aperçu énumère un certain nombre de bonnes pratiques adoptées par les services publics fédéraux afin d'intégrer le développement durable dans leur fonctionnement quotidien ou la gestion des services.

Bonne lecture !

Dieter Vander Beke, Président de la CIDD

2. Les grandes évolutions en 2018

Dans ce chapitre, nous vous livrons les principales évolutions qui marquent l'année 2018.

2.1. La liste des indicateurs de développement durable s'enrichit

Au cours de cette 3^e année d'entrée en vigueur des SDGs, le travail mené par l'Institut interfédéral de Statistique a permis d'établir une liste d'indicateurs de suivi des progrès réalisés par la Belgique pour répondre aux 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.



En février 2018, le Bureau fédéral du Plan a, pour sa part, publié le 3^e rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB, dans le cadre de l'Institut des comptes nationaux. Les indicateurs informent sur le bien-être des personnes et le développement de la société aujourd'hui en Belgique (Ici et maintenant), mais également sur la capacité des générations futures à maintenir et développer ce bien être (Plus tard) et sur l'impact de la Belgique sur le reste du monde (Ailleurs).

Pour la première fois, ce rapport présente un indicateur composite de Bien-être (Ici et maintenant - BEIM) développé par le Bureau fédéral du Plan. Le BEIM intègre 6 indicateurs qui mesurent 5 thèmes du bien-être: Santé, Niveau de vie et pauvreté, Vie en société, Travail et temps libre, ainsi que Éducation et formation. La tendance est à la baisse entre 2005 et 2016. Cette évolution est relativement similaire à celle des revenus disponibles nets des ménages (mesuré par unité de consommation), alors que, sur cette même période, le PIB par habitant a augmenté. La diminution du BEIM observée est principalement due à une détérioration de l'état de santé global des Belges.

La [version 2018 du rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB](#) est disponible sur le site du Bureau fédéral du Plan.

2.2. L'IFDD met en ligne la Toolbox « Entreprises et Droits de l'Homme »

Grâce au travail du Groupe de Travail « Responsabilité sociétale » de la CIDD, la Belgique s'est dotée d'un Plan d'action national « Entreprises et Droits de l'homme », dont le Conseil des Ministres a pris acte en 2017. Pour contribuer à la mise en place de ce Plan d'action, l'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD) a tout d'abord édité la brochure « Accès au recours en Belgique », qui apporte des réponses pragmatiques sur l'accès effectif aux mécanismes de recours mis à disposition des victimes d'atteintes aux Droits de l'Homme. En 2018, il a lancé, avec trois autres partenaires, la « Toolbox Human Rights for Business & Organisations ». Il s'agit d'une boîte à outils en ligne qui guide les organisations (et leurs parties prenantes) dans leurs obligations en matière de Droits de l'Homme, et ce dans le cadre de leurs activités.

Découvrez la [Toolbox « Entreprises et Droits de l'Homme »](#).

2.3. Quelles sont les conséquences d'une pénurie de certaines matières premières sur la réalisation des SDGs ?

L'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD) a entrepris de mieux cerner l'influence des mégatendances sur la réalisation des SDGs. Les mégatendances entraînent, souvent à l'échelle mondiale, des changements non négligeables dans la société qui ont une influence directe sur notre avenir. Nous pouvons déjà percevoir des signes de ces changements dans de nombreux domaines. En 2018, l'IFDD a lancé une première étude pour analyser l'impact de la pénurie de certaines matières premières sur la réalisation des Objectifs de Développement Durable (SDGs) dans notre pays. L'étude se concentre sur quatre catégories importantes de matières premières de l'économie belge : les métaux, le pétrole, le sable et l'utilisation du sol.

Après avoir établi un lien entre les activités économiques et chacune des cibles des SDGs, les chercheurs ont établi que la pénurie de matières premières génère à la fois des risques et des opportunités pour les SDGs. L'impact négatif sera ressenti de manière importante pour les SDGs 17 (Partenariats), 3 (Santé), 7 (Énergie), 8 (Croissance économique et Emploi) et 4 (Éducation). Par contre, l'impact positif influencera favorablement les SDGs 12 (Consommation et Production durables), 14 (Océans) et plusieurs autres SDGs lorsque la pollution sera évitée.

Lisez le [résumé de cette étude et les résultats de l'analyse](#) sur le site de l'IFDD.

2.4. Seize partenaires, dont l'IFDD, organisent le 1^{er} SDG-Forum

Le tout premier SDG-Forum organisé en Belgique s'est tenu le 23 octobre 2018. Plus de 600 personnes ont participé à la séance plénière et aux ateliers qui avaient pour thème « Les SDGs : de, pour et par tout le monde ».

Seize partenaires, dont l'IFDD, ont uni leurs efforts pour proposer un programme réunissant des personnalités belges et étrangères de renommée internationale.

2.5. Quatre services publics fédéraux s'engagent dans le projet-pilote « Matérialité et SDGs »

Depuis de nombreuses années, l'IFDD soutient les services publics fédéraux (SPF) dans la prise en compte de leur responsabilité sociétale. En 2018, il a lancé un projet-pilote visant à accompagner les SPF dans l'analyse de leur matérialité, au sens des directives GRI, et à confronter le résultat de cette analyse avec les SDGs. Ces organisations intéressées sont ainsi amenées à voir clairement où se situent leurs priorités en matière de développement durable et à pouvoir mieux définir des objectifs y contribuant. Quatre SPF ont marqué leur volonté de participer à ce projet-pilote :

- le SPF Emploi & Concertation sociale,
- le SPF Mobilité & Transports,
- le SPF Économie, PME, Classes moyennes & Énergie
- et le SPF Finances.

Le projet-pilote a démarré en octobre 2018 et se clôturera en mars 2019.

2.6. Le Groupe de Travail « Stratégie fédérale de DD » planche sur l'élaboration du prochain Plan fédéral de Développement durable (PFDD)

Le Groupe de Travail « Stratégie fédérale de Développement Durable » de la CIDD a, entre autres, pour mission de coordonner le processus d'élaboration des Plans fédéraux de Développement durable (PFDD). La préparation d'un avant-projet de PFDD est un mécanisme récurrent qui s'enclenche dans la dernière année d'une législature en cours. Une fois abouti au sein du groupe de travail, l'avant-projet de PFDD est soumis au nouveau gouvernement, qui doit adopter le plan endéans les 12 mois après son entrée en fonction. En 2018, le groupe de travail a rencontré de multiples parties prenantes afin de définir les priorités d'actions, dont le détail vous est présenté au chapitre 3 du présent rapport.

2.7. Le groupe de pilotage du Guide des achats durables actualise les fiches de produits très demandés par les services publics fédéraux

En 2018, l'IFDD a démarré l'analyse des besoins de l'administration fédérale, coordonnée par le Centre de service Procurement du SPF BOSA. Cette analyse repose sur un inventaire des besoins des services publics fédéraux réalisé en 2017 et doit permettre de définir des priorités pour des produits et services durables, tout en respectant la volonté de réaliser des économies d'échelle. À la suite de cet exercice, le groupe de pilotage en charge du Guide des achats durables a décidé, en octobre 2018, d'actualiser/réaliser des fiches d'information relatives aux critères de durabilité pour les déchets, les smartphones et les distributeurs de boissons, les machines à café (y compris les collations). Vous lirez de plus amples informations à ce sujet au chapitre 3 de ce rapport.

3. Les activités de la CIDD

Dans ce chapitre, nous vous livrons un aperçu des missions, des membres et des activités que la CIDD a réalisées en 2018.

3.1. Les missions de la CIDD

La CIDD est chargée de préparer et de coordonner le suivi des actions des services publics fédéraux en matière de développement durable.

Elle a également pour mission légale :

- De suggérer des pistes à l'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) et des thèmes au Bureau fédéral du plan dans leurs missions visées par la [loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, modifiée par la loi du 30 juillet 2010 et par la loi du 15 janvier 2014](#), et de veiller à leur bon déroulement;
- De coordonner le rapport des membres, qu'ils sont tenus de rédiger 18 mois avant la fin du Plan fédéral de Développement durable (PFDD) en cours;
- De préparer l'avant-projet de PFDD et le projet de PFDD;
- De formuler une proposition concernant les modalités de consultation de la population sur l'avant-projet de PFDD.

3.2. Les membres de la CIDD

La CIDD est composée de représentants de tous les services publics fédéraux et du Ministère de la Défense. Les Régions et les Communautés sont également invitées à désigner un membre. Le Bureau fédéral du Plan ainsi que l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes y sont représentés par un observateur. L'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) en assure la présidence.

Le renouvellement du mandat des membres de la CIDD représentant les services publics fédéraux, pour une durée de 5 ans, s'est opéré au début de l'année 2016. Le renouvellement du mandat des représentants des Régions et Communautés s'est quant à lui organisé en juillet 2017. Ce nouvel AR concerne à la fois la nomination des représentants des Régions et Communautés et le remplacement de certains représentants des services publics fédéraux.

Président :

Dieter VANDER BEKE

Secrétaires:

- Anneleen MALESEVIC;
- Cédric VAN DE WALLE.

Membres représentant les SFP, SPP et le ministère de la Défense :

- Christophe CUCHE, représentant du SPF Chancellerie du Premier ministre ; suppléante : Aude VAN GROOTENBRUEL ;
- Géraldine MATT, représentante du SPF Stratégie et Appui ; suppléant : Vincent TRIEST ;
- Ellen CHEYNS, représentante du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement ; suppléant : Tim BOGAERT ;
- Samantha BUTERELI, représentante du SPF Intérieur ; suppléant : Frank DE NEVE ;
- Ilse NEIRINCKX, représentante du SPF Finances ;
- Cindy DEQUESNE, représentante du SPF Mobilité et Transport ; suppléante : Audrey DAVISTER ;
- Els BORGERS, représentante du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale ; suppléant : Stany CHIGOHO KALIMO ;
- Liesbeth MAHO, représentante du SPF Sécurité sociale ; suppléant : Peter BAEKE ;
- Marielle SMEETS, représentante du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement ; suppléant : Pol GERITS ;
- Cindy RENARD, représentante du SPF Justice ; suppléant : Paul LOGGHE ;
- Françoise DEVLEESCHOUWER, représentante du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie ; suppléant : Christian FERDINAND ;
- Peter VANDERSTUYF, représentant du Ministère de la Défense ; suppléant : Steve HAMELS ;
- Jean-Marc DUBOIS, représentant du SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie sociale ; suppléante : Bérengère STEPPE ;
- Olivier DETONGRE, représentant du SPP Politique scientifique ; suppléante : Anne FIERENS ;

Représentants des gouvernements régionaux et communautaires :

- Griet VERSTRAETEN et Ine BAETENS, représentantes du gouvernement flamand ;
- Anne SAUDMONT, représentante du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Daniel HILLIGSMANN, représentant du gouvernement de la Communauté germanophone ;
- Natacha ZUINEN, représentante du gouvernement de la Région wallonne ;
- Pierre MOUREAUX, représentant du gouvernement de la Communauté française.

Observateurs :

- Patricia DELBAERE, représentante du Bureau fédéral du Plan ;
- Jeroen DECUYPER, représentant de l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes.

En début de chaque année civile, la CIDD doit constituer son Bureau. Lors de la séance plénière du 1^{er} février, la CIDD a acté la candidature de Madame Marielle Smeets pour la vice-présidence francophone et a constaté l'absence de candidature pour la vice-présidence néerlandophone.

C'est à la réunion plénière du 28 juin que la candidature de Madame Ilse Neirinckx a pu être approuvée pour la vice-présidence néerlandophone.

3.3. Les activités de la CIDD

3.3.1. Le Secrétariat

Le secrétariat de la CIDD et de ses groupes de travail est assuré par l'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD).

Durant l'année 2018, en tant que secrétaires de la CIDD, Anneleen Malesevic et Cédric Van de Walle ont géré le secrétariat des réunions du bureau et de la plénière de la CIDD.

Le secrétariat des groupes de travail de la CIDD a quant à lui été assuré par différents membres de l'IFDD.

Chaque année, le secrétariat de la CIDD rédige le rapport d'activités de la CIDD.

3.3.2. Les réunions plénières

En 2018, les membres de la CIDD se sont réunis en plénière à cinq reprises : les 2 février, 29 mars, 28 juin, 20 septembre et 29 novembre.

Contributions à la mise en œuvre de l'Agenda 2030

La mise en œuvre des SDGs au niveau fédéral constitue le fil rouge des réunions de la CIDD.

➤ Indicateurs de suivi des SDGs

En 2018, vu la multiplication des canaux d'information au sujet des indicateurs de suivi des SDGs, il est apparu important d'améliorer la coordination et la cohérence de ces flux d'informations.

Pour rappel, l'Institut interfédéral de Statistique a créé en 2016 un groupe de travail spécifique pour rechercher quels indicateurs de suivi des SDGs sont disponibles en Belgique. Il réunit, sous la Présidence du Bureau fédéral du Plan qui en assure aussi le secrétariat, des représentants de la Banque Nationale de Belgique, de Statistics Belgium, de l'IWEPS, de l'IBSA et de la VSA. Ce groupe a préparé un premier ensemble de 34 indicateurs pour la Voluntary National Review présentée en juillet 2017 à l'ONU. Il a depuis identifié une centaine d'indicateurs disponibles en Belgique, certains pertinents et d'autres moins, de même que des indicateurs à développer ou à ne pas suivre (indicateurs non pertinents, non applicables en Belgique ou n'étant pas de nature statistique).

La CIDD a décidé d'organiser, conjointement avec le Bureau fédéral du Plan, un séminaire pour aborder la structuration des flux d'information relatifs aux indicateurs de suivi des SDGs. Les objectifs de ce séminaire, proposé aux experts en la matière ainsi qu'aux membres de la CIDD,

visaient à identifier leurs besoins, connaître les flux d'informations existants et partager les informations sur les travaux en cours.

Le séminaire s'est déroulé le 29 mars et a réuni une trentaine de participants.

- Identification de pistes d'actions possibles à mettre en œuvre avant la fin de la législature

Dès le début de l'année, l'IFDD s'est chargé de mettre à jour les fiches réalisées par SDG ainsi que les fiches réalisées par SPF lors de la gap analysis effectuée en 2017. Chaque SPF peut ainsi identifier de nouvelles actions possibles et des réunions bilatérales ont été proposées aux présidents par courrier. Parallèlement, le cabinet de la ministre Marghem a organisé des rencontres bilatérales avec les autres cabinets pour identifier des pistes d'actions possibles, à mettre en œuvre avant la fin de la législature.

De son côté, le Groupe de Travail « Stratégie fédérale » a utilisé ces fiches dès le début de ses travaux. Il a envisagé comment les compléter, les corriger, les mettre à jour, afin de les exploiter dans les préparatifs du prochain Plan Fédéral de Développement Durable (PFDD).

- Présentation des résultats d'une étude sur la raréfaction des matières premières et l'impact sur la réalisation des SDGs

A la demande de l'IFDD, des chercheurs ont cartographié l'impact d'une éventuelle pénurie de matières premières sur l'économie belge et sur la réalisation des SDGs.

La description générale de cette mégatendance révèle que la situation mondiale est grave pour chacun des groupes de matières premières : métaux, combustibles fossiles (dont pétrole), minéraux (dont sable), eau, utilisation des terres... En cas de statu quo, la consommation de matières premières devrait doubler d'ici 2050, les pays riches consommeraient dix fois plus de matières premières que les pays pauvres et les limites de la planète seraient encore repoussées. Il est donc nécessaire de mettre en place un suivi systématique et cohérent des effets de ces phénomènes pour notre société. Sur la cinquantaine de matières premières étudiées, ce sont principalement les éléments de terres rares, le pétrole et l'utilisation des terres qui constitueront des problèmes d'approvisionnement « presque certains » au sein de l'Union européenne. Au bas de la liste figurent des matières premières telles que le lithium, le cobalt, le platine... et le sable, qui font l'objet pour le moment d'une incertitude d'approvisionnement peu probable ou très peu probable.

Au vu du lien entre les activités économiques et chacune des cibles des ODD, l'impact négatif du risque de pénurie de matières premières étudiées s'avère être le plus important pour les SDGs 17 (Partenariats), 3 (Santé), 7 (Énergie), 8 (Croissance économique et Emploi) et 4 (Éducation). Il serait question d'un impact positif évident pour le SDG 12 (Consommation et Production durables) et, dans une moindre mesure, pour le SDG 14 (Océans). Lorsqu'on zoome sur les cibles, il semble que le risque de pénurie de matières premières soit particulièrement élevé pour le secteur de la santé (SDG 3), l'éducation, l'emploi et l'industrie (SDGs 4, 8 et 9), les villes et communautés durables (SDG 11), l'énergie (SDG 7) et le partenariat mondial (SDG 17). Il existe néanmoins aussi des opportunités, en particulier lorsque la production et la consommation

doivent être rendues plus durables (SDG 12) et lorsque la pollution doit être évitée (plusieurs SDGs). L'influence négative et, dans une moindre mesure, l'influence positive du risque de pénurie des matières premières étudiées affectent, en outre, d'autres SDGs. Dans un certain nombre de cas, ceci constitue une raison d'accorder une attention prioritaire à cette question, p. ex. l'influence négative qui affecte d'autres SDGs par le biais des SDG 7 (pour l'approvisionnement en énergie) et 11 (pour la construction et le logement).

[L'étude complète et sa synthèse](#) sont disponibles sur le site www.developpementdurable.be.

Suivi des instruments de la loi

Les réunions plénières abordent de façon récurrente le suivi des activités des groupes de travail et l'évolution des instruments de la loi de coordination de la politique fédérale de développement durable.

- Rapport fédéral 2017 sur le développement durable

En février, les représentants de la Task Force DD du Bureau fédéral du Plan ont présenté aux membres de la CIDD les grandes lignes du Rapport fédéral 2017 sur le développement durable. Ce rapport fait le bilan de 34 indicateurs montrant l'évolution de la Belgique vers ces SDGs, puis examine l'écart entre des scénarios existants et les SDGs dans 3 domaines : la pauvreté, l'énergie et le transport. Les évolutions actuelles vont en général dans la bonne direction, mais sont le plus souvent loin d'atteindre les objectifs chiffrés.

Le [Rapport fédéral 2017 sur le développement durable](#) est téléchargeable sur le site du Bureau fédéral du Plan.

- Préparation du prochain Plan Fédéral de Développement durable

Le Groupe de Travail « Stratégie fédérale » de la CIDD a été réactivé avec pour objectif de lancer la préparation du prochain Plan Fédéral de Développement durable (PFDD). Il a planifié un processus de consultation en 3 étapes, s'étalant de juillet 2018 à avril 2019.

Lisez le rapport d'activités du GT « Stratégie fédérale » ci-après au point 3.3.3.

- Mise à jour du Guide des achats durables

L'IFDD a présenté aux membres de la CIDD un état des lieux de la mise à jour des fiches sur le site internet www.guidedesachatsdurables.be, des travaux du Réseau de concertation stratégique des achats fédéraux (CSAF), du futur de la politique fédérale d'achat et de la révision de la circulaire sur les marchés publics.

Autres initiatives

Lors de la séance plénière du mois de juin, la CIDD a accueilli divers intervenants venus présenter le processus d'élaboration et les objectifs du nouveau Plan national Energie-Climat.

Deux experts impliqués dans ce projet, l'un de la DG Energie (SPF Economie) et l'autre du Service Climat (SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement), ont passé en revue les principaux chapitres et expliqué les étapes avant l'approbation définitive de ce plan d'ici fin 2019.

Deux représentants du CFDD (Conseil Fédéral du Développement Durable), le Professeur Jean-Pascal van Ypersele et le Directeur Marc Depoortere, ont ensuite exposé le contenu de l'avis remis en mai 2018, relatif à la contribution fédérale au Plan national Energie-Climat 2030.

Deux représentants du CCE (Conseil central de l'Economie) ont également fait part du contenu de l'avis de leur institution, remis en juin 2018.

3.3.3. Les groupes de travail

A. Le GT Stratégie fédérale de Développement Durable

Mandat

Le Groupe de Travail Stratégie fédérale de DD de la CIDD a été mis sur pied en vue d'assurer la préparation et le suivi des instruments et des projets liés à la stratégie fédérale de développement durable. Son mandat a été mis à jour lors de la séance plénière du 18 février 2013. Il porte principalement sur l'élaboration et le suivi de la Vision stratégique fédérale à Long Terme de développement durable, du plan fédéral de développement durable et de l'étude d'incidence des décisions sur un développement durable intégré depuis 2014 dans l'Analyse d'Impact de la Réglementation (AIR).

Comme la plupart des groupes de travail de la CIDD, l'objectif visé est d'assurer la plus large participation possible des services publics fédéraux à la politique fédérale de développement durable par le biais d'une coordination interdépartementale de certains projets. Cette participation à la préparation des instruments vise à récolter un maximum d'expertise au sein des services publics fédéraux et à encourager une appropriation des instruments développés.

Missions

Le GT Stratégie Fédérale a pour missions de:

- Contribuer à élaborer et mettre à jour la Vision à Long Terme de la politique fédérale en matière de développement durable ;
- Définir les objectifs à atteindre et les actions à mener dans le cadre de la rédaction des plans fédéraux de développement durable (PFDD) ;
- Définir des indicateurs de suivi et réaliser le monitoring des actions prévues dans les PFDD (rapport des membres de la CIDD et rapports d'activités de la CIDD) ;

- Mettre au point, au sein des administrations fédérales, les processus d'application internes des mesures décidées par le gouvernement en matière de développement durable. Comme par exemple, l'intégration de certains objectifs dans les plans de management et les contrats de gestion, ou les plans d'actions propres aux SPF dans le cadre du Plan fédéral de développement durable ;
- Etre un lieu de formation, d'information, d'échange et de partage pour les participants au GT ;
- Mettre à profit la connaissance et l'expérience accumulées pour améliorer chaque cycle, définir de nouvelles actions à mener et de nouvelles mesures à prendre.

Activités en 2018

Les activités du GT se sont principalement focalisées sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (Sustainable Development Goals - SDGs) au sein de l'autorité fédérale.

Suivi de la Gap Analysis

Suite à la publication de la gap analysis évaluant l'écart entre les engagements existants et les cibles des SDGs, certains SPF ont commenté l'analyse et apporté des correctifs : précision concernant les responsabilités des SPF, ajout d'engagements ou d'indicateurs, activités récurrentes des SPF, etc. Le secrétariat a continué la mise à jour sur base des notes de politiques générales et des plans thématiques adoptés par le gouvernement.

Préparation du Plan Fédéral de Développement Durable (PFDD)

Concernant l'élaboration de nouvelles actions en réponse à la gap analysis, deux pistes sont poursuivies : au niveau politique, la confection d'un mini-plan fédéral développement durable et, au niveau administratif, le lancement du processus de préparation du prochain Plan Fédéral de Développement Durable (PFDD).

- Le cabinet de la Ministre M.-C. Marghem a entrepris des réunions bilatérales avec tous les membres du gouvernement à l'exception des cabinets Jambon et De Block. Certains cabinets ont envoyé des fiches d'action à réaliser d'ici la fin de la législature pour répondre aux SDGs, mais de nombreuses fiches manquent encore. Le cabinet a continué ses concertations et entendait présenter le point au Conseil des ministres en septembre. Cependant, ce calendrier n'a pu être tenu.
- Le Groupe de Travail « Stratégie fédérale », suite à sa réunion du 07/06/2018, a proposé à la réunion plénière de la CIDD de lancer un processus participatif dès l'entame des travaux de préparation du PFDD. De cette façon, les membres espèrent initier une dynamique de dialogue avec la société civile et une appropriation des enjeux avant la consultation publique officielle prévue par la loi. En concertation avec les membres, le secrétariat a établi la liste des organisations à consulter : les membres des principaux conseils d'avis fédéraux et des organes spécifiques liés au développement durable ont été identifiés. Trois phases ont été planifiées :
 - La collecte de contributions individuelles au travers d'une consultation écrite (fin septembre) ;

- Un dialogue entre les membres du GT Stratégie fédérale et chaque groupe sociétal séparément (4 réunions en décembre) ;
- Un dialogue entre le GT « Stratégie fédérale » et les représentants des groupes sociétaux (mars 2019).

Suite aux contributions écrites (26 réponses sur les 46 organisations consultées), une première synthèse des contributions a été réalisée et envoyée aux membres (mi-octobre 2018). Elle a été complétée par les contributions de certains SPF (fin novembre 2018). Puis le groupe de travail a abordé, lors de sa réunion du 29 novembre 2018, le contenu de cette synthèse et préparé les prochaines réunions avec les parties prenantes. La synthèse a été envoyée début décembre 2018 aux organisations participantes comme base de discussion pour les dialogues avec chaque groupe sociétal.

Le résultat de ces dialogues donnera lieu à une nouvelle synthèse qui sera envoyée à nouveau aux organisations participants afin d'avoir un dernier moment de dialogue au printemps 2019.

L'objectif est d'aboutir, avant les prochaines élections fédérales de mai 2019, à une structure comprenant des lignes directrices communes à tous les SPF et des pistes d'action.

Séminaire sur les indicateurs de suivi des SDGs

En coopération avec la Task Force Développement Durable du Bureau fédéral du Plan, la CIDD a organisé un séminaire sur les indicateurs de suivi des SDGs (29/03/2018). L'objectif du séminaire consistait à prévoir les mécanismes afin de garantir une vue d'ensemble des nombreux indicateurs et des informations à leur sujet, de veiller à la cohérence entre les informations provenant des administrations fédérales et les experts statistiques de l'Institut interfédéral de la Statistique, et donc de tisser un réseau pour assurer la bonne circulation de l'information.

Une trentaine de participants se sont réunis pour faire le point sur les travaux en cours, partager leurs expériences et émettre des recommandations pour les travaux futurs.

Il a notamment été convenu que le secrétariat de la CIDD prendrait contact avec la présidence du GT de l'Institut interfédéral de la Statistique pour établir un canevas permettant de recueillir les informations nécessaires et identifier des personnes de contact.

B. Le GT Marchés Publics Durables

Mandat

La circulaire du 16 mai 2014, *Intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales*, publiée au Moniteur Belge le 21 mai 2014, confie diverses tâches au Groupe de Travail Marchés publics durables de la CIDD.

Missions

La circulaire susmentionnée prévoit en son chapitre 5, section 3 que la CIDD est « *chargée de développer des stratégies en matière de marchés publics durables* ». Et de préciser la nécessité d'une concertation interdépartementale dans le cadre de l'organe de concertation des acheteurs fédéraux : « *Il s'agit d'un organe de concertation au sein duquel les bonnes pratiques sont échangées, en ce compris celles qui ont trait à la problématique du développement durable* ».

Le chapitre 5, section 5, renvoie à l'évaluation et au suivi de l'application de la circulaire : « [...] *La Commission interdépartementale remet en outre un avis sur le respect de cette circulaire et ce, sur la base des informations collectées par les différentes cellules de développement durable et des recommandations pratiques formulées par celles-ci quant à l'utilisation des clauses sociales. Afin d'obtenir de plus amples informations sur ce dernier point, la Commission consultera les organismes publics de placements ou apparentés et le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées.* »

Activités en 2018

1. Concertation au sein du GT « Marchés publics durables »

Le groupe de travail a assuré en 2018 diverses tâches (politiques) par voie électronique ou via des groupes satellites. Nous pouvons particulièrement faire référence aux concertations concernant la révisions de la circulaire du 16 mai 2014 (cf. point 3 ci-dessous), au forum d'expression pour la poursuite du développement de www.guidedesachatsdurables.be (cf. point 7 ci-dessous) et à l'harmonisation autour des représentations belges dans les forums internationaux.

2. Rapport de contrôle belge marchés publics et concessions

À la demande de la Commission européenne, le premier *Rapport de contrôle belge concernant les marchés publics et les concessions* a été dressé (2018). Les travaux ont été coordonnés par le SPF Chancellerie du Premier ministre. Le chapitre 5 concerne des informations sur la mise en œuvre pratique des aspects stratégiques nationaux et traite des marchés publics innovants, écologiques et sociaux/éthiques. Les travaux relatifs à ce chapitre ont été coordonnés par le Groupe de Travail technique « Marchés publics durables » de la Conférence interministérielle pour le Développement durable (CIMDD). Le [rapport](#) est disponible sur le site Publicprocurement.be.

3. Évaluation de la circulaire du 16 mai 2014

Au cours de l'automne 2017, le GT « Marchés publics durables » a examiné la mise en œuvre de la circulaire du 16 mai 2014 relative à l'intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales. Cette évaluation a été

approuvée par la CIDD le 5 janvier 2018. Le [texte de l'évaluation](#) est disponible sur le Guide des achats durables

L'évaluation de la politique fédérale en matière de marchés publics durables, ainsi que quelques constats de l'analyse GAP (voir chapitre 5), ont été à la base de la révision de cette circulaire. Plusieurs réunions préparatoires avec le SPF Chancellerie, le SPF BOSA et l'IFDD ont débouché sur un projet de texte révisé, qui a été présenté en octobre aux membres de la CIDD. Le texte et les remarques de la CIDD ont été présentés le 5 novembre à la Commission des Marchés publics.

4. Politique fédérale stratégique en matière d'achats

Dans le cadre de la réorientation de la politique d'achat fédérale, la concertation de réseau des acheteurs fédéraux a été supprimée et remplacée par la nouvelle Concertation stratégique fédérale sur les Achats (CSFA). Cette CSFA se réunit mensuellement et est assistée par le Centre de services Achats au SPF BOSA. Elle a pour mission de coordonner les achats fédéraux communs pour une trentaine d'organes tactico-opérationnels fédéraux de concertation en matière d'achat (OTOFCA). La CSFA se charge également de l'élaboration de la politique d'achat fédérale. Les achats durables y sont considérés comme l'un des quatre objectifs stratégiques. Le thème revient à de nombreux endroits dans l'Accord gouvernemental de 2014.

Après réflexion sur sa première année de fonctionnement, la CSFA a constaté que les OTOFCA ont pour tâche de produire rapidement des documents de marché mais c'est justement la raison pour laquelle ils passent à côté de gains budgétaires et durables à long (moyen) terme. C'est pourquoi, ils ont besoin d'équipes qui approfondissent, pour certaines catégories d'achats, les besoins des autorités fédérales dans une perspective à long (moyen) terme. La politique d'achat à court terme peut ensuite s'y conformer.

En 2018, une première équipe « facility management » a été créée. En 2019, les équipes travailleront en plus sur la discipline de paiement, le nettoyage, les déplacements de service et les événements.

La CSFA a déjà entamé en 2017 l'inventaire des besoins des services fédéraux (planning pluriannuel). Cette captation des besoins doit déboucher sur une analyse des besoins en vue de générer des économies d'échelle pour certaines catégories, et ce via des achats communs pour l'ensemble des autorités fédérales. L'IFDD a également examiné la liste des besoins futurs en vue d'établir des priorités en matière de services et produits durables. Le forum d'accompagnement du 9 octobre 2018 a décidé, sur la base de cet exercice, de développer des fiches d'informations sur les aspects durables à prendre en compte pour ce qui concerne les déchets, les smartphones, les distributeurs de boissons et les distributeurs de café et de snacks. La proposition a aussi été abordée à la CSFA du 18 octobre 2018.

En ce qui concerne les priorités indiquées, l'IFDD développera un soutien supplémentaire dans le cadre de l'actualisation de www.guidedesachatsdurables.be (cf. point 7 ci-dessous).

5. Économie circulaire et marchés publics

L'IFDD a abordé plusieurs clauses sur l'économie circulaire dans le cadre des discussions relatives au nouveau contrat-cadre sur les ordinateurs portables et de bureau et sur les écrans pour l'ensemble des autorités fédérales, et ce sous la direction du Ministère de la Défense. Les clauses ont été présentées le 8 octobre 2019 à un réseau de partage des connaissances sur les achats circulaires à l'initiative de LNE (Leefmilieu, Natuur en Energie).

6. Coopération avec d'autres initiatives politiques

Au sein du GT « Marchés publics durables », on cherche à assurer une harmonisation et à garantir une représentation des différentes initiatives politiques élaborées depuis les secteurs. Il s'agit en particulier de la concertation au sujet de la mise en œuvre d'une échelle de performances CO2 en Belgique (selon l'exemple néerlandais).

L'IFDD a également pris part à différentes concertations de la structure d'appui des administrations locales flamandes et de quelques Green Deals (OVAM).

Comme mentionné au point 4 ci-dessus, l'IFDD a activement participé au cahier des charges pour le nouveau contrat-cadre concernant les ordinateurs portables et de bureau pour l'ensemble des autorités fédérales. Plusieurs pistes concernant des appareils éthiques et écologiques ont été examinées et intégrées dans le cahier des charges. De l'attention a aussi été accordée au thème de l'économie circulaire. Le cahier des charges a été publié à l'été 2018.

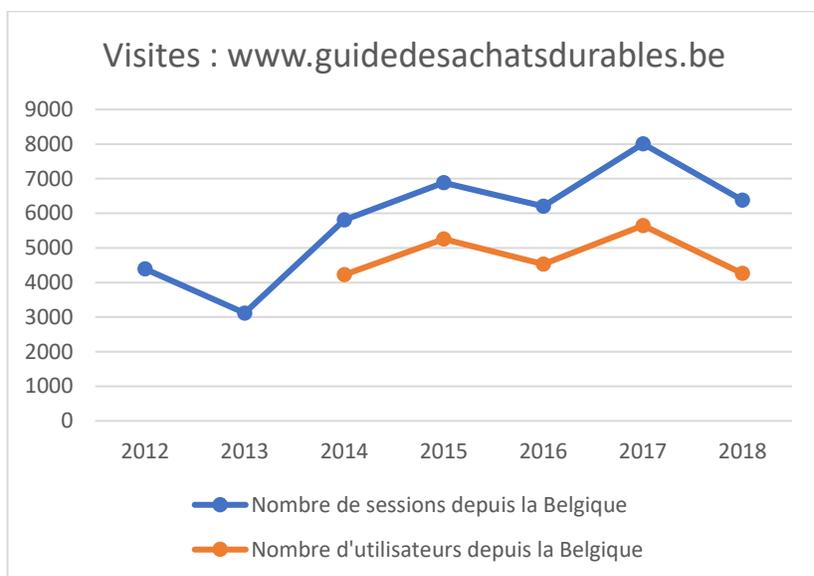
7. Instruments : « Guide des achats durables »

Depuis 12 ans déjà, les experts en achats professionnels peuvent s'appuyer sur le [Guide des achats durables](#) pour y trouver des indications sur la manière de rendre leurs marchés publics innovants, respectueux de l'environnement, socialement et éthiquement responsables. Outre des informations réglementaires et concernant la politique, le guide renvoie également à de bonnes pratiques, des exemples de cahiers des charges, des labels, des critères et des clauses. Le guide comporte également de nombreuses fiches, rassemblées par groupes de produits, qui doivent aider les acheteurs à préparer leur cahier des charges.

Les informations dans le guide sont coordonnées depuis l'IFDD, mais sont souvent le résultat d'une collaboration entre différents services et experts.

En 2018, l'IFDD a lancé l'analyse des besoins des autorités fédérales, coordonnée depuis le Centre de services Procurement du SPF BOSA (cf. point 4 ci-dessus). L'analyse doit être le tremplin vers la production de fiches supplémentaires en 2019, mais plus en adéquation cette fois avec les besoins futurs des autorités fédérales. Une actualisation des labels suivra et un inventaire des normes durables sera dressé en collaboration avec le NBN (Bureau de Normalisation).

L'intérêt du site peut être déduit du graphique suivant (chiffres filtrés pour les visites belges) :



Période	Nombre de sessions depuis la Belgique	Nombre de nouvelles sessions depuis la Belgique	Nombre d'utilisateurs depuis la Belgique	Nombre de nouveaux utilisateurs depuis la Belgique	Durée moyenne d'une session	Pages par session
1/12/2011 - 1/12/2012	4.392	61 %			3:49	
1/12/2012 - 1/12/2013	3.118	70,0 %			2:59	
1/12/2013 - 1/12/2014	5.812	64,2 %	4.223	1.203	4:27	5.53
1/12/2014 - 1/12/2015	6.884	66,5 %	5.254	1.360	3:40	5.09
1/12/2015 - 1/12/2016	6.206	66,74 %	4.527	1.295	3:55	4.51
1/12/2016 - 1/12/2017	8.010	69,56 %	5.647	1.716	3:02	4.51
1/12/2017 - 1/12/2018	6377 (= 61,94% du nombre total de sessions)	61,34%	4267		3:34	5.03

- Après une année record en 2017 (en raison de la communication sur la conférence nationale sur les marchés publics durables), le guide est retombé à sa moyenne de 6.657 utilisateurs en Belgique sur les 5 dernières années. Ces chiffres laissent supposer que l'instrument est utilisé par un public relativement stable, qui ne dépend pas de campagnes supplémentaires.
- Près de 62% des utilisateurs proviennent de Belgique. Il est frappant d'observer qu'en outre, 12,5% des utilisateurs proviennent de France et 4,5% des Pays-Bas.

- En 2018, 879 documents ont été téléchargés (597 en français et 282 en néerlandais).

C. Le GT Responsabilité Sociétale (RSO/ISR)

Mandat

Ce groupe de travail coordonne des actions pour stimuler, faciliter et promouvoir la responsabilité sociétale des organisations – tant privées que publiques - et les investissements socialement responsables en Belgique.

Missions

- Etablir le cadre de référence belge en matière de RS;
- Etablir le plan d'Action Responsabilité Sociétale et le Plan d'Action National « Entreprises et droits de l'Homme », assurer le suivi de leur mise en œuvre et leur actualisation ;
- Organiser une concertation avec les parties prenantes pour identifier les actions à entreprendre afin d'atteindre l'objectif du GT et définir le contenu des plans d'action;
- Coordonner et mettre en œuvre les engagements politiques pris en matière de Responsabilité sociétale ;
- Créer une plateforme de concertation informelle en matière de Responsabilité sociétale entre les acteurs fédéraux et régionaux.

Activités en 2018

Le GT RSO/ISR de la CIDD s'est réuni 3 fois dans le courant de cette année 2018.

Il a privilégié au maximum une coordination du travail par voie électronique. C'est la raison pour laquelle il n'a pas été nécessaire de réunir le GT dans son intégralité plus souvent.

Les activités du groupe de travail se sont focalisées principalement sur les points suivants :

1. Mise en œuvre des actions du Plan d'action national (PAN) « Entreprises et Droits de l'Homme » ;
2. Suivi des dossiers politique et règlementaire en matière de responsabilité sociétale et des Droits humains dans les activités commerciales au niveau belge et international ;
3. Suivi de l'actualité et des développements de la Responsabilité sociétale et des Droits de l'Homme.

1. Mise en œuvre des actions du Plan d'action national « Entreprises et Droits de l'Homme »

Pour rappel, le 20 juillet 2017, le Conseil des Ministres a pris acte du premier [Plan d'action national « Entreprises et Droits de l'Homme »](#).

Le PAN belge se décline en 33 actions. La plupart des actions sont liées au premier pilier du cadre de référence « Entreprises & Droits de l'Homme » qui s'inscrit dans « l'obligation qui incombe à

l'État de protéger les personnes contre les violations des Droits de l'Homme par des tiers, y compris les sociétés. »

Étant donné les liens très étroits entre respecter et promouvoir les Droits de l'Homme d'une part, et stimuler et assumer sa responsabilité sociétale d'autre part, il a été décidé d'établir un plan d'action national « Entreprises et Droits de l'Homme » conjointement à l'actualisation du plan d'action fédéral « Responsabilité sociétale des organisations », via une approche intégrée. A travers le choix de cette approche, soutenue par les parties prenantes, l'autorité fédérale voulait clarifier à l'égard des entreprises et autres organisations que le respect et la promotion des Droits de l'Homme font partie intégrante de l'émergence d'une responsabilité sociétale qui peut revêtir de multiples formes.

C'est la raison pour laquelle les travaux/projets menés par le GT RSO/ISR de la CIDD s'inscrivent principalement dans le cadre du PAN « Entreprises et Droits de l'Homme ».

Le PAN prévoit également un processus de suivi précis.

Chaque année, la CIDD doit rendre compte, dans son rapport annuel, de l'état d'avancement de sa mise en œuvre. Ce rapport est envoyé à tous les membres du Parlement fédéral ainsi qu'aux différents conseils de parties prenantes.

C'est donc, pour la deuxième fois depuis son adoption, qu'un état d'avancement de la mise en œuvre des actions est réalisé, avec la contribution de tous les membres du GT RS/ISR.

Une brève description des actions et projets coordonnés et/ou menés par les membres du GT et leurs administrations respectives dans le courant de 2018 est compilée dans un tableau annexé à ce rapport. Ce tableau correspondant au 2^e rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PAN.

On retiendra l'effort déployé en 2018 pour la mise en œuvre des actions suivantes :

Actions 1 & 5 - Elaborer une boîte à outils destinée aux entreprises et organisations concernant les Droits de l'Homme. Après plus de 6 mois de recherche, de consultation des parties prenantes et de développement technique, la boîte à outils ou Toolbox, disponible en 3 langues, a été mise en ligne le 1er novembre 2018. Son lancement officiel a été fait le 10 décembre 2018, jour de commémoration des 70 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Cette boîte à outils en ligne vise à fournir un ensemble d'instruments accessibles à tous (label [AnySurfer](#)) pour guider les entreprises/organisations, et leurs parties prenantes, dans leurs obligations en matière de Droits de l'Homme dans le cadre de leurs activités. Elle est disponible sur :

- FR : <https://entreprises-droitshomme.be/>
- NL : <https://bedrijven-mensenrechten.be/>
- EN : <https://business-humanrights.be/>

Une très large diffusion passive et active a été réalisée avec la collaboration des membres du GT RS/ISR et des acteurs clés de la RS et du développement durable belge. Le monde académique a particulièrement marqué son intérêt : la Toolbox a été présentée à plusieurs séminaires académiques et une session spéciale lui a été consacrée dans le cadre du SDG- Forum.

Une diffusion personnalisée a également été faite auprès des ambassades et consulats belges à l'étranger.

La Toolbox est un répertoire organisé des instruments pertinents et inspirants pour les entreprises/organisations afin de les aider à ancrer le respect des Droits de l'Homme dans leurs activités en générale. Par ce biais, elle sensibilise et promeut les initiatives existantes.

Actions 2 & 3 & 5 - Elaborer une brochure sur les mécanismes de réparation liés à l'autorité publique. Suite à l'adoption de nouveaux mécanismes de recours significatifs et aux remarques apportées par les premiers utilisateurs de la brochure « Accès au recours en Belgique », cette dernière a été actualisée au niveau de son contenu et de sa forme. Ce projet a continué à susciter de l'intérêt auprès des acteurs de la société civile. Aussi, à leur demande, le [rapport de recommandations portant les freins/obstacles qui pourraient entraver l'accès effectif aux mécanismes de réparation en cas de violation des Droits de l'Homme](#) a été publié sur le site www.developpementdurable.be. L'opportunité d'intégrer ces recommandations dans le prochain Plan fédéral de Développement durable sera évaluée en cours d'exercice.

Action 4 - Promouvoir les initiatives qualitatives existantes relatives aux Droits de l'Homme et à la responsabilité sociétale. Dans le cadre d'un appel à projet, le Gouvernement flamand a encouragé les organisations à développer des bonnes pratiques RSE de manière structurelle. C'est ainsi que 34 projets (2017 et 2018), qui portent sur divers défis, ont été soutenus: application des objectifs de développement durable, coopération en matière de développement durable, chaînes internationales durables, développement durable de divers secteurs, etc. Deux de ces projets se concentrent explicitement sur les aspects « Droits de l'Homme » dans le commerce international : FEBENAT (projet Fair Natural Stone) et Flanders Investment & Trade ([Compass for Sustainable International Business](#)).

Actions 6 & 24 - Charte belge ODD sur le rôle du secteur privé, de la société civile et du secteur public dans la coopération internationale. 2018 a été l'occasion d'analyser en profondeur les opportunités de partenariats inter-sectoriaux. Cette analyse a permis le lancement de plusieurs projets dont le partenariat « [Beyond Chocolate](#) », qui est le premier grand aboutissement de la Charte belge ODD de Développement international. Il a pour ambition de rendre le chocolat belge encore meilleur et plus durable. Soutenue par plus de 100 partenaires multipartites, la charte marque la volonté commune des signataires d'intégrer pleinement les objectifs de développement durable dans leur activité économique principale et de prendre une part active à des partenariats multi-acteurs.

Action 7 - Sensibiliser les entreprises concernant les questions des Droits de l'Homme dans le cadre des missions économiques à l'étranger. Dans le cadre des missions économiques belges à l'étranger, une activité sur le thème "Business & Human Rights" est désormais systématiquement organisée. L'administration veille à ce que le choix du sujet traité soit pertinent pour le pays visité tout en tenant compte de sa réalité. En 2018, 2 missions économiques ont eu lieu. L'une en Uruguay où l'accent a été mis sur le dialogue social et l'autre au Maroc avec pour focus l'entrepreneuriat au féminin.

Action 10 - La Belgique s'engage à intégrer des critères « Droits de l'Homme » et de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans la stratégie d'appui au développement du secteur privé local de la coopération belge. Les critères relatifs aux droits humains et à la responsabilité sociale des entreprises sont désormais systématiquement pris en considération

lors du financement des projets/programmes d'appui au secteur privé local (critères de sélection des projets financés par la 'Business Partnership Facility', BIO, autres acteurs spécifiques,...).

Action 13 : Renforcer et contrôler le respect des Droits de l'Homme dans les marchés publics.

En collaboration avec les parties prenantes (entreprises, fédérations sectorielles, syndicats, ONG et gouvernements), le Gouvernement flamand travaille à une initiative i-MVO dans le secteur des pierres naturelles. Le but de cette initiative est d'améliorer les conditions des travailleurs, de leur environnement et de l'environnement sur les sites de production de pierre naturelle. L'approche consiste en l'intégration de la diligence raisonnable dans les marchés publics concernant ces produits à risque. Il s'agit d'un processus continu qui aide les organisations à identifier les risques de violation des droits du travail et des Droits de l'Homme dans leur propre organisation et la chaîne de production associée, à les prévenir, les réduire, les réparer et / ou à indemniser les victimes.

Action 15 - Intégrer le principe de « diligence raisonnable » au sein des organismes de gestion de l'entreprise, également en matière de Droits de l'homme : le GT RS/ISR a participé à la consultation des parties prenantes relatives à la révision du [Code belge de gouvernance d'entreprise](#). A cette occasion, une demande forte a été faite pour y intégrer les principes de diligence raisonnable dans cette nouvelle version.

Action 17 - Plaider au niveau de la Belgique pour le renforcement de l'intégration du développement durable (y compris des Droits de l'Homme) dans les accords de libre-échange.

La Belgique joue un rôle de pionnier au sein du Conseil de l'UE et plaide systématiquement en faveur de l'intégration le plus largement possible des critères de développement durable dans les accords de libre-échange. La Belgique insiste également sur le suivi efficace de la mise en œuvre. En 2018, la Belgique peut se féliciter d'avoir été entendue par la Commission européenne, qui a proposé 15 points d'action pour renforcer la mise en œuvre des chapitres sur le commerce et le développement durable. La Belgique va poursuivre ce travail au sein du Conseil pour s'assurer du suivi concret.

Action 18 - Suivre l'évolution de la RSE et des Droits de l'Homme auprès des entreprises belges à l'aide du baromètre RSE.

L'édition 2018 a définitivement pris la forme d'un baromètre des SDGs et une attention particulière y a été réservée à la thématique « Droits de l'Homme ». Ce baromètre donne une information scientifique de base sur l'engagement des entreprises/organisations en matière de développement durable. Le baromètre montre qu'il y a une prise de conscience des ODD et que les objectifs sont en train d'être adoptés par les organisations. Aussi, des mesures concrètes sont également prises. En fait, l'action en Belgique semble même supérieure à la moyenne internationale. Le [rapport complet](#) est disponible sur le site de l'UCL. Ce projet de recherche étant la première enquête nationale sur l'adoption et la mise en œuvre des ODD, ses résultats peuvent servir de base à de futures enquêtes, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Action 22 - Encourager la gestion responsable des chaînes d'approvisionnement avec une approche sectorielle.

Un projet-pilote innovant portant sur « Transparence et traçabilité dans le secteur du textile et de l'habillement » a été lancé. Concrètement, ce projet-pilote a pour ambition le développement d'un label « BeAwear » basé sur des critères environnementaux et sociaux dans la chaîne de valeur. Plusieurs acteurs sont impliqués dans les travaux : 6 entreprises

issues du secteur, la fédération belge de la mode [CREAMODA](#) en collaboration avec la fédération belge de l'Industrie textile [Fedustria](#), [FBT](#) et [Euratex](#).

Action 25 - Accorder une attention particulière à la ratification, au soutien et à la promotion d'une série de conventions de l'OIT ayant trait aux Droits de la Femme. En 2018, le SPF Affaires Etrangères a mis l'accent sur les Droits de la Femme dans la sensibilisation effectuée par le réseau de postes de la diplomatie belge via, entre autres, la participation active dans les campagnes comme « She Decides » et « #ShelsEqual ».

On retiendra également la mise en œuvre de la stratégie « Genre et Développement » de la coopération belge et de son plan d'action, dont l'une des priorités est de promouvoir le leadership féminin ainsi que leur empowerment économique notamment via le travail décent et les opportunités entrepreneuriales.

2. Mais aussi...

Le GT a également suivi l'actualité relative aux questions des Droits de l'Homme au niveau des divers organes ou instances internationales (Conseil de l'Europe, Nation Unies, Organisation Internationale du Travail,...) de manière à veiller à une cohérence dans les missions qui lui ont été confiées.

Il a également poursuivi le soutien, la participation ou la diffusion d'évènements et actions pertinentes qui contribuent à promouvoir et stimuler l'entrepreneuriat socialement responsable auprès de ses parties prenantes belges.

4. La politique des services publics fédéraux contribuant à un développement durable

4.1. Approche stratégique des services publics fédéraux en matière d'intégration du développement durable

4.1.1. Définition des approches stratégiques

A. Les contrats d'administration – Article 35

L'AR du 4 avril 2014 et la décision du Conseil des Ministres du 6 mars 2015 stipulent que le développement durable figure parmi les objectifs transversaux communs à tous les services publics fédéraux.

En réponse à ces obligations, la conférence des Présidents a approuvé un canevas pour les contrats d'administration 2016-2018. L'article 35 de ce canevas précise que chaque SPF/SPP accomplira les points suivants en matière de politique DD :

1. *« Utiliser un système de gestion où les charges restent sous contrôle (basé sur les directives internationales en matière de responsabilité sociale (ISO 26000 ou le maintien du certificat EMAS) ;*
2. *Elaborer chaque année un plan d'action en matière de développement durable (A.R. du 22 septembre 2004) et l'intégrer dans le plan d'administration ;*
3. *Entamer un dialogue régulier et qualitatif avec ses parties prenantes concernant son fonctionnement et sa politique ;*
4. *Rapporter tous les deux ans sur sa responsabilité sociale à l'aide des directives de la Global Reporting Initiative (GRI). »*

B. Les SDGs et la Vision à Long Terme en matière de DD

La Belgique s'est engagée à contribuer aux Sustainable Development Goals (SDGs) approuvés par les Nations Unies à l'horizon 2030 ainsi qu'aux objectifs fixés dans la Vision à Long Terme (VLT) en matière de Développement Durable (DD) à l'horizon 2050. Depuis 2015, les services publics fédéraux sont encouragés à concevoir une approche stratégique afin d'assurer l'ancrage structurel de ces différents objectifs au niveau de leur fonctionnement et de leur politique. Ils sont ainsi amenés à exercer pleinement leur responsabilité sociétale et à définir leur niveau d'ambition en matière d'intégration du développement durable.

La contribution des services publics fédéraux à la réalisation de leurs objectifs de développement durable peut être mise en oeuvre par le biais de trois canaux :

- Le contrat d'administration ;
- Le plan d'administration ;
- Un plan d'action DD rédigé annuellement.

Certains SPF intègrent des objectifs DD dans le contrat d'administration, qui se traduisent dans le plan d'administration. Si ce plan d'administration reprend les éléments du plan d'action DD, prévus dans l'AR relatif aux Cellules DD, ils n'ont donc plus besoin d'un plan d'action DD. D'autres SPF n'ont pas d'objectifs dans le contrat d'administration mais bien dans le plan d'administration, et d'autres se basent uniquement sur un plan d'action DD.

4.1.2. Rapportage sur les approches stratégiques

Via la base de données en ligne de la CIDD, 10 services publics fédéraux sur 13 ont transmis, en 2018, des informations relatives à l'intégration du DD dans leur contrat d'administration, conformément à l'article 35. Il est nécessaire de noter que le Ministère de la Défense ne dispose pas de contrat d'administration. Il n'est donc pas pris en compte dans ce chapitre. Par ailleurs, en 2018, le SPF Finances n'a pas été en capacité de transmettre ses données à la CIDD. Cependant, dans ce chapitre, nous avons tenu compte des données qu'il a communiquées l'an dernier.

Il apparaît que les SPF intègrent dans leurs contrats d'administrations, de façon fréquente et explicite, des objectifs de développement durable en lien avec des défis sociétaux et leurs missions, en complément d'efforts accomplis de longue date pour un fonctionnement exemplaire dans leurs opérations quotidiennes (gestion environnementale, accessibilité etc.). Par exemple, le SPF Mobilité mentionne que l'impact du transport sur le climat, la qualité de l'air, la congestion sont au cœur de ses missions. C'est pourquoi il veille à développer une mobilité la plus durable possible. L'économie durable est l'un des quatre axes stratégiques du SPF Economie, parallèlement à une économie compétitive, à la protection des consommateurs et à un marché transparent. Le SPP Intégration sociale mentionne ses politiques garantissant les droits sociaux fondamentaux. Le SPF Justice s'engage à une meilleure prise de conscience des enjeux du développement durable au sein de son organisation et veut apporter son expertise relative aux missions du SPF. Le SPF Santé publique a inscrit ses engagements en matière de développement durable (DD) à différents endroits de son contrat d'administration. De par ses compétences, il se dit particulièrement concerné par la mise en œuvre directe de plusieurs objectifs du Programme DD 2030 (santé, alimentation, lutte contre les changements climatiques, biodiversité, océans, institutions efficaces,...) et par les effets indirects positifs (ou négatifs) que ses activités peuvent induire sur la réalisation des autres objectifs de développement durable.

Sur les 10 services publics fédéraux ont transmis à la CIDD des informations relatives l'intégration du DD dans leur contrat d'administration en 2018, 8 ont indiqué dans leur contrat d'administration la volonté d'élaborer chaque année un plan d'action DD: Mobilité, Emploi, Chancellerie, Intégration Sociale, Intérieur, Politique Scientifique, Economie et Finances.

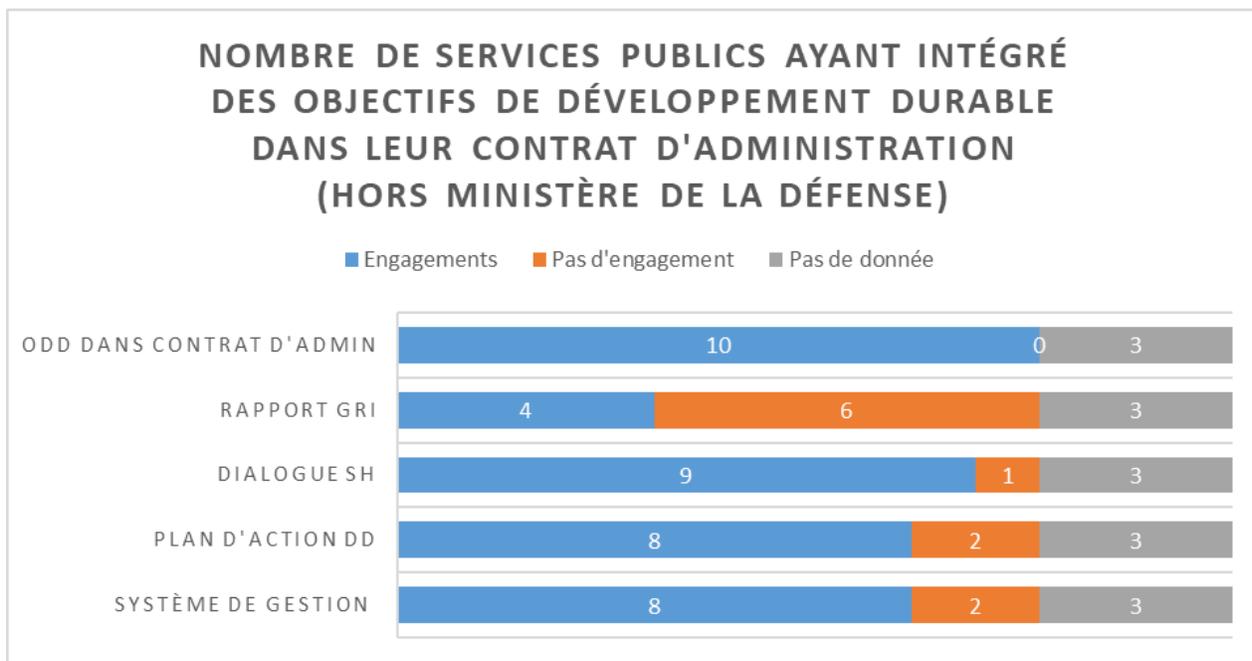
9 ont intégré à leur contrat d'administration l'engagement d'instaurer le dialogue avec leurs parties prenantes: Mobilité, Chancellerie, Intégration Sociale, Intérieur, Politique Scientifique, Emploi, Economie, Santé Publique et Finances.

4 ont mentionné dans leur contrat d'administration l'objectif de publier un rapport GRI tous les deux ans: Politique Scientifique, Economie, Chancellerie et Finances. Cependant, seuls deux services publics fédéraux s'y attèlent effectivement : Economie et Finances.

8 ont opté pour l'utilisation d'un système de gestion basé sur le système de gestion environnementale EMAS et/ou sur les directives internationales en matière de responsabilité

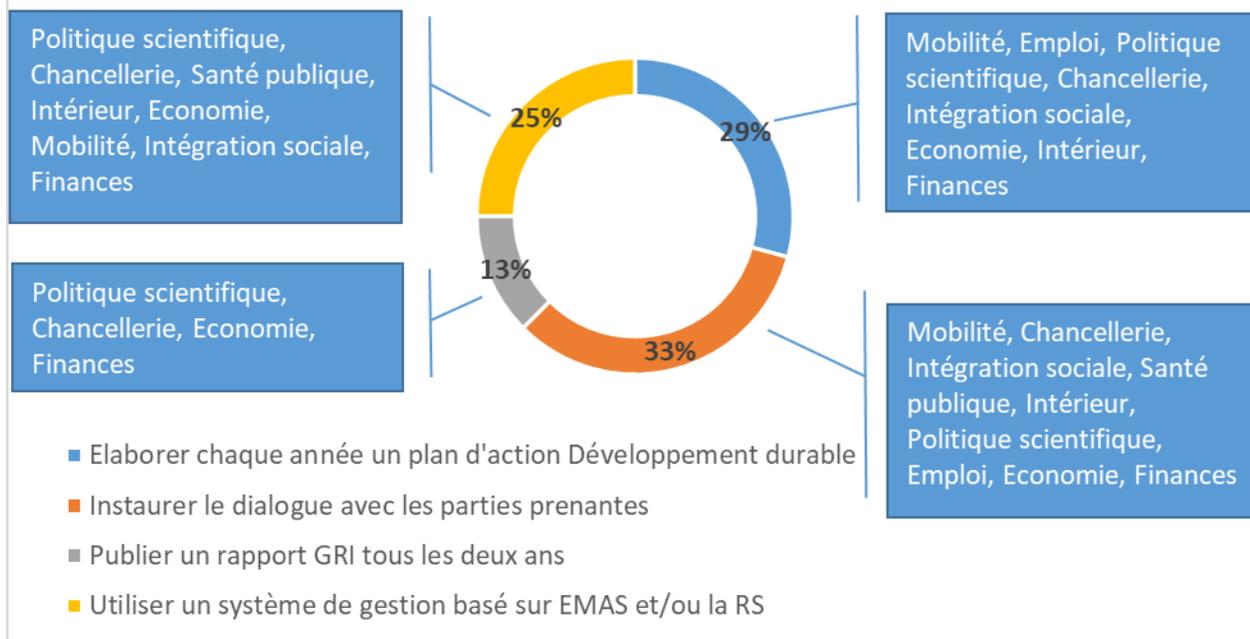
sociétale: Mobilité, Politique Scientifique, Intérieur, Economie, Chancellerie, Intégration Sociale, Santé Publique et Finances.

D'autres objectifs DD sont par ailleurs mentionnés dans les contrats d'administration des services publics fédéraux. Citons notamment les politiques Gender Mainstreaming, Handistreaming, Bien-être et Diversité.



Source : Base de données CIDD – Février 2019

Intégration du DD conformément à l'article 35 du canevas proposé pour les contrats d'administration (10 réponses)



Source : Base de données CIDD – Février 2019

Bonne pratique du SPP Politique Scientifique :

Dans le domaine du développement durable, le Département de la Politique scientifique s'engage à surveiller et développer son impact social matériel et immatériel en matière de développement durable en concertation avec ses parties prenantes.

Bonne pratique du SPF Justice :

L'objectif transversal de développement durable porte notamment sur :

- *La contribution du SPF à l'exécution de la politique fédérale en matière de développement durable ;*
- *La mise à disposition d'expertise relative aux missions du SPF ;*
- *La fonction exemplaire du SPF dans son fonctionnement quotidien. L'accent est mis sur la réalisation d'objectifs réalistes et découlant d'obligations légales dont le SPF a la charge en matière de développement durable. Ces objectifs se traduisent en actions et précisent pour chacune un délai et des indicateurs.*

Bonne pratique du SPP Intégration Sociale :

Le développement durable prend différentes formes : préparation, mise en œuvre et évaluation de la politique fédérale inclusive pour l'intégration sociale garantissant à chacun les droits sociaux fondamentaux de manière durable collaboration avec les CPAS : revenu d'intégration, mise à l'emploi et accompagnement du parcours professionnel, aide médicale urgente,

allocation de chauffage, médiation de dettes et accompagnement budgétaire, prévention et lutte contre la pauvreté (plan fédéral de lutte contre la pauvreté 2015-2019, plan national de lutte contre la pauvreté infantile), rapprochement entre les personnes en précarité et les services publics fédéraux (via projet experts du vécu) distribution de colis alimentaires aux plus démunis par les CPAS et d'autres associations (via projet FEAD), système de gestion environnementale (projet EMAS), etc."

4.2. Mesures et actions des services publics fédéraux dans le cadre des SDGs et de la VLT

4.2.1. Définition des SDGs et de la VLT

Comme mentionné au point précédent, les SDGs (Sustainable Development Goals) sont les objectifs de développement durable fixés par la communauté internationale à l'horizon 2030. Ils ont été adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 25 septembre 2015. Ils sont au nombre de 17 et sont liés à 169 cibles doivent former un plan d'action articulés autour des 5 P : People, Planet, Prosperity, Peace, Partnerships. Ils sont entrés en application dès le 1^{er} janvier 2016. Vous trouverez plus d'information sur le site www.sdgs.be.

La VLT (Vision à Long Terme) en matière de DD est quant à elle un texte de référence approuvé par le gouvernement fédéral le 17 mai 2013. Elle repose sur 55 objectifs, liés aux compétences fédérales, qui doivent contribuer à la construction de la société belge à l'horizon 2050, autour de 4 défis majeurs :

1. Une société qui promeut la cohésion sociale ;
2. Une société qui adapte son économie aux défis économiques, sociaux et environnementaux ;
3. Une société qui préserve son environnement ;
4. Une société soutenue par l'autorité publique fédérale assumant sa responsabilité sociétale.

Vous trouverez plus d'information sur le site www.developpementdurable.be.

4.2.2. Les mesures et actions de services publics fédéraux

Il apparaît que la grande majorité des mesures et actions des services publics fédéraux, répondant à un objectif de développement durable, sont le fait de SPF qui oeuvrent seuls et uniquement dans la sphère de leurs compétences. Les coopérations transversales restent très limitées.

Citons quelques actions ou mesures extraites de la base de données de la CIDD :

- *SPF Mobilité et Transports: De par son core business le SPF Mobilité et transports a un rôle important à jouer dans différents objectifs des SDGs. Des informations concernant*

ceux-ci ont d'ailleurs été transmis à la CIDD dans le cadre du rapportage. On peut mettre en évidence les objectifs liés à la qualité des eaux, aux émissions et à la qualité de l'air.

- SPP Politique Scientifique : *Lancement d'appels à propositions axés sur des thèmes en lien avec des défis sociétaux et de développement durable.*
- SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale : *Participation au « projet SDGs (Sustainable Development Goals) et Matérialité » organisé par l'Institut Fédéral pour le développement durable, qui consiste en l'analyse de la matérialité en lien avec le programme de développement durable à l'horizon 2030. D'une part, le projet a permis en 2018 d'identifier les SDGs en lien avec les expertises du SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale. Ainsi, 6 SDGs ont été déterminés : - Le SDG 1 : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes - Le SDG 3 : permettre à tous de vivre en bonne santé - Le SDG 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser - le SDG 8 : travail décent et croissance économique - le SDG 10 : réduire les inégalités - et le SDG 16 : paix, justice et institutions efficaces. D'autre part, le projet a aidé à déterminer 21 enjeux importants pour le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale.*
- SPF Chancellerie du Premier ministre : *Formation du personnel concernant l'intégration des critères de développement durable dans les marchés publics. Deux formations ont été organisées avec l'aide d'un représentant du Ministère de la Défense. La première formation, d'une durée de 2h, était destinée aux membres du Comité de direction et visait à attirer leur attention sur l'importance de la phase de l'expression du besoin en matière de marchés publics, avec un focus sur l'intégration de critères de développement durable. La seconde formation s'adressait quant à elle aux principaux acheteurs de la Chancellerie et se déclinait en deux modules. Un premier d'une journée au sujet de l'expression du besoin et un second, d'une demi-journée concernant l'intégration de critères de développement durable dans les marchés publics. 4 acheteurs y ont participé.*
- SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement : *introduction et intégration du Dd et des SDGs dans toutes les phases d'élaboration et projets de contrat d'administration 2019-2021 du SPF.*
- Ministère de la Défense : *Participation à l'effort dans le cadre de missions à l'étranger et de la sécurisation de lieux publics en Belgique.*

Bien d'autres actions et mesures peuvent être extraites des plans d'action DD conçus en 2018 par les services publics fédéraux. En voici quelques exemples :

- SPF Emploi :
 - Accidents du travail : coordonner la législation sur les accidents du travail graves en vue d'une simplification administrative et d'une meilleure prévention ;
 - Campagnes d'inspection sectorielles : approche d'inspection structurée et systématique par le biais de campagnes et d'actions ciblées dans des secteurs et / ou des profils d'emploi présentant une incidence accrue d'accidents et / ou de maladies professionnelles, de fraude sociale ou de dumping social
 - Un marché du travail inclusif sans discrimination : permettre aux groupes fragilisés de mieux participer au marché du travail.

- SPP Intégration sociale :
 - Projet MIRIAM : Projet pilote mené avec des CPAS pour l'accompagnement des femmes vivant en famille monoparentale en vue d'une meilleure insertion sociale ;
 - Coordination du projet pilote Housing First (accès au logement pour les sans-abris) ;
 - Réforme du système d'aide médicale pour les personnes qui n'ont pas l'assurance "soins de santé" ;
 - Evaluation du rapport intermédiaire du 3e plan fédéral de lutte contre la pauvreté (2016-2019).
- SPF Economie :
 - Accorder une attention particulière à la production de statistiques de soutien des politiques liées au développement durable, comme les chiffres sur les véhicules, le transport, la production de déchets, l'occupation du sol, l'agriculture, les accidents de la route, l'énergie, les statistiques sociales comme niveau de chômage BIT, conditions de vie et pauvreté multidimensionnelle, statistiques publiées par genre, biodiversité, etc. ;
 - Participer à la plateforme "durée de vie des produits" ; Proposer des mesures pour augmenter la durée de vie des produits suite à une plateforme de concertation sur cette mesure afin de permettre un échange entre les consommateurs, les fabricants et les commerces de détails ;
 - Réagir à l'enquête sur les impacts et opportunités de l'économie durable pour les fédérations d'entreprises.
- SPF Finances :
 - SECAL – Actualisation de l'étude " L'impact budgétaire de l'octroi d'avances" par le Service des créances alimentaires ; Amélioration de la législation liée au SECAL ; meilleure gestion des dossiers SECAL en matière de recouvrement mais aussi d'octroi d'avances ; Amélioration de notre prestation de service en faveur d'une catégorie de la population fragilisée ;
 - Mise en place d'une plateforme d'information pour améliorer la coopération entre les diverses parties concernées par la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
 - Transparence des informations détenues par le SPF Finances vers les citoyens et les entreprises (quelles sont mes dettes, mes remboursements, mon bilan fiscal).

Comme l'année dernière, plusieurs SPF mentionnent le fait que l'absence de plan fédéral développement durable (PFDD) limite les possibilités d'action concertées. Celles-ci renforcent en effet les coopérations transversales et la cohérence des actions.

4.3. Les Analyses d'Impact de la Réglementation (AIR)

4.3.1. AIR et Développement durable

Définition :

Une analyse d'impact de la réglementation (AIR) est une évaluation préalable des conséquences potentielles (/impacts collatéraux) des projets de réglementations, de façon intégrée dans les domaines économique, social, environnemental et sur l'autorité publique. L'AIR doit être réalisée au plus tôt dans le processus de préparation du projet de réglementation afin d'améliorer la qualité des politiques (efficacité/cohérence).

Plus d'information sur le site www.simplification.be de l'Agence pour la Simplification Administrative.

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, l'AIR est le résultat de la fusion de cinq tests qui devaient être pratiqués auparavant : Kafka, EIDD, genre, cohérence des politiques en faveur du développement et PME.

Elle se réalise par le biais d'une fiche signalétique accompagnant, sauf dispense ou exception, tout projet de réglementation soumis au Conseil des Ministres. Le champ d'étude de l'AIR est délimité par 21 thèmes qui visent à analyser les conséquences potentielles du projet de réglementation selon une approche transversale de développement durable.

Les 21 thèmes d'une AIR :

- Lutte contre la pauvreté
- Egalité des chances et cohésion sociale
- Egalité entre les femmes et les hommes
- Santé
- Emploi
- Modes de consommation et production
- Développement économique
- Investissements
- Recherche et développement
- PME
- Charges administratives
- Energie
- Mobilité
- Alimentation
- Changements climatiques
- Ressources naturelles
- Air intérieur et extérieur
- Biodiversité
- Nuisances
- Autorités publiques
- Cohérence des politiques en faveur du développement

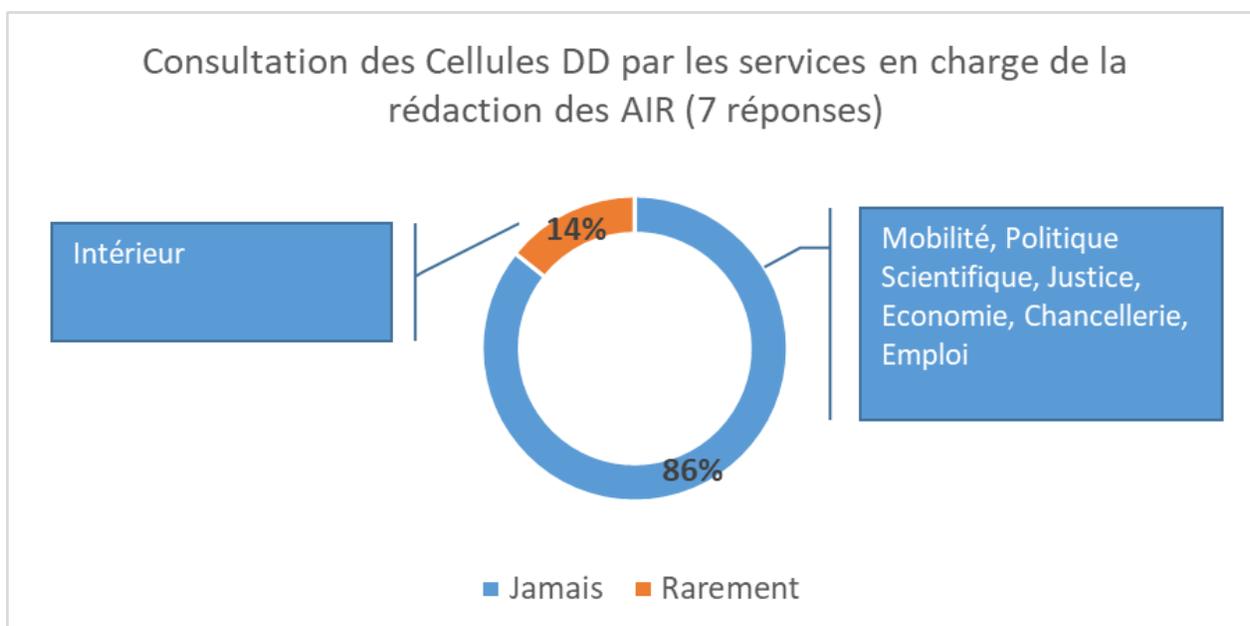
L'Agence de Simplification Administrative (ASA) coordonne l'AIR fédérale en partenariat avec quatre autres institutions : le SPF Economie (DG PME), l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), l'Institut fédéral pour le Développement Durable (IFDD) et le SPF Affaires Etrangères (DG Coopération au Développement). Elle pilote par ailleurs le Helpdesk relatif à

l’AIR, anime le Comité d’analyse d’impact et se charge de la publication de toutes les AIR sur son site web.

4.3.2. Le rôle des Cellules DD dans la rédaction des AIR

7 services publics fédéraux sur 14 ont rapporté, via la base de données en ligne de la CIDD, des informations relatives à la consultation des Cellules DD par les services en charge de la rédaction des AIR. Sur les 7 répondants, quatre disposent d’une procédure interne permettant d’appliquer les prescrits de la loi du 15 décembre 2013 et de l’AR du 21 décembre 2013 en matière d’AIR.

Par ailleurs, le graphique ci-dessous montre que, comme en 2016 et 2017, les Cellules DD sont très rarement consultées par les services en charge de la rédaction des AIR.



Source : Base de données CIDD – Février 2019

Bonne pratique du SPF Emploi :

Afin d’effectuer correctement l’analyse d’impact de la réglementation, une page s’y afférent se trouve sur l’intranet du SPF ETCS. Les membres du personnel concernés ont également reçu une formation d’une demi-journée sur l’AIR. L’intranet renvoie également vers le site l’Agence pour la simplification administrative.

Bonne pratique du SPF Chancellerie :

La Chancellerie respecte l’obligation de procéder à l’analyse d’impact de la réglementation (AIR) des avant-projets de loi et projets d’arrêtés royaux ou ministériels pour lesquels l’intervention du Conseil des ministres est requise. Un point spécifique est prévu dans le document de contrôle interne relatif à la rédaction de la législation/réglementation.

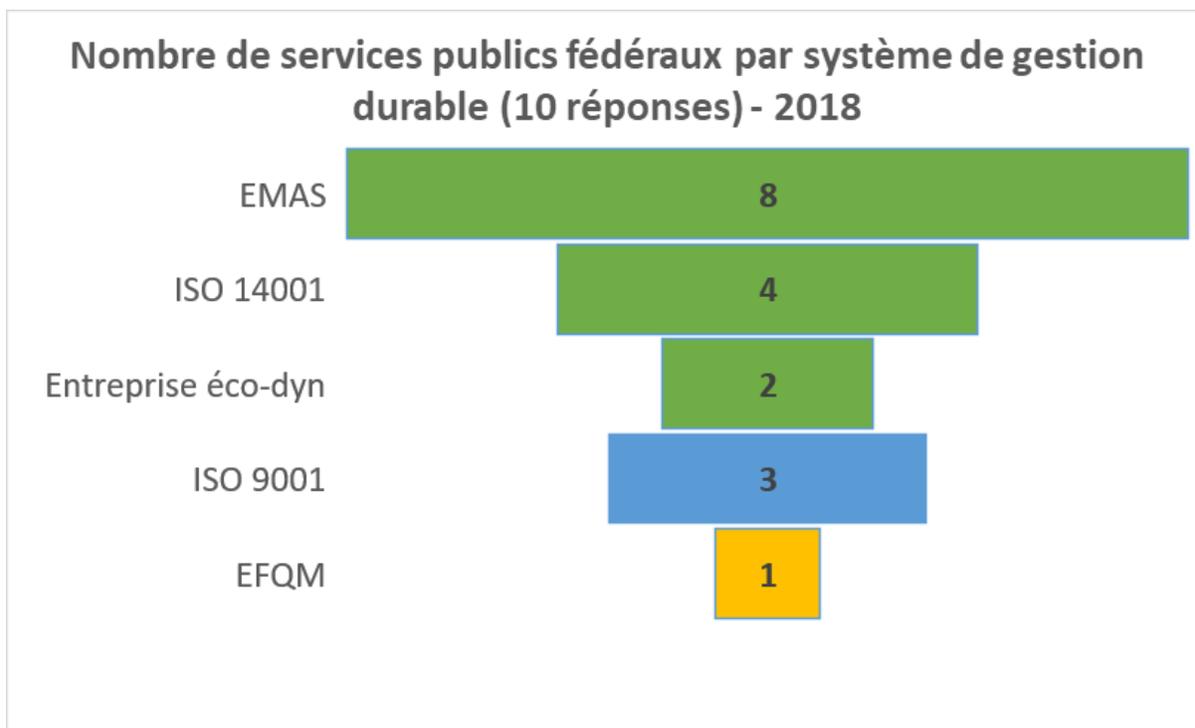
5. La gestion durable dans les services publics fédéraux

5.1. Choix d'un système de gestion durable

En matière de gestion durable, une diversité d'outils existe pour améliorer le fonctionnement interne des organisations. Les services publics fédéraux peuvent ainsi recourir à des normes, certifiées ou non, en matière de :

- Management environnemental : EMAS, ISO 14001, Label Entreprise éco-dynamique ou autre ;
- Management de la qualité : CAF, EFQM, ISO 9001 ou autre ;
- Management de la responsabilité sociétale : ISO 26000, IQNet SR10, CARS ou autre.

10 services publics fédéraux sur 14 ont rapporté, via la base de données en ligne de la CIDD, des informations relatives à l'application d'un système de gestion durable.



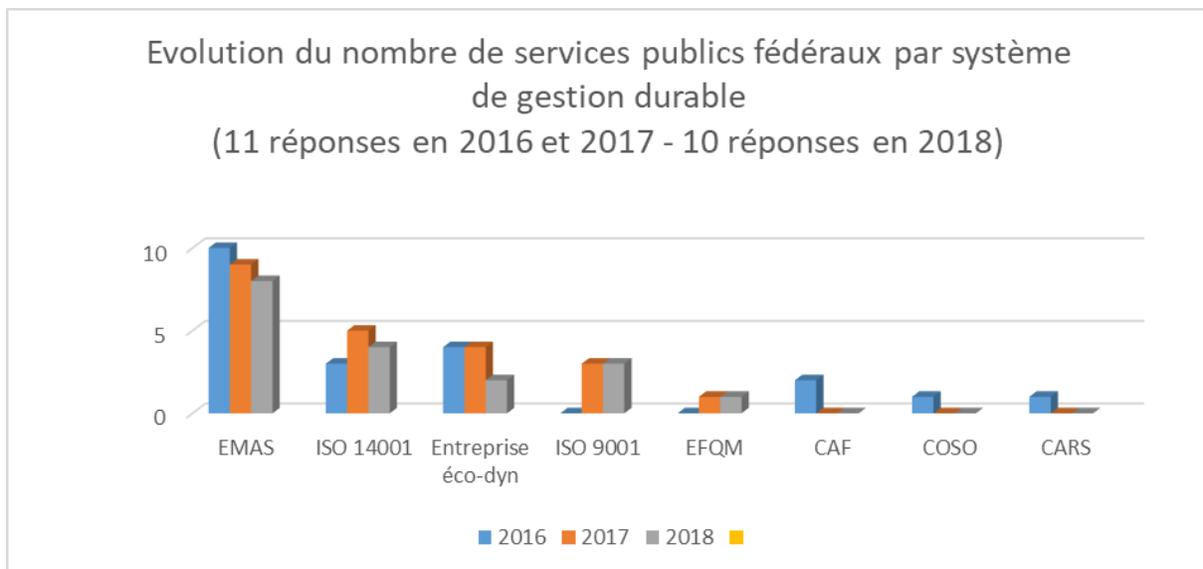
Source : Base de données CIDD- Février 2019

Parmi les 10 répondants :

- En matière de gestion environnementale :
 - 1 a uniquement le label Entreprise éco-dynamique : le SPF Chancellerie ;
 - 4 ont uniquement l'enregistrement EMAS : les SPF Santé publique et Intérieur ainsi que les SPP Politique Scientifique et Intégration sociale ;

- 1 dispose uniquement de la norme ISO 14001 : le Ministère de la Défense ;
 - 3 cumulent EMAS et ISO 14001 : les SPF Mobilité, Economie et Emploi ;
 - 1 peut se targuer d’avoir l’enregistrement EMAS, la norme ISO 14001 et le label Entreprise Eco-dynamique : le SPF Justice.
- En matière de gestion de la qualité :
 - 2 ont la norme ISO 9001 : les SPF Economie et Mobilité
 - 1 dispose à la fois de la norme ISO 9001 et du cadre de référence EFQM : le SPF Emploi
 - En matière de management de la responsabilité sociétale, aucun service public fédéral ne dispose de label, norme ou certification.

Le tableau ci-dessous montre l’évolution du nombre de services publics fédéraux, entre 2016 et 2018, disposant d’un ou de plusieurs systèmes de gestion durable :



Source : Base de données CIDD - Février 2019

Bonne pratique du SPF Emploi :

Le SPF Emploi utilise le modèle européen EFQM (European Foundation for Quality Management) comme système de management de la qualité. Il s’agit d’un instrument qui peut être utilisé de différentes façons :

- comme autoévaluation de l’organisation ;
- pour le benchmarking par rapport à d’autres organisations ;
- pour l’identification de points d’amélioration ;

- pour l'introduction d'un nouveau mode de réflexion au sein de l'organisation ;
- comme structure pour le système managérial de l'organisation.

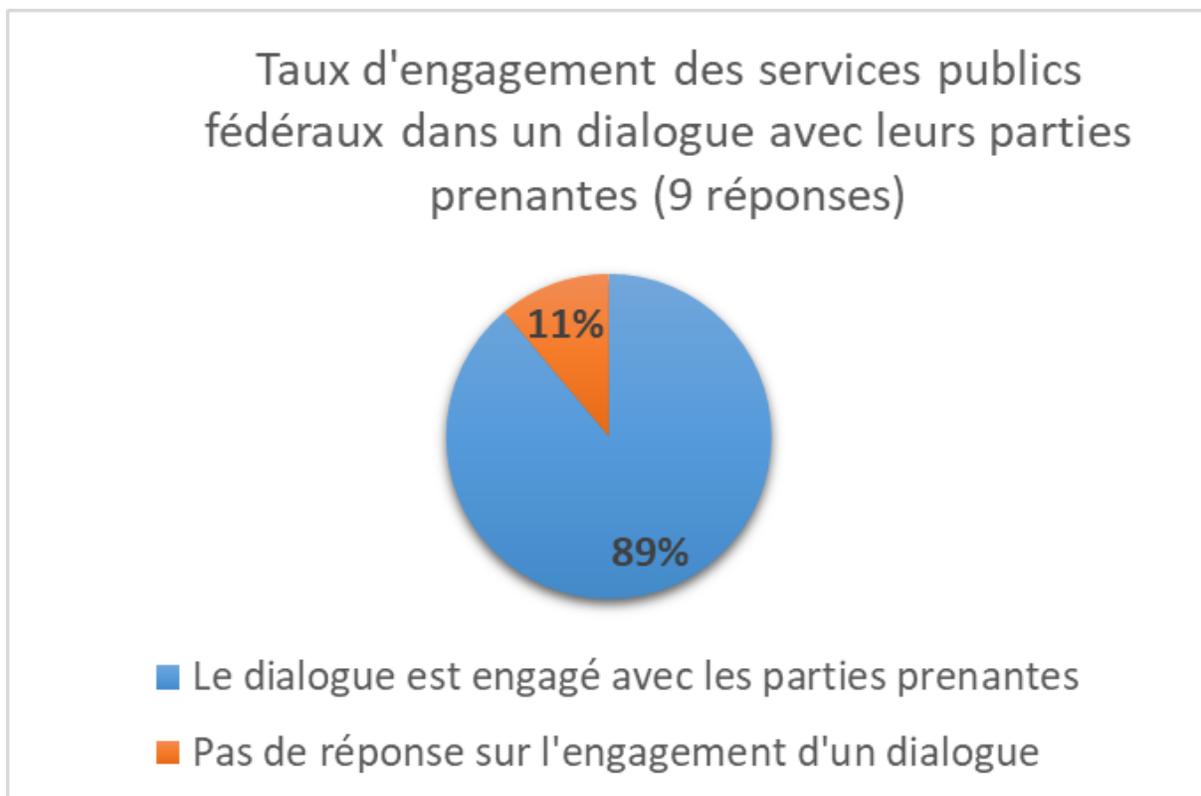
5.2. Dialogue avec les parties prenantes

La norme ISO 26000 apporte les définitions suivantes :

- Dialogue avec les parties prenantes : *activité entreprise pour créer des opportunités de dialogue entre l'organisation et une ou plusieurs de ses parties prenantes, dans le but d'éclairer les décisions de l'organisation.*
- Partie prenante : *individu ou groupe ayant un intérêt dans les décisions ou activités d'une organisation.*

Le dialogue avec ses parties prenantes est dès lors un principe important d'une démarche de responsabilité sociétale.

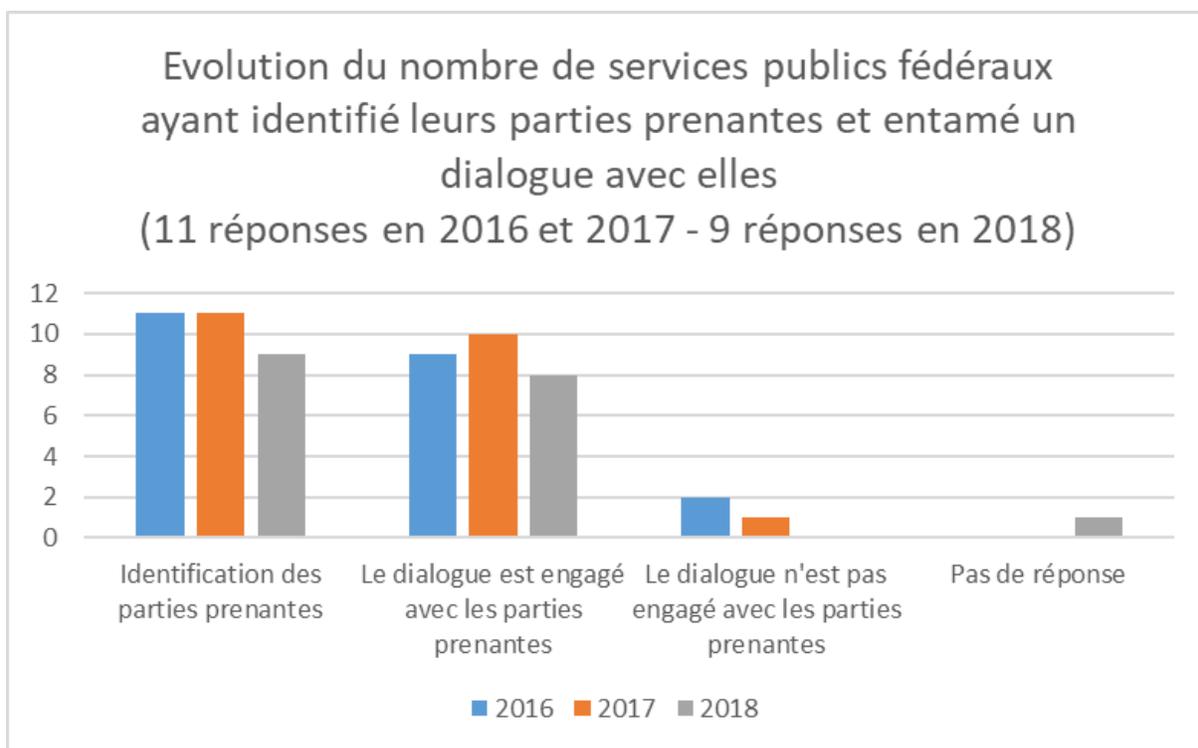
9 services publics fédéraux sur 14 ont rapporté, via la base de données en ligne de la CIDD, des informations relatives à l'instauration d'un dialogue avec leurs parties prenantes.



Source : Base de données CIDD – Février 2019

Tous les répondants affirment avoir identifié leurs parties prenantes. 8 d'entre eux ont engagé le dialogue avec leurs parties prenantes et 1 n'a pas précisé si un dialogue a été entamé.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre de services publics fédéraux, entre 2016 et 2018, ayant identifié leurs parties prenantes et entamé un dialogue avec elles :



Source : Base de données CIDD – Février 2019

Bonne pratique du SPP Intégration Sociale : Le SPP mène depuis plusieurs années une enquête de satisfaction externe auprès de ses stakeholders.

En 2018, il a ainsi relancé les stages de découverte au SPP IS à l'attention des personnes travaillant dans les CPAS. Plusieurs de ses services se sont ainsi mis à leur disposition afin de les aider à mieux comprendre le fonctionnement du SPP IS et d'améliorer la collaboration entre le SPP IS et les CPAS. Il a également révisé le concept des rencontres provinciales, par exemple, afin de tenir compte des réponses et remarques formulées lors de l'enquête 2017. Une enquête relative à sa lettre d'infos E-cho a par ailleurs incité le SPP IS à adapter le visuel de sa newsletter pour la lisibilité et la clarté de ses articles, de ses FAQ et d'autres textes.

Bonne pratique du SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie :

Le résultat de la consultation des parties prenantes, organisée dans le cadre de la rédaction du [2^e rapport GRI, publié en 2018](#), est disponible sur le site du SPF Economie.

Bonne pratique du SPF Mobilité et Transports :

Le 12 mars 2018, le CCPIE et le SPF Mobilité et Transports ont organisé conjointement un dialogue des stakeholders concernant « Le transport face au défi climatique ».

5.3. Les rapports de durabilité (GRI)

En 2014, six services publics fédéraux volontaires ont bénéficié d'un accompagnement de l'IFDD afin de rédiger un rapport de durabilité en appliquant les directives GRI (G4). A l'issue de l'exercice, en 2015, cinq d'entre-eux ont publié un premier rapport sur leurs performances économiques, environnementales, sociales et de gouvernance, reflétant les impacts positifs et négatifs de leurs activités et services. L'IFDD a pour sa part rédigé un manuel méthodologique conçu spécifiquement pour les services publics fédéraux, afin de les soutenir dans l'élaboration et la rédaction d'un rapport GRI.

Depuis, deux services publics fédéraux continuent de publier un rapport selon la méthodologie de la Global Reporting Initiative, à savoir les SPF Economie et Finances. Dans le cas du SPF Economie, cette publication est biennale (dernière publication en 2018) et séparée du rapport annuel de l'organisation. Dans le cas du SPF Finances, cette publication est biennale également (dernière publication en 2017) et intégrée au rapport annuel.

5.4. Marchés publics durables

Analyse du respect de la circulaire du 16 mai 2014

Sous le mandat de la Conférence interministérielle pour le Développement durable et de son groupe technique « Marchés publics durables », différents experts fédéraux et régionaux ont examiné les possibilités de dresser l'inventaire des achats durables. À cet effet, différents indicateurs concernant la durabilité ont été intégrés dans E-Notification à partir de février 2018. Le groupe de travail qui se charge du suivi des travaux s'est réuni le 12 février et le 23 avril 2018.

Une première analyse a été exécutée sur l'ensemble de données du 5 février 2018 au 31 décembre 2018.

Pour la période examinée, les acheteurs n'avaient pas encore l'obligation de faire un rapport sur les données concernant les aspects sociaux. Pour la période fixée, 6 028 dossiers belges (1 583 dossiers fédéraux) ont été examinés plus en détail.

Répartis par thème partiel (environnement, social, éthique et innovation), les chiffres sont les suivants :

Dans le cahier des charges, il est tenu compte de ce qui suit :	Organisations fédérales		Organisations belges	
	nombre	%	nombre	%
Aspects environnementaux : oui	88	5,6	261	4,3
Aspects environnementaux : non	188	11,9	775	12,9
Aspects environnementaux : pas rempli	1 307	82,6	4 992	82,8
Aspects sociaux : oui	67	4,2	234	3,9
Aspects sociaux : non	189	11,9	754	12,5
Aspects sociaux : pas rempli	1 327	83,8	5 040	83,6
Aspects éthiques : oui	56	3,5	204	3,4
Aspects éthiques : non	183	11,6	777	12,9
Aspects éthiques : pas rempli	1 344	84,9	5 047	83,7
Aspects innovants : oui	17	1,1	55	0,9
Aspects innovants : non	209	13,2	844	14,0
Aspects innovants : pas rempli	1 357	85,7	5 129	85,1

Par aspects environnementaux, on entend :

- réduction de la consommation d'énergie, des gaz à effet de serre (surtout le CO2) et/ou de la pollution de l'air ;
- réduction de la consommation et de la pollution de l'eau ;
- réduction des déchets, recyclage, réutilisation des matériaux ;
- réduction des substances toxiques (pesticides, substances chimiques nocives, métaux lourds) ;
- protection et conservation de la nature et de la biodiversité.

Par aspects sociaux, on entend :

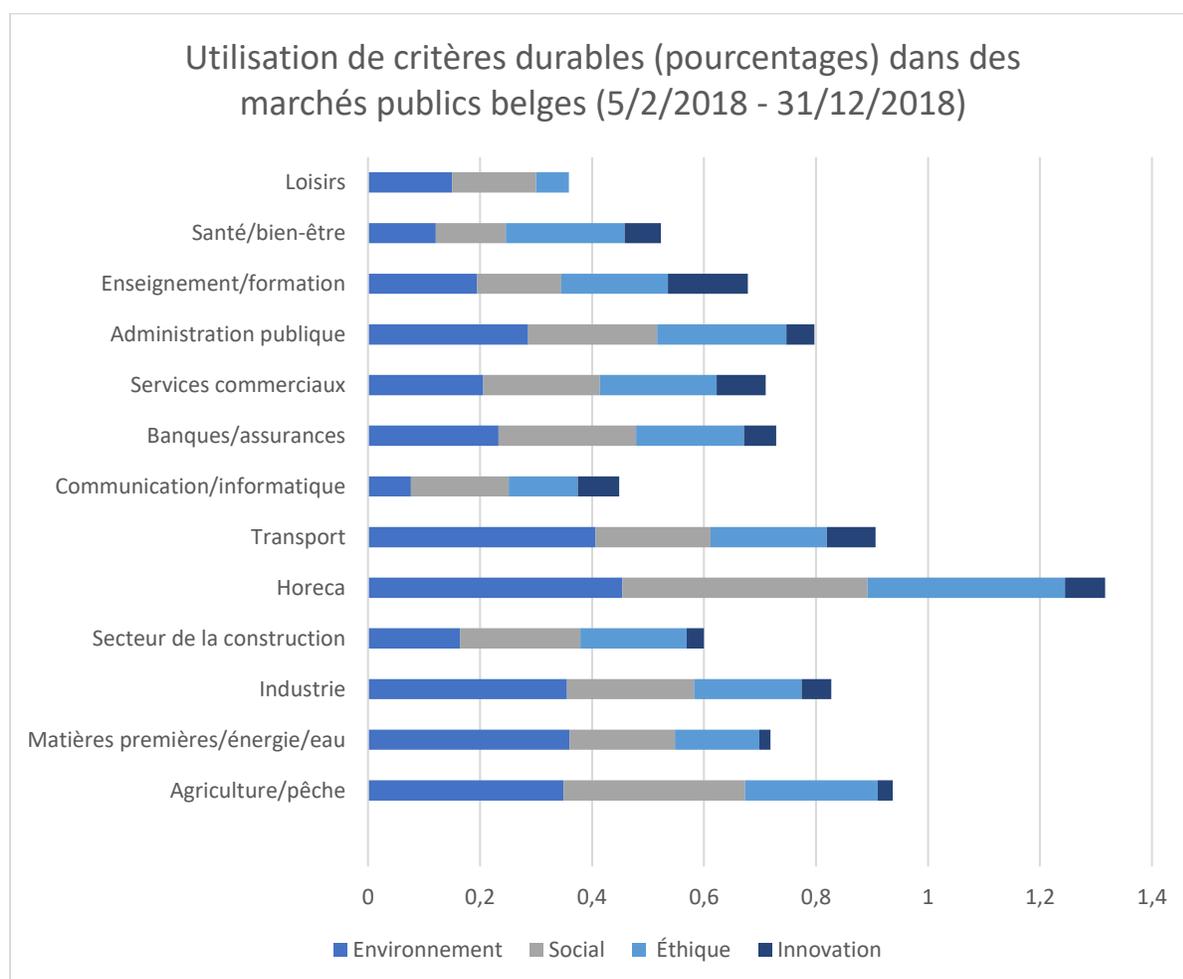
- non-discrimination : égalité des chances pour les hommes et les femmes, diversité culturelle, etc. ;
- accessibilité à tout le monde, également aux personnes handicapées ;
- insertion/formation de personnes issues de groupes à risque.

Par aspects éthiques, on entend :

- respect des conventions OIT (en Belgique, à l'étranger) ;
- pratiques commerciales durables/équitables ;
- tenir compte de rémunérations et de conditions de travail acceptables.

Il ressort de la première analyse que le taux de réponse est plutôt bas. D'autre part, les acheteurs ne sont pas obligés de remplir les données.

Le tableau ci-dessous montre pour quels marchés on prête le plus attention à des aspects durables dans les marchés publics, répartis par code [CPV](#) (Common Procurement Vocabulary). Les résultats se focalisent uniquement sur les acheteurs qui ont répondu « oui » ou « non ». Ils montrent pour quels marchés on a effectivement tenu compte de critères durables (réponses « oui » sur le nombre total de réponses). Il en ressort que des marchés publics qui tiennent le plus compte d'aspects durables sont lancés dans les secteurs horeca, transport et agriculture/pêche (top 3).



Autres initiatives en matière de monitoring

En complément à cet exercice, le SPF BOSA a démarré le développement de la plateforme Ariba, une plateforme *end-to-end* devant permettre la gestion des marchés publics fédéraux dans le *back-office*. Des fournisseurs potentiels des autorités fédérales peuvent y laisser les données de leur entreprise.

Le groupe de travail s'est réuni le 20 décembre 2018 pour examiner si des indicateurs similaires à ceux d'e-Notification (voir le rapport d'activités du GT « Marchés publics durables »), destinés au groupe cible des acheteurs, pourraient aussi être conçus pour le groupe-cible des fournisseurs (potentiels). Via des questionnaires limités, les entreprises pourraient alors laisser des données relatives à leur responsabilité sociétale. Celles-ci peuvent ensuite être utilisées par les acheteurs pour leur prospection du marché lors de l'établissement de cahiers des charges (plus durables). Les premiers tests avec ce système sont prévus pour 2019.

L'IFDD a examiné dans quelle mesure les acheteurs ont effectivement tenu compte, au cours des cinq dernières années, de la politique relative aux marchés publics durables dans e-Notification. La Radboud Universiteit de Nimègue a été désignée pour cette étude ; elle a examiné des indices sur le plan des achats écologiques, sociaux, éthiques et innovants dans des marchés publics concrets. Les [résultats de l'étude](#) ont été présentés le 12 janvier 2018. Ils peuvent être consultés sur le Guide des Achats durables .

5.5. Etat du parc automobile fédéral

La Circulaire 307 sexies du 21 avril 2017 stipule que les services publics fédéraux doivent présenter annuellement un état récapitulatif exhaustif de leur parc de véhicules (achetés ou sous leasing) au Ministre compétent pour le Développement Durable, ainsi qu'à l'Inspection des Finances ou au commissaire du gouvernement du Budget ou au délégué du Ministre du Budget. Cette nouvelle Circulaire a été appliquée pour la deuxième fois en janvier 2019, pour ce qui concerne l'état du parc automobile 2018.

9 services publics fédéraux ont répondu à cette obligation :

- SPF Chancellerie
- SPF Economie
- SPF Justice
- SPF Mobilité
- SPF Santé Publique
- SPF Emploi
- SPP Intégration Sociale
- SPP Politique Scientifique
- Ministère de la Défense

La circulaire impose par ailleurs que les services de l'Etat et certains organismes d'intérêt public, disposant d'un parc automobile d'au moins 20 véhicules, orientent l'achat de nouveaux véhicules de personnes et minibus comme suit **pour l'année 2018** :

- Au moins 10 % de tous les véhicules achetés ou loués sont du type électrique, hybride ou CNG,
ET

- Au moins 15 % de l'ensemble des véhicules achetés ou loués ont un écoscore supérieur à 75 (y sont inclus aussi les véhicules électrique, hybride ou CNG).

Les services publics fédéraux concernés par cette obligation sont :

Etat du parc de voitures de personnes et minibus dans les services publics fédéraux disposant d'au moins 20 véhicules									
	Nombre total	Nouvelles acquisitions en 2018							
		Nbre	Carburant classique		Propulsion alternative		Ecoscore moyen	Ecoscore > 75	
			Nbre	%	Nbre	%		Nbre	%
Intérieur	426	19	19	100	0	0	?	0	0
Mobilité	132	7	5	71,43	2	28,57	73	2	28,57
Economie	113	16	7	43,75	9	56,25	77	6	37,5
Justice	200	10	7	70	3	30	65,3	0	0
Santé Pub.	53	0							
Défense	1436	15	0	0	15	100	79	15	100
Aff. Etrang.	nc								
Finances	nc								

Les données transmises à la CIDD via sa base de données révèlent que, parmi les répondants ayant acquis des véhicules de personnes et minibus en 2018, la majorité s'est conformée aux exigences de la circulaire. Le SPF Intérieur n'atteint toutefois pas le pourcentage requis de véhicules à propulsion alternative et le SPF Justice n'atteint pas le pourcentage requis de véhicules ayant un écoscore supérieur à 75.

Cette même circulaire stimule par ailleurs que les services avec un parc de voitures de personnes et minibus de moins de 20 véhicules achètent, dans la mesure du possible, des modèles

électriques, hybrides ou CNG. Ils sont également invités à prêter une attention particulière aux critères environnementaux des modèles choisis.

Les services publics fédéraux concernés sont les SPF Stratégie et Appui (Bosa), Chancellerie du Premier ministre, Sécurité Sociale, Emploi, ainsi que les SPP Politique Scientifique et Intégration Sociale. Tous, à l'exception du SPF Sécurité Sociale et du SPP Intégration Sociale qui n'ont pas communiqué leurs données, ont fait savoir à la CIDD qu'ils n'ont acquis aucune nouvelle voiture de personnes ni aucun minibus en 2018.

5.6. Mobilité durable

En juillet 2017, le SPF Mobilité et Transports a lancé une nouvelle enquête nationale sur les déplacements domicile-lieu de travail des travailleurs. Cette enquête est organisée tous les trois ans auprès des entreprises et des services publics qui, en Belgique, occupent plus de 100 personnes. Cette nouvelle édition est prolongée jusqu'au 28 février 2018. Les résultats seront probablement disponibles dans le courant de l'année 2019.

Le dernier diagnostic fédéral sur les déplacements domicile-lieu de travail ayant été publié par le SPF Mobilité et Transports date de mars 2019 (données 2017). Il permet de voir que les fonctionnaires fédéraux ont globalement une mobilité durable pour se rendre au travail.

Diagnostic des déplacements domicile-lieu de travail des fonctionnaires fédéraux (données 2017)

Nom	Nbre de travailleurs	Nbre établissements	% Car	% Carpool	% Moto	% Trein	% MTB	% Transp. collectif organisé par employeur	% Bycicle	% Walk	Accessibilité moyenne (sur 5)
SPF Intérieur	4728	36	34,4%	0,6%	0,5%	45,3%	13,0%	0,0%	5,4%	0,7%	2,9
SPF Finances	19461	92	39,1%	1,2%	0,5%	35,4%	10,3%	0,0%	11,7%	1,7%	2,7
Ministère Défense	26340	48	58,2%	6,5%	4,0%	14,4%	3,3%	0,1%	12,7%	0,7%	2,0
SPF Justice	12528	86	59,0%	3,4%	1,1%	18,3%	6,8%	0,0%	9,6%	1,8%	2,6
SPF Mobilité	866	1	10,2%	0,2%	0,0%	71,2%	9,2%	0,0%	7,3%	1,8%	5,0
SPF Chancellerie	238	1	15,1%	0,8%	1,3%	56,3%	23,5%	0,0%	0,8%	2,1%	5,0
SPF Economie	1596	5	6,8%	0,0%	0,0%	73,8%	15,5%	0,3%	1,1%	2,6%	4,0
SPF Sécurité Sociale	676	1	7,7%	0,0%	0,0%	75,3%	14,9%	0,1%	0,7%	1,2%	5,0
SPF Santé Publique	1136	1	10,7%	0,2%	0,2%	70,3%	15,1%	0,0%	2,4%	1,1%	5,0
SPF BOSA	1040	3	4,3%	0,1%	0,2%	79,5%	11,8%	0,0%	2,4%	1,6%	5,0
SPP Intégration Sociale	139	1	2,2%	0,0%	0,0%	79,1%	18,7%	0,0%	0,0%	0,0%	5,0
SPP Politique Scientifique	202	1	13,4%	0,0%	1,0%	57,4%	22,3%	0,0%	5,9%	0,0%	4,0
SPF Emploi	630	1	6,8%	0,0%	1,4%	76,5%	13,8%	0,0%	1,4%	0,0%	5,0

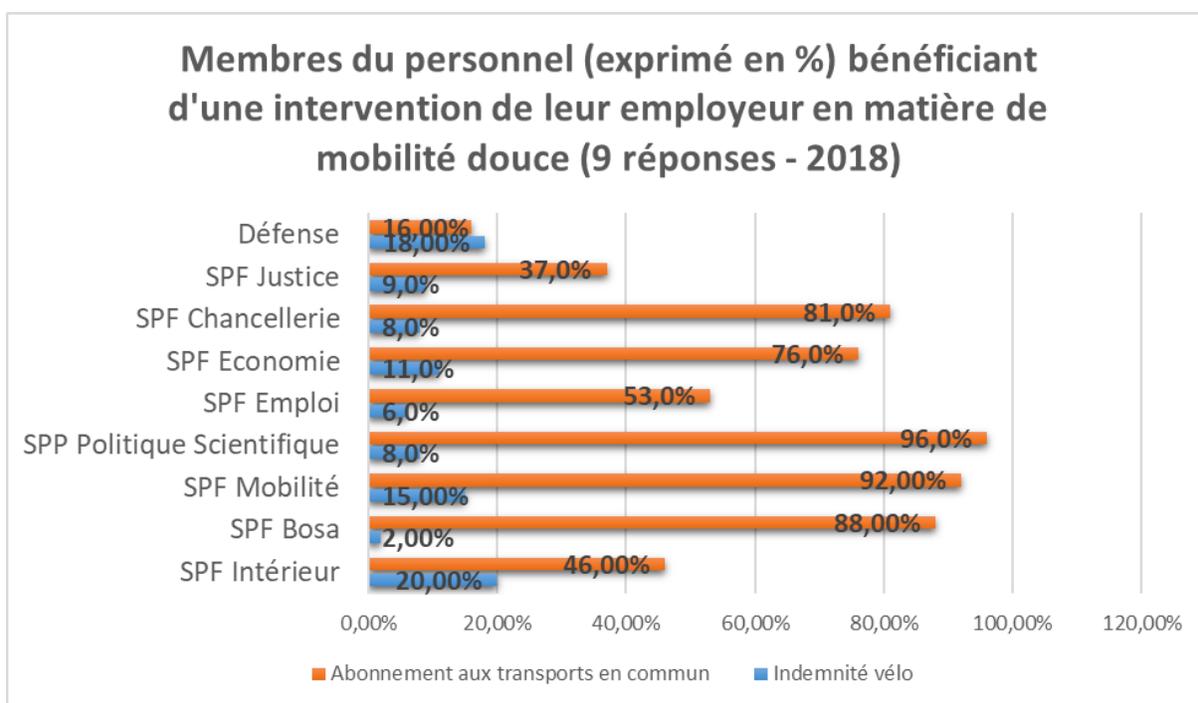
Source : SPF Mobilité et Transports – 2019

1 = très mauvaise accessibilité – 5 = accessibilité excellente

En ce qui concerne la politique de mobilité durable menée par les services publics fédéraux, 9 sur 14 ont répondu au questionnaire de la base de données de la CIDD en 2018. Tous les répondants remplissent leurs obligations en matière de :

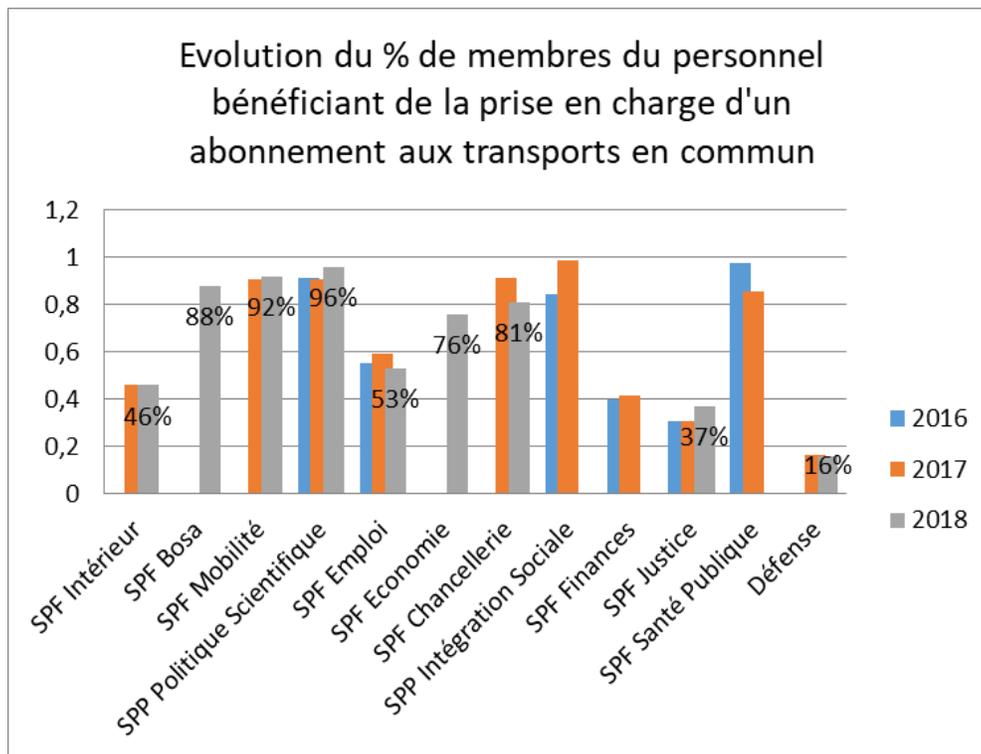
- Participation au diagnostic fédéral et régional des déplacements domicile-lieu de travail ;
- Elaboration d'un plan de déplacement des entreprise (PDE) ;
- Prise en charge des abonnements aux transports en commun ;
- Et versement d'indemnités vélo.

En matière de soutien à la mobilité douce, tous les répondants s'acquittent également de la prise en charge des abonnements aux transports en commun et du paiement d'une indemnité à leurs collaborateurs utilisant le vélo sur le trajet domicile-lieu de travail.



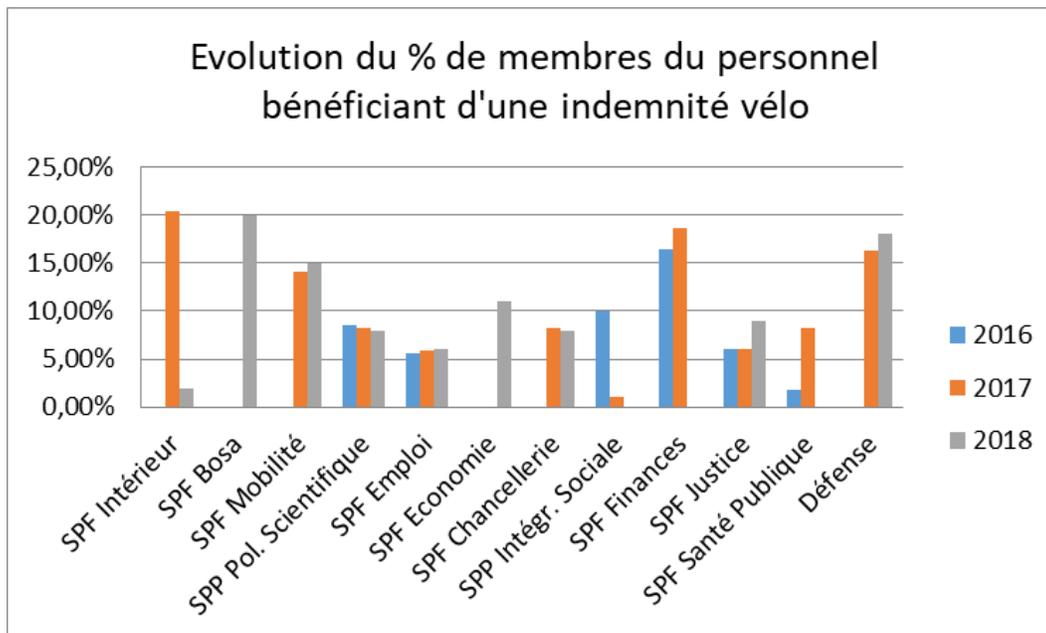
Source : Base de données CIDD – Février 2019

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du pourcentage de membres du personnel bénéficiant, entre 2016 et 2018, de la prise en charge d'un abonnement aux transports en commun :



Source : Base de données CIDD – Février 2019

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du pourcentage de membres du personnel bénéficiant, entre 2016 et 2018, d'une indemnité vélo :



Source : Base de données CIDD – Février 2019

Dans ces deux tableaux, l'absence de données signifie que le service n'a pas communiqué d'information relative à l'année concernée via la base de données de la CIDD.

En ce qui concerne les déplacements effectués pour des missions en Belgique, 8 des 9 répondants indiquent que leur service public a mis en place une politique accordant la priorité aux déplacements en transport en commun. Pour les déplacements effectués lors de missions à l'étranger, 8 des 9 répondants affirment que leur service public privilégie également le train et/ou n'autorise l'avion qu'à partir d'une certaine distance.

Seul le SPF Santé Publique s'est engagé dans une politique de compensation CO2 de ses déplacements.

Bonne pratique du SPF Mobilité et Transports :

Le SPF Mobilité se doit d'être un exemple en termes de mobilité. C'est pourquoi, il encourage fortement les membres du personnel à se déplacer en transports en commun. La quasi totalité du personnel vient d'ailleurs en transports en commun. Nous limitons les déplacements en voiture. L'utilisation de celle-ci ou de l'avion doit être justifiée. Nous répondons aux obligations du PDE (plan de déplacement des entreprises). Nous sommes occupés à réaliser un plan.

Actions lors de la semaine mobilité. Coaching vélo. Prêt de vélo. Distribution de matériel pour rendre visible.

Bonne pratique du SPF Economie :

Tous les 3 ans, un plan de déplacement d'entreprise est établi pour chaque branche du SPF Economie. Un plan a été élaboré pour Bruxelles, Anvers, Gand, Liège et Charleroi. Ces plans sont disponibles sur l'intranet du SPF Economie et mentionnent divers objectifs et mesures. Il s'agit d'objectifs relatifs à la répartition des modes de transport et à la rationalisation des mouvements (déplacements domicile-travail, télétravail, changement de service, véhicules de service), mesures visant à informer le personnel sur le contenu et l'évolution du plan de déplacement de l'entreprise, organisation d'une campagne de sensibilisation pour les employés, ... En plus du plan de mobilité, des informations sont également données sur l'intranet du SPF Economie concernant le plan des pics de pollution (alarme SMOG) et ce qu'il faut faire dans les situations exceptionnelles (télétravail en cas de transport en commun, alerte de tempête ou de travail à domicile).

Bonne pratique du SPF Emploi :

Actions de sensibilisation pour promouvoir le vélo par des ateliers de réparation ou l'offre d'abonnements temporaires de "Villo". Le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale a un parking vélo pour 30 vélos.

Bonne pratique du Ministère de la Défense :

La Défense promeut la mobilité durable en jouant sur plusieurs vecteurs: l'indemnité

bicyclette, l'abonnement au transport public ou même l'organisation d'un transport collectif. En même temps, la Défense envisage de moderniser systématiquement son parc de véhicules et de donner la préférence aux modèles plus écologiques. Conformément à la circulaire 307 sexies du 21 avril 2017, la Défense remplacera dans le futur certaines voitures par des véhicules du type CNG, électrique ou hybride. En 2018, les 15 premiers véhicules de ce type ont été leasés, et le remplacement de 200 véhicules supplémentaires par d'autres plus respectueux de l'environnement est prévu dans les trois prochaines années.

Bonne pratique du SPP Politique Scientifique :

Pour les missions en Belgique, Belspo rembourse, à quelques exceptions près, uniquement les frais des transports en commun. Pour les missions à l'étranger : Vade-mecum en matière de voyages de service à l'étranger. Les déplacements en train et TGV sont privilégiés, les voyages en avion ne sont autorisés que si la distance aller simple dépasse 800 km.

Bonne pratique du SPF Justice :

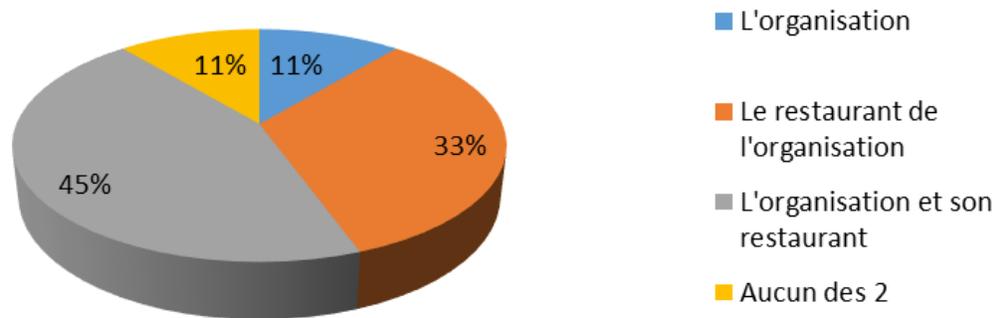
Pour les missions en Belgique : S'il n'est pas possible de se déplacer en transports en commun dans le cadre d'une mission, il est possible de réserver un véhicule de service. Pour les déplacements dans l'agglomération de Bruxelles, il est vivement recommandé d'utiliser les transports en commun, souvent plus rapides, afin de pouvoir donner priorité aux plus longs déplacements, hors agglomération. Pour les missions à l'étranger : La priorité est accordée aux transports en commun par rapport au véhicule personnel. L'utilisation de l'avion, en classe économique, est autorisée pour des distances aller-retour supérieures à 900 km. Si les heures de départ et d'arrivée le permettent, l'utilisation des transports en commun est obligatoire.

5.7. Alimentation durable

Où en est l'intégration de critères de durabilité dans la consommation alimentaire des services publics fédéraux en 2018 ?

9 d'entre-eux sur 14 ont rapporté sur cette thématique, via la base de données en ligne de la CIDD.

Origine des initiatives prises pour intégrer des critères de durabilité dans la consommation alimentaire des services publics fédéraux (9 réponses)



Source : Base de données CIDD – Février 2019

Bonne pratique du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire, Environnement :

Nous avons concocté une offre catering qui peut être considérée comme durable. Dans l'offre de sandwich : 1/3 est composé de fromage, 1/3 de viande ou poisson et 1/3 de garniture végétarienne. Nous pouvons aussi commander du 100% végétarien. Nous avons une attention portée sur les légumes de saison. Les jus de fruits doivent être d'origine européenne. Le thé et le café ont un label durable. Nous avons du sucre belge en vrac avec de doseurs-verseurs à la place de sachets individuels pour diminuer les déchets. Nous essayons de limiter les emballages à utilisation unique. Nous offrons de l'eau du robinet filtrée et présentée en carafe.

Notre restaurant a deux fourchettes du label cantine durable. Il veille à offrir des légumes de saison et du poisson issu de la pêche durable. Les fruits sont bio. Il essaie d'avoir des produits locaux et belges autant que possible. Il mesure pendant une semaine le gaspillage et communique les résultats. Il fait également d'autres actions de communication, par exemple sur la consommation du poisson. Il offre gratuitement de l'eau du robinet filtrée.

Bonne pratique du restaurant du SPF Chancellerie du Premier ministre :

Les efforts de la cuisine en matière de gestion durable ont été récompensés par l'obtention, le 15 mars 2018, du label Cantine Good Food de Bruxelles Environnement (une fourchette). Elle a également participé à un projet autour du gaspillage alimentaire initié par Bruxelles Environnement. Pendant un mois, les restes du restaurant ont été pesés et notés quotidiennement afin d'examiner où des améliorations pouvaient être apportées en termes de gaspillage alimentaire dans l'optique d'élaborer un plan d'action.

Bonne pratique du restaurant du palais de Justice :

Le restaurant du palais de Justice de Bruxelles (géré par l'administration centrale) prend plusieurs initiatives : - proposer chaque jeudi un menu végétarien (diminution de viande) - diminuer la quantité de viande rouge de 10gr par pers. (+/- 300 steak/sem). - servir du café servi labélisé « fairtrade » - sensibilisation des clients du restaurant (exposition d'emballages de produits sains à l'entrée du restaurant afin de montrer aux clients que nous essayons de choisir des produits plus sains et/ou plus respectueux (bien-être animal, nature). - option pour des produits sains et/ou respectueux (bien-être animal, nature) comme par ex : les œufs utilisés sont bio; l'huile de friture utilisée mentionne le label «healthy green» (huile non hydrogénée, sans huile de palme); le sucre de canne (labélisé «fairtrade») est privilégié au sucre raffiné traditionnel; offre de vin blanc bio labélisé « fairtrade ». Pour l'élaboration des menus, nous disposons d'un tableau comprenant les légumes de saison que nous essayons de respecter. Nous essayons d'équilibrer les menus sur la semaine, en variant les couleurs, les légumes les pâtes, les viandes et le poisson. Un salade bar avec des légumes, des lentilles, du quinoa est proposé chaque jour.

Bonne pratique du Ministère de la Défense :

Le personnel de la Défense a besoin d'une alimentation saine, adaptée aux besoins spécifiques du métier militaire et aux conditions particulières dans lesquelles il faut parfois travailler. Des éléments qui peuvent avoir une contribution positive au concept d'alimentation durable sont compris dans le projet « alimentation saine ». Il s'agit par exemple de la diminution des portions de viande dans les repas. Un nutritionniste accompagne des projets locaux qui sont adaptés comme suit: fournir objectifs et conseils au cadre et au personnel de cuisine, conseiller et former le personnel de cuisine, sensibiliser les clients et finalement suivre le projet par le biais de questionnaires. En 2018, divers projets ont été concrètement initiés : l'offre dans certains restaurants locaux (mess) militaires ; étude sur l'alimentation dans le cadre de l'entraînement, nouveau cours « Alimentation saine », foodpacks pour les pilotes F16.

5.8. Événements durables

En 2015, l'IFDD a développé l'outil en ligne www.evenementdurable.belgium.be qui permet d'évaluer la durabilité d'un événement. Différents thèmes sont abordés : le site de l'événement, l'alimentation, l'hébergement, la communication, etc. L'outil est assorti d'un guide construit selon la même structure et qui regorge d'informations utiles pour l'organisation d'un événement responsable.

Vous trouverez plus d'informations sur l'outil en ligne et le guide relatif à l'organisation d'événements durables sur le site de l'IFDD.

8 services publics fédéraux sur 14 ont rapporté, via la base de données en ligne de la CIDD, sur l'intégration de critères de durabilité dans l'organisation de leurs événements.

Il en ressort qu'aucun d'entre eux n'utilise l'outil en ligne développé par l'IFDD. Sept services publics affirment cependant intégrer des critères de durabilité pour certains événements, sans pour autant utiliser l'outil. Les critères visent occasionnellement à réduire l'empreinte écologique du catering. Ils concernent très rarement des aspects sociaux et/ou économiques.

Bonne pratique du SPF Intérieur :

Le dialogue permanent entre le personnel en charge du catering en interne pour le SPFI et la Cellule DD implique cette dernière de façon permanente dans la réflexion autour des critères concernant notamment l'alimentation.

Bonne pratique du SPF Mobilité et Transports :

Notre administration organise peu d'événements. Quand c'est le cas, c'est à l'aide de la cafétéria. Beliris organise parfois des événements et a recours à des traiteurs durables.

Bonne pratique du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement :

Lors de l'organisation des événements extérieurs, nous tenons compte de l'accessibilité afin de favoriser l'utilisation des transports en commun et nous généralisons, dans la mesure du possible (certaines salles travaillent avec leur traiteur attitré), l'appel à un traiteur bio et/ou durable (le cas cette année pour la journée du SPF et la réception de Nouvel An).

5.9. Ressources humaines durables

Dans cette nouvelle rubrique, nous nous intéressons aux initiatives et actions prises par les services publics fédéraux dans le cadre de la politique de diversité et dans la politique de bien-être au travail.

Bonne pratique du SPF Stratégie et Appui (Bosa) :

Au sein de la DG R&D, une équipe prend différentes initiatives pour soutenir la politique de diversité. Elle aborde ainsi l'organisation des sélections, organise des journées d'étude et des séances d'information.

Bonne pratique du SPP Politique Scientifique :

Des indicateurs de risques psychosociaux ont été développés et sont suivis. Diverses actions ont été organisées pour l'ensemble du personnel : séances hebdomadaires de Yoga, campagne de vaccination anti-grippe, etc.

Bonne pratique du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale :

La cellule Diversité est très active au SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale. Elle est membre du réseau fédéral diversité et participation au groupe de travail fédéral Diversité. La cellule participe à l'élaboration et l'organisation de annuelle de la semaine fédérale diversité. Elle dispose d'un plan d'action annuel diversité. La cellule diversité dispose également d'un blog de sensibilisation très actif sur l'intranet. En ce qui concerne le gender mainstreaming, la cellule participe au Groupe de Coordination Interdépartementale (GCI), organise un réseau interne gender mainstreaming au SPF ETCS, composé de représentants des directions générales, services d'encadrement et des collaborateurs qui travaillent sur des thèmes du plan fédéral gender mainstreaming ou qui ont un rôle spécifique dans l'exécution de la loi gender mainstreaming. Elle dispose également d'un plan d'action interne annuel gender mainstreaming (loi genre).

Bonne pratique du SPF Chancellerie du Premier ministre :

La Chancellerie continue à prendre des initiatives pour améliorer le bien-être du personnel : sessions de mindfulness et cours de yoga au Centre International de Presse, mise à disposition du local de relaxation du dispensaire du service social commun aux SPF horizontaux et à la Régie des Bâtiments, journée sportive, cours de Tai Chi Chuan à la Régie des Bâtiments et utilisation moyennant paiement des infrastructures de l'Ecole Royale Militaire.

Bonne pratique du SPF Justice :

De manière générale, notre département reste attentif à la question de la diversité, que ce soit par l'intégration de cet aspect dans différentes formations à l'attention du personnel, par un accueil spécifique pour les collaborateurs avec handicap, le suivi des demandes d'aménagement de postes de travail, la participation au réseau fédéral Diversité ...

Bonne pratique au SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement :

CREATIVE@Healthy workers - Aucun travail, aussi formidable, enthousiasmant, valorisant soit-il, ne mérite qu'on y laisse sa santé physique, psychique ou émotionnelle....

Concrètement, le projet s'articule autour des thèmes suivants :

- *Manger sainement est une des clés pour se sentir bien au quotidien et faire le plein d'énergie.*
- *Bouger de manière individuelle et/ou collective, du plaisir, du bonheur et un effet bénéfique sur notre corps, notre esprit.*
- *Répondre à ses mails tard le soir, surfer sur les réseaux sociaux machinalement, ... Le droit à la déconnexion : et si on s'interrogeait sur notre relation au numérique et repensions certains de nos usages.*
- *Méditation, sophrologie, gestion du stress... Voici de quoi ré-enchanter les pauses, apprendre à se détendre au quotidien et ainsi gagner non seulement en sérénité mais aussi en efficacité.*
- *Réussir à équilibrer ses sphères de vie est une aspiration croissante. Individuellement, cela signifie, notamment, se réapproprier son temps et mieux s'organiser. À l'échelle de l'employeur, cela demande d'apporter des solutions pratiques pour faciliter la vie des collaborateurs.*

Bonne pratique du Ministère de la Défense :

Une réglementation relative à la politique de diversité est élaborée au sein de la Défense avec une attention particulière pour les thèmes suivants : l'égalité des sexes, l'identité culturelle, les personnes avec un handicap, le genre et les transsexuels. Les projets suivants ont été réalisés en 2018 : (1) 38 représentations du théâtre de diversité au profit de militaires en formation de base; (2) Publication du Plan d'Action Défense « Femmes, Paix et Sécurité 2017 – 2021 », (3) Rédaction de la bande dessinée « Emma et Lucas sont candidats » sur les thèmes de la diversité, des valeurs du militaire et des compétences comportementales génériques. (4) Démarrage du réseau « Gender in Motion » (5) Conférence « 15 ans de politique de diversité à la Défense ». La Défense envisage systématiquement d'agir en accord avec toutes les exigences légales relatives au bien-être au travail conformément à la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (M.B 18.9.1996) et les arrêtés royaux afférents (CODEX). À cette fin, un plan annuel d'action (PAA 2018) est rédigé sur base d'un plan global de prévention (PGP 2018-2022) et cela en concertation avec les organisations syndicales représentatives.

6. Rapports d'activités des Cellules de Développement durable

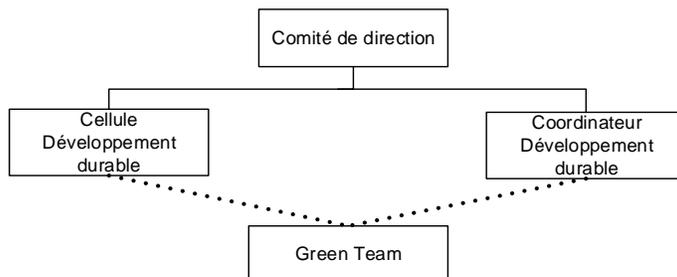
6.1. SPF Chancellerie du Premier ministre



(Monsieur Christophe Cuche, membre de la CIDD, et Madame Aude Van Grootenbruel, suppléante)

La Cellule « Développement durable » de la Chancellerie du Premier ministre a été créée conformément à l'arrêté royal du 22 septembre 2004 portant création des cellules de développement durable au sein des services publics fédéraux, des services publics fédéraux de programmation et du Ministère de la Défense.

L'organigramme ci-dessous identifie quelques acteurs particulièrement impliqués par le développement durable au sein de la Chancellerie. Il confirme l'importance accordée à la Cellule DD.



La Cellule DD est composée :

- d'une représentante du Comité de direction (Il s'agit en l'occurrence de la Présidente du Comité de direction a.i.) ;
- du Coordinateur Développement Durable, représentant la Chancellerie du Premier ministre auprès de la Commission interdépartementale du Développement durable (CIDD) et de sa suppléante ;
- de la responsable de la politique de communication en matière de développement durable ;
- d'un responsable du Service ICT ;
- d'un responsable du Service Budget & Contrôle de gestion ;
- d'un responsable du Service Secrétariat & Logistique ;
- d'un des deux conseillers en prévention ;

- d'un représentant de la Direction générale Secrétariats et Concertation, membre du Groupe de travail « Evaluation d'incidence des décisions sur le développement durable » auprès de la CIDD ;
- d'un représentant de l'Agence pour la Simplification administrative ;
- d'un représentant de l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD) ;
- et du responsable du suivi des indicateurs environnementaux.

Sur le terrain, la Cellule DD est soutenue par la Green Team, une équipe motivée, d'une dizaine de personnes appartenant à différents services, qui se veut concrète et proactive.

Sous l'égide du Comité de direction, ensemble, la Cellule DD et la Green Team s'efforcent de remplir les missions suivantes :

- participer aux groupes de travail de la CIDD,
- élaborer et suivre le Plan d'action Développement durable de la Chancellerie,
- suivre la durabilité des marchés publics de la Chancellerie,
- suivre l'exécution de la politique en matière de gestion environnementale interne,
- sensibiliser la Chancellerie au développement durable.

Activités de la Cellule DD et de la Green Team

La sensibilisation de l'ensemble du personnel au développement durable relève d'un processus continu, par le biais de l'intranet, d'e-mails, d'affiches et d'activités. Très concrètement, la Chancellerie a mené à bien les projets suivants en 2018 :

- Elle a diffusé, fin 2017 – début 2018, une campagne de sensibilisation autour de la biodiversité, mise en place par le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, et réalisée en collaboration avec la Cellule Campagnes de la Direction Générale Communication Externe, visant à prodiguer aux citoyens des conseils et des gestes simples pour consommer tout en respectant la biodiversité. A cet effet, différentes petites capsules sont disponibles sur le site internet biodiversity.be.
- Elle a diffusé à l'occasion de la journée de la Terre (22 avril 2018), quelques conseils au sujet de la pollution plastique et rappelé une série de « **green tips** » concernant le tri des déchets, la consommation de papier, le chauffage, l'électricité, l'eau et les missions à l'étranger.
- A l'occasion de la **semaine de la mobilité** (du 16 au 22 septembre 2018), les membres du personnel ont été encouragés via l'intranet à utiliser les vélos de service de la Chancellerie, dont deux sont électriques, dans le cadre de leurs déplacements de service au sein de la Région de Bruxelles-Capitale. La Chancellerie s'engage également à la promotion de la mobilité durable en fournissant du matériel de communication dans le cadre de l'action « Au travail sans voiture ». Cartes vélos, plaquettes vélos et autres petits objets sont dans ce cadre mis gratuitement à disposition des membres du personnel.
- La Chancellerie continue à prendre des initiatives pour améliorer le **bien-être du personnel** : sessions de mindfulness et cours de yoga au Centre International de Presse, mise à disposition du local de relaxation du dispensaire du service social commun aux SPF horizontaux et à la Régie des Bâtiments, journée sportive, cours de Tai Chi Chuan à la Régie

des Bâtiments et utilisation moyennant paiement des infrastructures de l'Ecole Royale Militaire...

- Enfin, une activité importante au sein de notre organisation est et reste **la Semaine du développement durable de l'autorité fédérale** (du 22 au 26 octobre 2018). La Green Team constitue par ailleurs une force motrice incontournable de l'organisation de cet événement. En 2018, cette Semaine était placée sous le signe de la thématique « Zéro déchet ».

A cette occasion, un stand « zéro déchet » a été érigé dans le restaurant du personnel et deux membres de l'association bénévole « Zero Waste Belgium » sont venues présenter quelques solutions simples et accessibles à tous pour réduire la production de déchets et diminuer l'empreinte de l'homme sur l'environnement. Afin d'inciter les membres de la Chancellerie à participer à la transition écologique vers une société plus sobre et économe en ressources, une liste de livres sur la thématique « Zéro déchet » ainsi que la recette d'un dentifrice à faire soi-même ont été publiés sur l'intranet de la Chancellerie.

Et comme le veut la tradition, la journée du développement durable a débuté par un petit-déjeuner durable dans le restaurant du personnel et s'est poursuivie par un menu durable durant la pause déjeuner.

Mesures et actions du SPF Chancellerie contribuant à un développement durable

La Chancellerie entend répondre à 9 enjeux qui ont un impact sociétal, environnemental, économique et éthique.

1. Soutien au fonctionnement du gouvernement par la qualité et la continuité des services que nous offrons.
2. Une information transparente par une communication efficace des décisions du gouvernement fédéral et des services prestés par les autorités fédérales.
3. Des investissements publics responsables par la préparation de la réglementation relative aux marchés publics en portant une attention particulière aux clauses sociales et environnementales.
4. Soutien à la concertation entre l'État fédéral et les entités fédérées et entre l'État fédéral, les entités fédérées et les organisations syndicales par notre expertise et la confiance que nous suscitons.
5. Une administration fédérale optimale en étant la force motrice de projets importants, en investissant dans des projets transversaux et en partageant des valeurs communes.
6. Une politique des ressources humaines équitable et durable par la mise en oeuvre de plans d'action tels que le gendermainstreaming, le handistreaming, la politique de diversité...
7. Un personnel impliqué et engagé :

- en améliorant les outils et les processus de travail
- en faisant la promotion d'une alimentation saine
- en encourageant les membres du personnel à réaliser un plan de carrière
- en stimulant la mobilité interne

8. Visibilité et promotion des institutions fédérales par des actions de promotion, de communication, de sensibilisation et de l'organisation d'événements à forte valeur ajoutée.

9. Le développement durable est une réalité quotidienne en agissant sur :

- les déchets
- la mobilité
- la réduction du CO²
- la consommation d'énergie, d'eau et de papier

Le développement durable est un fil rouge dans l'ensemble des activités et des tâches de la Chancellerie.

- Le développement durable trouve chaque année sa place dans la **Note de politique générale** du Premier ministre. Et le management à son plus haut niveau reflète ses préoccupations.
- En fait, tous les membres du personnel de l'Administration et des Organes stratégiques sont conscients du rôle qu'ils peuvent jouer, **chacun** à leur niveau, en la matière. Tant dans les activités internes à la Chancellerie que dans les réunions à l'extérieur, l'objectif de ne pas oublier le développement durable est présent.
- Dans ce cadre, la Chancellerie participe autant que faire se peut aux **réseaux et groupes de travail** de la CIDD et de l'IFDD. La bonne collaboration passe par ses nombreux échanges.
- La Chancellerie respecte l'obligation de procéder à **l'analyse d'impact de la réglementation (AIR)** des avant-projets de loi et projets d'arrêtés royaux ou ministériels pour lesquels l'intervention du Conseil des ministres est requise.
- En collaboration avec l'IFDD et la CIDD, le service des marchés publics de la Chancellerie a entamé cet automne un travail d'actualisation et de simplification de la **circulaire du 16 mai 2014—Intégration du développement durable**, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises - au regard de la nouvelle législation en matière de marchés publics. Cette action contribue par ailleurs à la réalisation de l'objectif de développement durable des Nations Unies (SDG) 12.7 « Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales ».
- La Chancellerie a également fait appel en 2018 à un partenaire académique afin de réaliser un **screening des campagnes de communication** des autorités fédérales **sous l'angle du genre**. Grâce aux résultats et recommandations qui découleront de cette étude, la

Chancellerie disposera en 2019 de nouveaux outils pour poursuivre l'intégration du genre dans la communication fédérale.

- Enfin, l'évaluation biannuelle du plan d'action DD 2018 et l'élaboration du **plan d'action DD 2019** ont permis d'observer le travail déjà réalisé et de réfléchir à de nouvelles pistes pour renforcer l'intégration du développement durable dans les missions et politiques de la Chancellerie mais également au niveau de sa gestion interne.

Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de la Chancellerie

- Système de management environnemental :

La Chancellerie dispose du **label « Entreprise écodynamique »** avec trois étoiles depuis le 7 février 2017 et ce, pour une durée de trois ans. La fiche de promotion du label « Entreprise écodynamique » de notre SPF figure sur le site internet de Bruxelles Environnement et reprend quelques exemples d'actions écodynamiques réalisées que notre organisation souhaite mettre en avant (gestion des consommations d'énergie et de la consommation de papier, sensibilisation du personnel, suivi d'indicateurs, « Paperless Government », « Green Data Center », Green team, restaurant durable...).

- Politique d'achats durables :

La Chancellerie est très soucieuse de l'impact qu'elle peut avoir grâce à sa politique d'achats. C'est pourquoi, elle veille à l'application en interne des dispositions de la circulaire du 16 mai 2014—Intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises.

La Chancellerie a également procédé, conformément à son Plan d'action développement durable, à l'élaboration, en 2017, d'un **outil visant à organiser le suivi et le reporting de ses achats et à mieux mesurer l'intégration du développement durable** dans ses marchés publics. Cette banque de données est opérationnelle depuis janvier 2018 mais sa raison d'être et son fonctionnement nécessitent néanmoins d'être revus au regard du projet BeCEPS développé par le SPF BOSA dans le cadre du processus de centralisation des achats fédéraux.

Conformément à son plan d'action développement durable, la Chancellerie a aussi pris des mesures afin **d'améliorer les connaissances de son personnel en matière de marchés publics**. A cette fin, elle a pris contact avec un membre du personnel du Ministère de la Défense et deux formations ont pu être organisées. La première formation, d'une durée de 2h, était destinée aux membres du Comité de direction et visait à attirer leur attention sur la nécessité de planifier les marchés publics à l'avance mais également sur l'importance de bien formuler l'expression du besoin et d'intégrer (si possible) des critères durables. La seconde formation s'adressait quant à elle aux principaux acheteurs de la Chancellerie et se déclinait en deux modules. Un premier d'une journée consacré à l'expression du besoin et un second, d'une demi-journée concernant

l'intégration de critères de développement durable dans les marchés publics. Quatre acheteurs de la Chancellerie y ont participé.

- **Alimentation durable :**

Les efforts de la Cuisine en matière de gestion durable ont été récompensés cette année par l'obtention, le 15 mars 2018, du label Cantine Good Food (une fourchette) de Bruxelles Environnement.

Afin de maintenir ce label, la Cuisine a poursuivi ses efforts pour diminuer les impacts environnementaux négatifs des plats proposés aux clients du restaurant tout en veillant à ménager la satisfaction des clients et à respecter les contraintes budgétaires (Alternatives végétariennes, sandwich bio, choix de plusieurs poissons labélisés MSC, plus grand respect des saisons dans le choix des fruits et des légumes et indication en gras dans le menu lorsque ceux-ci sont de saison, achats de produits bio tels que le pain, le lait, le quinoa et certains légumes..., inclusion d'une surprise végétarienne dans le menu, participation à la semaine bio, ...).

La Cuisine a en outre participé à un projet autour du gaspillage alimentaire initié par Bruxelles Environnement. Pendant un mois, les restes du restaurant ont été pesés et notés quotidiennement afin d'examiner où des améliorations pouvaient être apportées en termes de gaspillage alimentaire dans l'optique d'élaborer un plan d'action.

- **Mobilité durable et parc automobile :**

La Chancellerie emploie 252 personnes, tous statuts confondus. 21 membres du personnel (8%) ont bénéficié d'une indemnité vélo et 204 (81%) de la prise en charge d'un abonnement aux transports en commun.

Les 5 véhicules de service de la Chancellerie font tous l'objet d'un contrat de leasing. L'un de ces véhicules est hybride.

6.2. SPF Soutien et Appui



(Madame Myriam Bouveroux)

Activités de la Cellule DD

L'intégration des quatre entités 'SPF B&CG', 'SPF P&O', 'Fedict' et 'Empreva', depuis le 1^{er} mars 2017, a eu une série importante de conséquences pour la gestion du développement durable dans la nouvelle organisation, dénommée 'SPF BOSA'.

Un aspect important primordial se trouve sur l'axe vertical des besoins d'infrastructures. Les anciennes structures se trouvaient dispersées sur 5 bâtiments : 51 rue de la Loi, 98 rue du Commerce, 30 rue Royale boîte 2, WTC III Boulevard Simon Bolivar et Eurostation. Deux de ces bâtiments – 51 rue de la Loi, 30 rue Royale boîte 2 – ont été certifiés EMAS. Dans les deux bâtiments, il existait donc un système de management environnemental certifié qui incluait pas mal d'aspects autour de la durabilité et du développement durable. Un exemple typique ici est le travail autour des 'achats durables' avec conséquences d'un certain nombre de circulaires et de directives. Le bâtiment '51 rue de la Loi' sera graduellement déserté au cours de 2017 et de 2018 avec l'intention de faire un mouvement de concentration dans le WTC III. Une conséquence importante pour la gestion du développement durable est donc la transposition de ces mesures de gestion dans la nouvelle organisation plus grande SPF BOSA qui se trouve en plein mouvement pour l'instant. La réécriture d'un certain nombre de procédures dans le WTC III autour de cette problématique est une conséquence ultérieure. Ce travail de réorientation est en plein essor.

Un deuxième aspect concerne l'application d'un certain nombre de règles sur la durabilité en conformité avec la nouvelle législation dans la Région de Bruxelles-Capitale. À chaque arrivée d'un nouveau groupe du personnel qui déménage vers le WTC III, on devrait revoir si ces règles de durabilité sont connues auprès des nouveaux venus. Le règlement interne prescrit des directives en ce qui concerne l'utilisation (ou la non-utilisation) de petits appareils (machines à café, radios) et la gestion durable de cela.

Un troisième aspect concerne l'application d'un certain nombre de règles environnementales dans le bâtiment WTC III. Les procédures sur les déchets, le stockage, les transports doivent être réécrites dans ce cadre-ci. Ce travail aussi est en plein essor en 2018. Entretemps, une nouvelle déclaration environnementale a été émise et cela rend le management plus rentable.

Un quatrième aspect est la drive envers un nouveau système de management environnemental. Ici, on a pris l'option de mettre le bâtiment en ordre technique environnemental sur le terrain des systèmes et de la conformité légale et éventuellement de demander à partir de cette plateforme une version renouvelée d'un certificat. Ceci a été réalisé et l'entité BOSA peut de nouveau participer aux divers cycles.

Un cinquième aspect est l'introduction d'une 'demande adjudication label écodynamique' auprès de Bruxelles Environnement. On a toute une série d'aspects de durabilité qui se trouvent en connexion avec ceci.

Mesures et actions du SPF Bosa contribuant à un développement durable

UN OUTIL D'AUTO-ÉVALUATION DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS (RSO) POUR LE SECTEUR PUBLIC : LE CADRE D'AUTO-ÉVALUATION DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE (CARS)

Davantage qu'un outil d'évaluation, le CARS est orienté en priorité vers l'action. L'objectif est en effet de définir un plan d'action. Celui-ci peut contribuer à l'élaboration de la politique publique (*policy design*) ainsi qu'au contrat d'administration, dans lequel il a du reste vocation à être intégré.

Mettre en œuvre le CARS, c'est suivre un processus structuré en vue de développer une stratégie de responsabilité sociétale :

- identifier les missions et les activités clés de l'organisation ainsi que les questions centrales qui y sont liées ;
- identifier les parties prenantes ;
- évaluer l'importance des questions centrales pour l'organisation et pour les parties prenantes ;
- définir les attentes des parties prenantes en lien avec les principales questions ;
- évaluer l'impact de l'organisation sur les parties prenantes et, en sens inverse, des parties prenantes sur l'organisation ;
- évaluer la sphère d'influence de l'organisation ;
- identifier les domaines d'action prioritaires ;
- élaborer le plan d'action sociétal ;
- exécuter le plan d'action ;
- évaluer l'exécution du plan d'action et la gouvernance de l'organisation en matière de responsabilité sociétale.

L'identification et l'analyse des parties prenantes occupe une place importante. Au regard des sept questions centrales, quel est l'impact de l'organisation sur ses parties prenantes ? Et inversement, quelle influence ces parties prenantes exercent-elles pour chaque question centrale sur l'action de l'organisation ? Une originalité du CARS est que son champ d'application s'étend à la « sphère d'influence » de l'organisation. Que peut faire l'organisation au-delà du cadre strict de ses missions, par exemple en matière de développement local ou de droits de l'homme ?

En 2017, le management team de la DG R&D a réalisé un exercice de vision, mission, valeurs en prenant en compte les 8 questions centrales de la responsabilité sociétale.

Le SPF Intérieur et l'INAMI désirent inclure les 8 questions centrales de la responsabilité sociétale dans leur nouveau contrat d'administration.

Le SPGE a fait participer l'ensemble de son personnel à la définition des valeurs et a déterminé des comportements et indicateurs pour chaque employé, pour le responsable d'équipe et par service. La durabilité est une des valeurs de leur charte.

Une analyse approfondie a été effectuée sur la responsabilité sociétale de l'ONSS et de l'ONEM dans le cadre du mémoire de Sabine Jennes.

Le 27/11/2017, un event avec les mandataires sur le thème de la responsabilité sociale et l'engagement des administrations envers les citoyens avec les régions et communautés a été organisé. Tous les documents sont sur Fedweb.

6.3. SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement



(Madame Ellen Cheyns, membre de la CIDD, et Monsieur Tim Bogaert, suppléant)

Néant

6.4. SPF Intérieur



(Madame Sandrine Honnay, membre de la CIDD, et Madame Els De Deken, suppléante)

Eu égard à l'ampleur du SPFI, la Cellule DD est devenue le réseau du développement durable en mars 2014. Ce réseau est composé de personnes en charge du développement durable dans les différentes Directions générales, le Commissariat aux Réfugiés et Apatrides et le Conseil du Contentieux des Etrangers. Des représentants des collaborateurs des services horizontaux appartiennent également au réseau à savoir, le représentant auprès de la CIDD, le coordinateur EMAS des bâtiments du SPFI, un responsable du service d'encadrement B&CG, ainsi qu'un responsable du service Communication.

2018 a vu deux coordinateurs de la Cellule DD se succéder à savoir tout d'abord Madame Hilde Jonckheere et ensuite Madame Sandrine Honnay. Le coordinateur est également membre de la CIDD et Madame Els De Deken est restée suppléante pour ce poste tout au long de l'année écoulée.

Activités de la Cellule DD

Le coordinateur de la Cellule DD participe aux réunions de la CIDD et de l'IFDD en prenant part aux réunions et aux groupes de travail. Il participe également aux rapports de la CIDD relatifs aux parcs automobiles, aux marchés publics ainsi qu'aux rapports annuels des activités de ses membres.

Le coordinateur de la Cellule DD participe à divers événements dans le domaine du développement durable comme par exemple le *Forum SDGs* ou le *Summit for Future Generations*.

D'une part, la Cellule DD veille à la mise en œuvre des objectifs de développement durable définis dans le plan d'administration. Ce plan d'administration est signé par les ministres de tutelle. D'autre part, la Cellule DD met en œuvre et réalise le plan de développement durable pour le SPFI. En outre, la Cellule DD soutient l'introduction des critères de développement durables dans les marchés publics ainsi que l'élaboration d'une politique d'achats durables de par l'implication d'un des responsables du service B&CG dans son réseau.

Enfin, les membres de la Cellule DD interviennent régulièrement pour envisager avec les différents agents, d'autres alternatives s'inscrivant d'avantage dans le développement durable.

Mesures et actions du SPF Intérieur contribuant à un développement durable

La politique de développement durable de notre organisation poursuit la réalisation de deux objectifs stratégiques à savoir : la présence d'un système de gestion basé sur l'ISO 26000 ou équivalent ou la présence d'un plan d'action articulé selon le cycle PDCA.

La Cellule DD élabore un plan d'action annuel en matière de développement durable. Ce plan est mis à jour tous les six mois par la cellule de développement durable avant d'être soumis à l'approbation du Comité de direction. Ce plan touche plusieurs thèmes liés au développement durable (consommation de papier, d'eau, d'énergie, d'électricité, alimentation durable, mobilité durable,..). Il est scindé en projets et routines. Des indicateurs permettent d'en évaluer l'état d'avancement. Dans le courant de l'année 2018, le plan a été retravaillé et un nouveau canevas a été mis en œuvre. Il fera l'objet d'une évaluation en 2019.

Dans le cadre des SDGs, notre organisation entreprend des actions afin de contribuer à leur réalisation en Belgique. Ces actions ont été notamment reprises dans le rapport rédigé par la CIDD sur les contributions des services publics fédéraux aux objectifs de développements durables pour la période 2016-2018.

Une procédure interne permettant de respecter les obligations relatives à l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) a été adoptée, le 23 janvier 2014. La Cellule a été consultée à quelques reprises sur des questions relatives à la procédure et au contenu de la réglementation au moment de l'instauration de cette procédure. Les services en charge des dossiers concernés gèrent à présent la procédure de façon autonome.

Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne du SPF Intérieur

- **Management environnemental et initiatives sociétales**

Le Système de Management Environnemental du SPF Intérieur s'applique à l'ensemble des activités et services sur lesquels le Comité de direction et ses collaborateurs ont une influence ou une maîtrise de gestion. Il s'inscrit dans une logique Plan Do Check Act. Les objectifs et cibles sont déterminés par la direction d'un bâtiment à partir des priorités qui cadrent avec la politique environnementale du département. Ces priorités découlent d'améliorations à apporter à des impacts environnementaux significatifs. Deux de nos bâtiments ont obtenu la certification EMAS en 2016. Notre plan de développement durable contient également des fiches de projet EMAS, depuis septembre 2014.

En ce qui concerne le système de management de la responsabilité sociétale, le SPF Intérieur est pleinement conscient des enjeux économique-socio-environnementaux qui marquent notre société. Certains objectifs de notre Contrat d'administration s'inscrivent dans les SDGs. En outre, en assurant la mise en œuvre de son plan d'action en matière de développement durable, notre institution s'inscrit dans l'ère du temps et marque donc son intérêt pour les problèmes sociétaux actuels. Elle démontre ainsi qu'un service public fédéral peut être à la fois garant d'une certaine stabilité tout en étant en phase avec la société moderne et contemporaine. Ainsi, l'équipe IBZ AID, qui englobe au sein du SPFI les actions pour la bonne cause, mène chaque année des actions ponctuelles destinées à soutenir diverses organisations.

- **Approche structurée du dialogue avec les stakeholders et rédaction rapport GRI-G4**

Nos stakeholders ont été identifiés. Une procédure de dialogue existe entre eux et les différentes Directions Générales et services en fonction des besoins. La cellule de développement durable ne participe pas à ce dialogue. Il n'y a pas de GRI –G4.

- **Marchés publics durables**

Le service d'encadrement B&CG est garant du respect des prescrits de la circulaire et de la note. Il donne son avis au préalable pour les cahiers spéciaux des charges supérieurs à 31 000 euros TVAC. Il vérifie également si la liste de contrôle a été jointe pour les marchés publics supérieurs à 85 000 euros TVAC. Son avis doit être joint au dossier transmis à l'Inspecteur des Finances. Une fois par an, ce service transmet toutes ces données au coordinateur développement durable de notre institution pour la rédaction du rapport de la CIDD en matière de marchés publics durables et du rapport annuel de la cellule de développement durable.

Durant l'année 2018, 39 marchés publics ont été passés pour un montant total d'environ 85 000 000 euros. Trente-huit marchés contiennent des critères environnementaux et des clauses sociales. 1 marché ne contient que les critères environnementaux.

- **Mobilité durable**

Diverses mesures sont mises en œuvre au sein du SPF Intérieur afin de favoriser la mobilité douce de ses travailleurs. Les frais d'abonnement du travailleur qui utilise les transports en commun pour se rendre au travail sont pris en charge par notre SPF. En outre, le travailleur qui se rend au travail en vélo peut bénéficier d'une indemnité kilométrique. Pour l'année 2018, notre institution dénombrait 5 517 agents en service. Une indemnité vélo a été octroyée à 1 084 collaborateurs et 2 535 ont bénéficié de la prise en charge d'un abonnement en transports en commun.

Par ailleurs, le SPF Intérieur prend régulièrement des initiatives pour sensibiliser son personnel sur la mobilité durable. Par exemple, nous participons à la « Semaine de la Mobilité » organisée chaque année en septembre par la Région bruxelloise.

De même, nous effectuons l'enquête triennale en matière de déplacements domicile-travail des collaborateurs, réalisée à la demande du SPF Mobilité et de la Région de Bruxelles-Capitale. Enfin, le système d'E-ticketing pour les déplacements de service en train est disponible dans différents bâtiments bruxellois, ainsi que l'outil Flexabo pour certains collaborateurs.

En outre, durant l'année 2018, la circulaire 307sexies du 21 avril 2017 relative à l'acquisition de véhicules de personnes destinés aux services de l'Etat et à certains organismes d'intérêt public a été appliquée pour un leasing.

- **Alimentation durable et événements durables**

Notre plan de développement durable contient des projets relatifs à l'alimentation durable. Des services de notre institution mettent à disposition de leurs collaborateurs des fruits et légumes moyennant une modeste contribution, dans les espaces de cafétéria présents dans la majorité des Directions générales et services. En outre, la cafétéria du bâtiment central veille à renouveler ses stocks par des produits recyclables (pailles en carton, conteneurs salade bar en carton, ...) et porte une attention particulière à diminuer au maximum les restes alimentaires en réduisant les quantités ou en adaptant les menus aux stock existant.

Notre organisation n'utilise pas le Guide des événements durables conçu par l'IFDD. Cependant, elle tient compte dans la mesure du possible des critères de durabilité dans l'organisation de ses événements, afin de réduire son empreinte écologique.

6.5. SPF Finances



(Madame Ilse Neirinckx, membre de la CIDD)

Néant

6.6. SPF Mobilité et Transports



(Madame Cindy Dequesne, membre de la CIDD, et Monsieur Ivan Freeman, suppléant)

Depuis 2005, le SPF MT dispose d'une cellule de développement durable et depuis janvier 2014 celle-ci fait partie intégrante des services d'appui du Président.

La CDD se compose comme suit :

- une coordinatrice désignée par le Comité de Direction ;
- un secrétaire ;
- un responsable du budget ;
- différents représentants dans le cadre de la gestion environnementale – EMAS ;
- un responsable achats durables ;
- une responsable diversité ;
- un responsable 'contact handicap' ;
- une coordinatrice Gender Mainstreaming ;
- un responsable 'pauvreté' ;
- une représentante du service social ;
- un conseiller en prévention.

Activités de la Cellule DD

Les membres se réunissent plusieurs fois dans l'année afin de parcourir l'état d'avancement des projets en cours. Des rapports de ces réunions sont dressés.

Les missions de la Cellule s'articulent autour de la mobilité et des 3 piliers du développement durable :

- social ;
- environnemental ;
- économique.

1.1. Social

Les matières développées dans ce volet comprennent 2 axes :

- *l'axe citoyen* → actions concernant les politiques de mobilité : le **gender mainstreaming**, le **handicap** (UNCRPD), la **pauvreté** (plan fédéral);
- *l'axe ressources humaines* → actions concernant le personnel du SPF : la **diversité** (genre, handicap, LGBTIQ, pauvreté, multiculturel, etc.).

Les coordinateurs de chacune de ces matières veillent au suivi des plans fédéraux et participent aux différentes réunions de coordination.

- **Handicap UNCRPD – Axe citoyen**

La Cellule développement durable a mis en place, au cours de l'année 2018, le projet 'Tous mobiles', plateforme centrale d'informations sur la mobilité des personnes handicapées et plus généralement des PMR (personnes à mobilité réduite).

Cette plateforme regroupe toutes les questions de mobilité que peuvent se poser les PMR, qu'elles soient relatives aux compétences fédérales mais aussi régionales ou communautaires. En effet, quand on parle de Mobilité, le citoyen se tourne très généralement, pour toute question, vers le SPF Mobilité et Transports. Il s'agit donc d'un véritable outil pour le citoyen à mobilité réduite afin de lui faciliter l'accès à l'information sur sa mobilité. La recherche d'informations peut se faire par moyens de transport (voiture, tram/bus/métro, avion, train, transport adapté,...) ou par thème (plaintes, réductions, accompagnateur,...). La plateforme est située dans un onglet du site internet du SPF Mobilité et Transports qui a été consulté plus de 6.000 fois entre décembre et début janvier.

Le projet a été mené en collaboration avec les Régions, la Stib/De Lijn/les TEC et différentes instances gérant des matières liées au handicap ou à la mobilité. Il a été construit en consultation avec une instance reconnue de défense des droits des personnes handicapées et avec l'avis du CSNPH.

Ce projet a été mené dans le cadre du Handistreaming fédéral et pour répondre à des questions récurrentes reçues au contact handicap du SPF Mobilité.

L'adresse contact.handicap@mobilit.fgov.be a traité 60 questions en 2018 soit une augmentation de plus de 500% par rapport à 2017.

La cellule a en outre participé aux réunions du réseau fédéral handicap UNCRPD et a répondu aux demandes qui lui ont été faites.

- **Pauvreté / Plan fédéral – Axe citoyen**

La cellule développement durable a suivi le plan fédéral de lutte contre la pauvreté et a répondu aux demandes de renseignements à ce sujet. Elle a participé aux réunions des fonctionnaires fédéraux de lutte contre la pauvreté.

- **Gender mainstreaming (GM) – Axe citoyen**

En 2018, en matière de Gender Mainstreaming, le SPF Mobilité et Transports a posé comme actes :

- Participation aux deux réunions organisées par le groupe interdépartemental de coordination de l'Institut d'Egalité des Femmes et des Hommes prévu par l'article 6 de la loi du 12 janvier 2007 et conformément à l'article 2 de l'arrêté royal du 26 janvier 2010.
- Soutien à la mise en œuvre du *gender budgeting* pour l'année 2018.
- En termes de ventilation par sexe des statistiques produites, recueillies ou commandées :
 - proposition d'intégration de la dimension de genre lors des négociations des contrats de gestion entre l'Etat, la SNCB et Infrabel.
 - enquête domicile-travail : proposition par le SPF aux partenaires sociaux de rendre la donnée sexe obligatoire dans la prochaine enquête domicile-travail.

- Le 4/10/2018, organisation par la cellule diversité (P&O) d'une journée de formation sur le Gender Mainstreaming (détails voir point "diversité" ci-dessous).
- Le 25/10/2018, à l'occasion de la journée fédérale de la diversité participation à la conférence '**Gender Balance - égalité des sexes au sein de l'Administration fédérale**' organisée par le Réseau Diversité Fédérale.
- Rédaction du rapport final GM

- **Diversité – Axe ressources humaines SPF**

La politique de diversité est gérée par le service d'encadrement P&O.

En 2018, la cellule diversité a décidé de se focaliser principalement sur 3 thématiques: le genre, le handicap et la thématique LGBTIQ. Des actions de communication, de sensibilisation, de formation ou encore d'accompagnement individuel ont été mises en place. Ci-dessous sont mentionnées quelques-unes d'entre elles.

En ce qui concerne les volets *communication et sensibilisation du personnel*, la cellule diversité a diffusé plus de 30 articles, a organisé un quiz sur la page Yammer Diversité et a donné des présentations lors des sessions d'intégration afin d'informer et de sensibiliser le personnel à la diversité. Une campagne d'affichage « papa et congés parentaux » a aussi été diffusée. La responsable diversité a eu l'occasion de réaliser et de présenter une formation « comportements discriminatoires inconscients » pour les stagiaires ENA RDC (SPF AE).

Mi-mai, pour la journée internationale contre *l'homophobie et la transphobie*, le SPF Mobilité et Transports a fièrement affiché les couleurs du drapeau arc-en-ciel sur le bâtiment ainsi qu'une campagne d'affiches LGBTIQ du réseau diversité. En interne, une session de cinéma a été organisée « About Ray ».

Chaque jeudi du mois d'octobre, la cellule diversité a organisé des activités sur *le thème du genre*. En effet, des formations sur le thème du genre ont été organisées en collaboration avec l'IEFH (genre et communication, gender budgeting et GM). Un workshop a aussi été développé et donné par la cellule diversité sur le thème de l' (in)égalité H/F et équilibre vie privée/professionnelle. Le dernier jeudi du mois était consacré à *la journée fédérale diversité* du réseau à laquelle la cellule diversité a participé à l'organisation au Palais d'Egmont.

Durant toute l'année, des actions sur le *thème du handicap* ont aussi été mises en place telles que la réalisation et le suivi d'une enquête handicap (volontaire) qualitative et quantitative mais aussi des accompagnements individuels sur demande. En décembre, une exposition a été présentée sur le thème de la mobilité et du handicap lors de la journée des personnes handicapées

1.2. Environnemental

Nous sommes enregistrés EMAS depuis 2007. Cette année écoulée était donc la deuxième année de notre quatrième cycle EMAS. La déclaration environnementale qui se trouve sur le site Web du SPF Mobilité, décrit largement les actions prises en la matière.

1.3. Economique

Ce volet concerne principalement les achats durables.

Nous poursuivons notre projet de verdissement du parc de véhicule.

Les produits d'entretien et les fournitures de bureau sont pour la plupart labélisés et répondent à des critères de durabilité contraignants.

1.4. Mobilité

Conformément à notre plan de déplacement d'entreprise nous avons réalisé différentes actions. Il s'agissait de sensibiliser le personnel à l'utilisation des modes actifs, notamment pendant la semaine mobilité, de mettre à jour notre plan d'accès multimodal, d'acheter des trottinettes électriques,...

En 2019, nous poursuivrons la réalisation du plan avec l'aménagement de notre espace vélo et la rédaction d'une procédure pour faire face aux situations impactant la mobilité de nos travailleurs.

Mesures et actions du SPF Mobilité contribuant à un développement durable

Le développement durable fait partie intégrante du plan de management 2013-2019 du Président du Comité de Direction. Les objectifs stratégiques et opérationnels sont intimement liés au DD ce qui se traduit dans le contrat d'administration.

Quelques faits marquants de cette dernière année :

DG Navigation :

A. Navigation internationale

Le plan d'aménagement des espaces marins :

Il s'agit de mettre en place et de planifier des activités humaines en mer. Le plan d'aménagement des espaces marins contribuera à un développement cohérent de la 'Blue Economy' et des synergies maritimes. Une coopération transfrontalière entre les États membres permettra de faire avancer le développement d'énergies renouvelables, de promouvoir des investissements dans le gaz et le pétrole, de mettre en place une protection durable des espaces marins tout en garantissant une mobilité sûre et fluide du trafic maritime. L'élaboration d'un plan avec des objectifs en matière de développement économique, d'investissements et de protection environnementale permettra d'endiguer la pression sur l'environnement en identifiant plus tôt les activités humaines et mettra en avant les avantages de l'exploitation de l'espace marin pour des usages multiples. Le premier plan a été adopté en 2014 et le prochain plan sera adopté en 2020.

L'OFEAN :

Organisme fédéral d'enquête sur les accidents de navigation : le 2 juin 2012, une loi a été votée pour la création d'un organisme fédéral indépendant pour les enquêtes sur les accidents en mer. L'OFEAN est opérationnel depuis 2016 et enquête sur les accidents et pollutions graves dans les eaux territoriales belges, ou impliquant un navire belge à l'étranger. Il s'agit là d'accidents qui causent d'importants dommages au navire, à l'équipage ou à l'environnement.

Conventions portant sur le développement durable maritime et leur suivi :

➤ **La Convention Substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) :**

À l'instar du régime initial d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, la Convention SNPD vise à instituer un régime à deux niveaux pour les indemnités versées à la suite de sinistres en mer portant dans ce cas sur des substances nocives et potentiellement dangereuses, telles que les produits chimiques.

Une fois le Protocole SNPD de 2010 entré en vigueur, la Convention de 1996, telle que modifiée par ledit Protocole, s'intitulera la «Convention internationale de 2010 sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses». La ratification par la Belgique est quasiment prête, mais dépend de la ratification des États voisins. La DG Navigation est en communication avec les Pays Bas pour assurer une implémentation concomitante. Elle assure la délivrance des certificats.

➤ **La création d'une garde côtière opérationnelle – législation en vue de la gestion des situations d'urgence en mer :**

Ce plan d'urgence et d'intervention permet d'organiser la remédiation aux situations d'urgence en Mer du Nord. Dans ce plan, la priorité sera donnée à la coordination en mer. Il est cependant prévu, pour les cas où cela engendre ou pourrait engendrer des conséquences à l'intérieur des terres, d'activer tous les plans d'urgence et d'intervention, tant au niveau communal que provincial. Il s'agit des Plans généraux et particuliers d'urgence et d'intervention (PGUI et PPUI). Ce plan a été finalisé en 2016. Il porte aussi sur la gestion des pollutions telles que les marées noires.

➤ **Recyclage de bateaux :**

Bien que le règlement européen soit étroitement aligné sur la convention de Hong Kong de 2009, il s'en écarte sur certains points. Les chantiers navals agréés, seuls autorisés à recycler les navires battant pavillon européen, figureront sur une liste européenne. Cette procédure d'autorisation devrait encourager les chantiers navals à se moderniser afin de mieux protéger leurs travailleurs et l'environnement. Le règlement stipule que tous les navires battant pavillon européen, ainsi que ceux faisant escale dans les ports européens, doivent avoir à leur bord un inventaire des substances dangereuses (amiante, huile, etc.). Sur la base de cet inventaire, le démantèlement des navires sera possible de manière sûre. Le règlement est entré en vigueur le 31 décembre 2018.

➤ **La Convention internationale portant sur la gestion des eaux de ballast :**

La Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires (Convention des eaux de ballast) a été adoptée le 13 février 2004 dans le but de prévenir, de réduire au minimum et, en dernier ressort, d'éliminer le transfert d'organismes aquatiques nuisibles et d'agents pathogènes grâce au contrôle et à la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires. L'introduction intentionnelle ou accidentelle dans une partie du milieu marin d'espèces étrangères ou nouvelles peut en effet y provoquer des changements considérables et nuisibles, tant sur le plan des écosystèmes que de l'infrastructure. La Convention s'applique à tous les navires transportant de l'eau de ballast et battant le pavillon des États Parties, où que ce soit dans le monde. La Convention est rentrée en force en septembre 2017 et a été implémentée dans la

législation belge. Le SPF Mobilité et Transports assure dans les années à venir sa mise en œuvre et le respect de la législation.

➤ **Convention relative aux systèmes anti-fouling nuisibles sur les bateaux**

Depuis la ratification de la Convention en 2009, des contrôles relatifs aux systèmes anti-fouling nuisibles sont menés sur les bateaux battant pavillon belge et sur des bateaux étrangers aux ports belges.

➤ **Bunker Oil Treaty**

En vue de la protection de l'environnement marin, la responsabilité pour et le dédommagement des dégâts suite à la pollution des eaux de mer par les hydrocarbures de soufre ont été fixés par un traité international. Le projet de loi transposant ce traité international en droit belge a été voté le 13 décembre 2012.

➤ **Emission de polluants : Soufre**

La Belgique se situe totalement dans la ZCES (Zone de Contrôle des Emissions de SO_x) Mer du Nord. Afin d'améliorer la qualité de l'air à proximité des ports et des côtes, les navires sont tenus d'utiliser des combustibles marins présentant une teneur maximale en soufre de 1%, à l'intérieur des ZCES. A partir du 1^{er} janvier 2015 des normes plus strictes seront d'application (0.1% dans les ZCES). Dans ce cadre des contrôles ont été effectués pour vérifier le respect de cette obligation. A partir du 1^{er} janvier 2020 la teneur maximale en soufre en dehors des ZCES passera à 0.5%.

➤ **Emission de polluants : Oxydes d'azote**

En 2016, la mer du Nord et la mer Baltique ont été désignées par l'Organisation Maritime Internationale comme zones de contrôle des émissions d'oxydes d'azotes (zone NECA) afin de réduire les émissions de NO_x provenant du transport maritime. Une norme tier II s'applique déjà au niveau international. La norme tier III s'appliquera uniquement aux navires construits à partir de 2021 dans les zones NECA. Le SPF Mobilité et Transports assure sa mise en œuvre et le respect de la législation. Plusieurs certifications de moteurs aux normes tier III ont déjà été effectuées par la DG Navigation

➤ **Efficacité énergétique**

L'Organisation Maritime Internationale (OMI) a adopté en 2011 des mesures visant à améliorer les performances énergétiques des bateaux et à diminuer leurs émissions de CO₂. L'une vise à améliorer l'efficacité énergétique des navires en améliorant leur conception, l'Energy Efficiency Design Index (EEDI) et l'autre à une meilleure exploitation, le Ship Energy Efficiency Management Plan (SEEMP). Ces mesures sont rentrées en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Le SEEMP est un plan qui vise à améliorer la performance des navires, mais aucun objectif contraignant ou méthode ne sont requis. La Belgique continue à soumettre des documents à l'OMI afin de prendre des mesures plus contraignantes au niveau international pour les navires existants, afin d'améliorer davantage leur performance énergétique.

➤ **Réduction des gaz à effet de serre**

L'Union Européenne a adopté en 2015 un règlement rendant obligatoire un système de collecte, de rapportage et de vérification (MRV) des émissions de CO₂ des navires. Ce règlement oblige les navires arrivant ou quittant un port européen à mesurer, entre autres,

leur consommation de carburant et ce pour chaque voyage. Le système européen est d'application depuis le 1^{er} janvier 2018. L'OMI a adopté un système similaire en 2016 moins ambitieux mais d'application au niveau international. La collecte des données a débuté au 1^{er} janvier 2019. La DG Navigation assure la bonne application des mesures.

Il faut noter qu'un tel système est le socle sur lequel peut s'élaborer toute mesure future visant à réduire les gaz à effet de serre du secteur maritime. La Belgique a d'ailleurs développé et soumis, avec d'autres pays, des propositions de mesures visant à contraindre les navires à accroître leur efficacité et par conséquent à émettre moins de gaz à effet de serre.

En 2018 l'OMI sous la pression d'une coalition de pays menée, entre autres, par la Belgique a adopté une stratégie internationale de réduction des émissions des GES pour le transport maritime à l'horizon 2030 et 2050. La DG Navigation continuera à œuvrer à l'adoption de mesures concrètes au niveau international pour réduire les GES.

B. Navigation intérieure

Objectifs stratégiques en matière de respect de l'environnement :

Les aspects administratifs et économiques de la navigation intérieure : veiller au bon fonctionnement de la navigation fluviale ; sur le plan de la gestion environnementale, stimuler une navigation intérieure écologique.

Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure (CDNI) :

Cette convention a été ratifiée par six pays (Belgique, Allemagne, France, Luxembourg, Pays-Bas et Suisse). La Conférence des Parties Contractantes (CPC) a adapté la CDNI afin d'intégrer le traitement des résidus gazeux des chargements liquides, à l'instar des règles applicables au traitement des déchets solides et liquides. L'importance de cette initiative a été soulignée par tous les États contractants. Cette législation additionnelle est en cours de ratification par la Belgique.

Un des principaux points à surveiller est de créer un cadre général en vue de l'utilisation de carburants de substitution par les bateaux fluviaux (gaz naturel liquéfié, entre autres).

La Belgique préside la CPC pour la période 2018 et 2019

Vision 2018 « pour une navigation intérieure durable » :

La Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR¹) a pris l'initiative de développer une vision pour les cinq années à venir. Elle souhaite ainsi se fixer des objectifs ambitieux qui doivent contribuer au développement durable de la navigation intérieure et de la navigation rhénane, des points de vue écologique, social et économique.

DG Transport routier et sécurité routière :

Utilisation des données de la DIV pour permettre aux Régions de mettre en œuvre leur politique en matière de pollution occasionnée par les véhicules routiers :

Les trois Régions mettent en œuvre des politiques visant à réduire la pollution occasionnée par les véhicules, à savoir la taxe kilométrique pour les poids lourds et les zones de basses émissions (Low Emissions Zones).

Pour ce faire, l'administration régionale concernée peut vérifier, en se basant sur les caractéristiques des véhicules que la DIV met à leur disposition, quels véhicules ne sont plus admis (ou le sont contre paiement) en raison de leur impact trop négatif sur la qualité de l'air.

Ces mesures visent non seulement les véhicules belges mais aussi les véhicules de nos pays voisins. C'est pourquoi les Régions ont aussi demandé à la DIV d'accéder aux données des conducteurs étrangers et ce, dans le but d'automatiser leur procédure de redevances et d'infractions.

Mise en œuvre de deux nouvelles procédures de test destinées à déterminer la consommation de carburant et les valeurs d'émissions correspondantes :

En ce qui concerne les véhicules légers, les derniers paquets de deux nouvelles méthodes de test ont été adoptés en 2018 afin de mieux mesurer les valeurs d'émissions de CO₂ et autres polluants, et de les rendre plus proches de la réalité :

- Le WLTP (Worldwide Harmonized Light Vehicles Test Procedure - Test effectué en laboratoire) : il s'agit d'une nouvelle procédure d'essai en laboratoire pour les véhicules légers dont le but est de mesurer les émissions polluantes du véhicule, dont surtout le CO₂, lors d'un cycle défini. Il remplacera le test actuel, le NEDC, qui n'est plus représentatif d'une conduite réelle. Ce test donne également une information sur la consommation de carburant du véhicule. Il est devenu obligatoire pour certaines catégories de véhicules légers neufs à la date du 1^{er} septembre 2018, et le sera pour toutes les catégories de véhicules légers neufs, le 1^{er} septembre 2019 ;
- Le RDE (Real Driving Emissions – Test effectué en conditions de conduite réelles) : la procédure RDE mesure les émissions de polluants, tels que le nombre de particules fines (PN) et les oxydes d'azote (NOx), directement sur la route. Cette méthode fournit une image réaliste des émissions réelles pendant la conduite. Ce test sera obligatoire pour certaines catégories de véhicules légers neufs à partir du 1^{er} septembre 2019.

En ce qui concerne les poids lourds, le dernier paquet relatif à la réglementation des émissions de CO₂ a été voté en octobre 2018. A partir du 1^{er} juillet 2019, pour pouvoir être immatriculées pour la première fois en Europe, certaines catégories de ces véhicules devront être accompagnées d'un dossier d'information du client établi par le constructeur dans lequel figurent, entre autres, les émissions de CO₂ et la consommation de carburant du véhicule.

Enfin, en 2018, la réglementation d'une nouvelle norme des émissions polluantes des véhicules agricoles a été votée : à partir du 1^{er} janvier 2019, les véhicules agricoles devront se conformer à la nouvelle norme d'émissions « phase V ». Il existe cependant des dispositions transitoires pour les véhicules équipés de moteurs de transition.

Alourdissement des sanctions pour les infractions les plus graves et en cas de récidive :

Dans le cadre des efforts consentis pour atteindre l'objectif européen de réduire de 50 % le nombre de tués sur les routes entre 2010 et 2020, la loi du 6 mars 2018 relative à l'amélioration de la sécurité routière apporte plusieurs modifications importantes à la loi relative à la police de la circulation routière, dont la plupart sont entrées en vigueur à la date du 15 février 2018.

Parmi les nouvelles mesures de cette loi, citons par exemple :

- a) L'adoption de sanctions plus sévères pour les délits routiers les plus graves tels que la conduite sans permis de conduire valable, les délits de fuite ou la conduite sans assurance,
- b) La modification du délai de prescription pour les infractions routières, qui passe à 2 ans (au lieu de 1 an), et même 3 ans pour les conducteurs qui roulent en dépit d'une déchéance du droit de conduire ou sans éthylotest anti-démarrage,
- c) La responsabilité du titulaire de la plaque d'immatriculation : s'il reçoit de la police un procès-verbal pour une infraction routière alors qu'il n'était pas le conducteur du véhicule au moment des faits, le titulaire de la plaque d'immatriculation est désormais tenu de communiquer l'identité du conducteur réel du véhicule. A défaut de le faire, il pourra être puni sévèrement pour ce fait et ce, indépendamment de l'infraction commise,
- d) L'obligation pour les juges, à dater du 1^{er} juillet 2018, d'imposer l'éthylotest anti-démarrage pour une période de 1 à 3 ans ou à titre définitif à l'encontre des récidivistes graves c.-à-d. qui présentent une intoxication alcoolique d'au moins 1,2g/l constatée 2 fois au cours des 3 dernières années (+ déchéance du droit de conduire de 3 mois au moins + réintégration subordonnée à la réussite des examens théorique, pratique, médical et psychologique) ou à l'encontre des personnes présentant une concentration d'alcool d'au moins 1,8g/l sauf si, dans leur jugement, ils motivent expressément pourquoi ils ne recourent pas à cette sanction ; par ailleurs, le juge a désormais la possibilité d'exclure certaines catégories de véhicules de l'éthylotest anti-démarrage (par ex. : bus, camions, motos), sauf la catégorie avec laquelle l'infraction a été commise, et ce afin de pas mettre en péril la situation professionnelle du contrevenant (p. ex : si l'infraction a été commise avec une voiture, le contrevenant peut poursuivre ses activités professionnelles en tant que conducteur de camion).

DG Transport Aérien

Systèmes aériens sans pilote (UAS) :

Un projet a été mis en place à la DGTA ayant pour but de se préparer à l'implémentation de la future réglementation UE pour les UAS, notamment définir et publier ses propres espaces aériens pour délimiter l'utilisation des UAS, définir des conditions opérationnelles supplémentaires liées à la sûreté ou au respect de la vie privée, définir les nouvelles tâches de la nouvelle cellule drones/DGTA sur base de la réglementation, revoir les outils ICT actuels et voir comment ils peuvent être adaptés aux exigences des bases de données UE, voir en développer des nouveaux.

Capacité et fluidité du trafic :

D'après les données du dernier rapport local d'implémentation du ciel unique européen disponible (LSSIP2017 – Belgium), le trafic aérien en Belgique a augmenté de 5,6% durant l'été 2017 (mai à octobre) comparé à la même période en 2016. Pour la période 2018-2022, les prévisions sur 7 ans d'EUROCONTROL prévoient une augmentation annuelle entre 0,3 et 3,3%, avec une augmentation de base de 1,9% sur le cycle de planification. Différents objectifs ont été complétés durant la période 2016-2017 comme les opérations en descente continue (CDO) aux aéroports de Charleroi ou Liège. Le rapport 2018 est en cours de rédaction mais nous pouvons déjà annoncer que des progrès ont été réalisés entre autres dans l'implémentation des procédures d'approche PBN avec guidages vertical, le management environnemental collaboratif ou les routes directes.

Plan belge de sécurité aérienne :

Suite à l'entrée en vigueur de la « New Basic regulation » (EU) No 2018/1139, la DGTA a procédé à la mise à jour du Plan belge de sécurité aérienne 2016-2020. En 2018, l'accent est resté sur la poursuite de la mise en œuvre du règlement (UE) n° 376/2014 concernant la notification, l'analyse et le suivi des événements. La DGTA a optimisé ses processus et procédures en matière de risques pour la sécurité. Nous avons également poursuivi le développement d'un climat de culture juste avec deux projets d'arrêtés royaux. Un nouveau domaine "Questions émergentes" concerne l'utilisation des systèmes aériens sans pilote (UAS). La popularité et les applications des UAS - mieux connue du public sous le nom de drones - ne cessent de croître. L'utilisation des UAS demeure un risque émergent pour l'aviation commerciale et générale.

Changement climatique :

La DGTA a continué à préparer à travailler en collaboration avec le *Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement* (CCPIE) pour l'implémentation du *Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation* (CORSIA) de l'OACI dès 2019 avec la participation aux groupes de travail Aviation du *Climate Change Committee* de la Commission européenne en vue de la modification du règlement existant concernant les règles de Surveillance, rapportage et vérification des émissions de CO₂, ainsi que la transmission des réponses aux Lettres d'Etat à l'OACI.

Amélioration du service aux citoyens :

Dans le cadre de l'amélioration des services fournis au citoyens, la DGTA et Skeyes ont mis en ligne le site droneguide.be, plate-forme numérique qui vise à aider les utilisateurs de drones en offrant des informations sur l'utilisation des drones ainsi qu'une carte interactive de l'espace aérien aux utilisateurs de drones professionnels et récréatifs en Belgique.

Dans la même optique, une carte d'évaluation d'obstacles pour l'ensemble du territoire belge est en ligne depuis le 25 Juin 2018 sur le site de l'Institut Géographique National (IGN) sur www.geo.be. Cette carte, dont la responsabilité repose sur la DGTA via le service Aéroports (A-POR), donne une indication sur le seuil de hauteur à partir duquel les demandes d'avis d'obstacles doivent être introduites à la DGTA. Dans la pratique, le visiteur clique sur un point de la carte. Si la hauteur de la construction en projet est au moins égale à la hauteur qui s'affiche, une demande d'avis aéronautique est nécessaire.

La DGTA a aussi mis en ligne un service de formulaire digitaux pour les demandes d'activités dans l'espace aérien. Le processus d'approbation pourra dorénavant être effectué entièrement de manière digitale.

Par ailleurs, un projet de révision des redevances a été initié avec comme objectif de revoir celles de la DGTA afin de coller à la réalité économique des coûts et de la valeur des services prestés dans le but de lever de nouvelles recettes et permettre ainsi le lancement de nouveaux projets.

DG Politique de Mobilité durable et ferroviaire

Comité de pilotage du RER :

Le ministre Bellot a souhaité relancer le comité de pilotage du RER, notamment en nommant mi-2017 M. Jean-Pierre Hansen en tant que président. Ce comité comprend des représentants des gouvernement, des administrations et des sociétés de transport tant fédéraux que régionaux.

Outre sa présence pour le compte du SPF, la DG a repris seule la tâche du secrétariat de ce comité de pilotage.

Le travail du Comité de pilotage RER s'est poursuivi en 2018 avec comme axe principal l'intégration tarifaire pour laquelle une proposition de décision a été soumise au CEMM fin 2018. Le reste du travail a consisté en le suivi des dossiers de travaux ainsi que l'avancement des accords de coopération entre l'Etat fédéral et les Régions pour assurer à long terme la finalisation du projet.

Budget mobilité :

Le gouvernement envisage depuis l'automne 2016 d'instaurer une allocation de mobilité positive dénommée "cash for car". Cette mesure consiste en la possibilité pour les employeurs de proposer à leurs employés de bénéficier d'une allocation à la place de leur

voiture de société dans le même cadre fiscal. La Loi a été adoptée début 2018 et sa mise en œuvre est effective depuis le 1^{er} janvier 2018.

A côté du « cash for car », le gouvernement a également travaillé au cours de l'année 2018 à un autre projet de Loi sur base d'une proposition des partenaires sociaux relative à l'instauration d'un budget mobilité. Cette mesure consiste en la possibilité pour les employeurs de proposer à leurs employés de bénéficier d'un budget mobilité réservé aux modes de transport alternatifs en remplacement de leur voiture de société ou en combinaison avec une voiture de société plus respectueuse de l'environnement. Le solde éventuel de ce budget mobilité étant partiellement défiscalisé puisque toujours soumis aux cotisations sociales. La Direction Mobilité a notamment contribué à la définition d'une voiture plus respectueuse de l'environnement et à la détermination des modes de transports alternatifs à prendre en compte. Le projet de Loi a été adopté en Commissions des Finances, du Budget et des Affaires sociales de la Chambre le 16 janvier 2019 et sera soumis au vote en séance plénière prochainement avant une mise en œuvre courant 2019.

Elargissement de l'indemnité vélo aux speed pédélec :

Suite aux propositions du SPF, en concertation avec les cabinets mobilité et finance, le champ d'application de l'indemnité vélo, qui est exonéré des cotisations de sécurité sociale, a été étendu à partir du 1er janvier 2017. En pratique, un utilisateur de speed pedelec pourra bénéficier de l'exonération fiscale de l'indemnité vélo dans le cadre des déplacements domicile/travail (à concurrence de 0,23 €/km), au même titre que les utilisateurs de vélos classiques ou de VAE limités à 25 km/h. En outre, les employeurs qui mettront un speed pedelec à disposition de leurs employés pourront également bénéficier d'une déductibilité de 120% à l'impôt des sociétés. Le travailleur qui reçoit un speed pedelec de son employeur ne sera pas imposé lui non plus sur cet "avantage en toute nature". Les cotisations de sécurité sociale ne sont pas non plus dues sur l'avantage d'un vélo ou speed pedelec mis à disposition.

Désherbage des voies ferrées :

Suite à une résolution du parlement fédéral concernant le désherbage sur les voies ferrées et le long de celles-ci, le SPF Mobilité et Transports a créé un groupe de travail qui coordonne la coopération entre Infrabel et les trois Régions dans ce dossier. Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises en 2017 et un plan d'actions a été transmis au Ministre de la Mobilité. Le GT a finalisé son rapport en juin 2018 et l'a présenté au Comité d'avis du NAPAN (Plan d'Action National de Réduction des Pesticides). Les remarques orales lors de cette présentation étaient plutôt positives ; Aucun avis n'a été reçu de ce comité. Le projet de rapport a été approuvé par les instances d'Infrabel et envoyé au Ministre de tutelle en septembre.

Bruit ferroviaire :

Les discussions relatives à la manière de soutenir le retrofitting des wagons se sont déroulées en 2017 dans un groupe de travail *ad hoc* avec les différents intervenants.

Suite au travail réalisé dans ce groupe, il est apparu qu'un système de subsides était la solution la plus appropriée pour soutenir le retrofitting des wagons circulant en Belgique. Une note proposant la mise en place de ce système a été soumise au Ministre de la Mobilité qui a validé la proposition. Les budgets nécessaires doivent désormais être mis à disposition pour que ce système puisse être mis en place.

Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne du SPF Mobilité

La politique d'achats développée au sein du SPF MT intègre la circulaire concernant les achats durables de 2014. Les initiatives en matière d'achats ont été abordées dans le point concernant le pilier économique du DD ci-avant.

Comme largement expliqué ci-avant, le SPF MT est enregistré EMAS/ ISO 14001 depuis 2007. Depuis début 2017, la coordinatrice DD a repris la coordination du réseau et du GT EMAS-ISO 14001 fédéral.

Pour 2019, nous lancerons dans un projet d'obtention du label Entreprise Ecodynamique.

6.7. SPF Emploi, Travail et Concertation sociale



(Madame Haoua Ibra, membre de la CIDD, et Monsieur Stany Chigocho Kalimo, suppléant)

Le Président du Comité de Direction, a désigné Haoua Ibra K. en qualité de coordinatrice développement durable, au SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale à partir du 1er octobre 2018.

Elle coordonne les activités de cellule développement durable et le réseau interne appelé «Green».

Au sein des Services du Président et dans chaque Direction générale et Service d'encadrement, un correspondant a été désigné. Celui-ci s'est vu confier la responsabilité de servir d'intermédiaire à ses collègues pour toute question relative à la gestion de l'environnement au sein du SPF ETCS. D'une part, il relaie les demandes, suggestions et attentes de ses collègues vers la coordinatrice et, d'autre part, il participe à la diffusion des informations et à la sensibilisation de ses collègues.

La cellule interne développement durable est donc composée de représentants des directions générales et services encadrement, désignés par les responsables des directions.

La coordinatrice travaille sous la responsabilité du Président du SPF et ne dispose pas d'un budget propre.

Activités de la Cellule DD en 2018

En 2018, la cellule Green s'est réunie à plusieurs reprises via le réseau interne « Green ». La coordinatrice a également organisé des réunions informelles avec le service de communication, le service gestion des bâtiments et les différentes directions et administrations.

Participation aux travaux de la CIDD et du IFDD

La coordinatrice DD du SPF ETCS a participé aux réunions de la CIDD. Elle a aussi participé à différents séminaires, colloques et journées d'études en lien avec le développement durable.

Communication / sensibilisation

La communication en matière d'environnement constitue un point crucial dans une démarche volontaire. Il est indispensable de faire savoir, tant en interne qu'en externe, que le SPF ETCS a adopté un système qui lui permettra de prévoir et de maîtriser son impact environnemental.

En interne, comme précisé plus haut, un réseau de correspondants a été mis en place, d'une part, pour diffuser l'information auprès des membres du personnel et, d'autre part, pour relayer les réactions de ces derniers vers les niveaux supérieurs.

De plus, une rubrique a été créée spécialement pour EMAS et le Développement durable sur l'intranet.

Sa vocation est de devenir, petit à petit, un outil convivial où toute personne dans le bâtiment pourra trouver les réponses à ses questions en matière d'impacts environnementaux.

Une boîte à idées a été installée à l'entrée du personnel ; chacun peut y déposer ses idées, suggestions et remarques.

Le service Communication est chargé de l'organisation et de la mise en œuvre des campagnes de sensibilisation et d'information dans le cadre du développement durable. Le service Communication veille à informer des résultats obtenus et des progrès réalisés par rapport aux objectifs. Il réalise et diffuse également affiches et dépliants.

En 2018, le SPF ETCS a organisé et a mené des actions de sensibilisation dans le cadre de la « Fête du SPF ». Lors de cette journée, la Cellule DD a mis en place un stand d'information.

Des sessions d'info sur des thèmes liés au développement durable ont également été organisées.

En collaboration avec le service Communication, nous avons développé une campagne de sensibilisation sur les thèmes « EMAS » et « Développement durable ».

Régulièrement, des articles et petits messages sont publiés sur l'intranet. Ces messages sont toujours accompagnés par des affiches, dessinés par les graphistes du SPF.

La déclaration environnementale et la politique environnementale sont publiées sur l'Intranet et site web du SPF.

Mesures et actions du SPF Emploi contribuant à un développement durable

Le contrat d'administration du SPF ETCS a été signé le 15 décembre 2015. Cette version du contrat a été actualisée une première fois en mai 2017 et une seconde fois le 23 juillet 2018. Les objectifs du développement durable sont repris dans le contrat d'administration.

Mesures et actions menées dans le cadre des SDGs, de la VLT ou du PFDD

Le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale, participe depuis septembre 2018 au « projet SDGs (Sustainable Development Goals) et Matérialité » organisé par l'Institut Fédéral du développement durable, qui consiste en l'analyse de la matérialité en lien avec le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

L'objectif du projet coordonné par l'IFDD est d'accompagner quatre SPF dans l'analyse de leur matérialité (au sens des directives GRI4) et de confronter le résultat de cette analyse avec les SDGs. Par matérialité, on comprend les enjeux de développement durable qui concernent une organisation, qu'elle soit privée ou publique. Ces enjeux sont identifiés et priorisés par l'organisation elle-même, mais également par ses parties prenantes.

Le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale pourra ainsi, voir clairement où se situent ses priorités en matière de développement durable et pourrait définir des objectifs y contribuant.

Concrètement, ce projet permettra au SPF d'établir une matrice de pertinence, lui permettant d'identifier ces enjeux les plus importants en matière de développement durable et sur lesquels il peut agir.

Le groupe de travail est composé des consultants, d'un représentant de l'IFDD, de la Coordinatrice développement durable, du Conseiller général de la Division de la politique générale et de la stratégie, de la Conseillère en charge du contrat d'administration et des experts des directions générales du SPF.

Le projet a permis à l'heure actuelle :

1. D'identifier les SDGs en lien avec les expertises du SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale.
2. De déterminer 21 enjeux importants pour le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale.

Ces 21 enjeux ainsi que le projet ont été présentés au Comité de Direction en décembre 2018. Les membres du Comité de direction et les membres du groupe de travail ont donné une cotation aux différents enjeux. Ensuite les parties prenantes seront invitées à donner une cotation aux enjeux.

Afin de concrétiser ce travail, le groupe de travail a déterminé 12 parties prenantes internes et externes parmi ceux déjà repris dans le contrat d'administration du SPF. La prochaine étape consiste à inviter ces parties prenantes externes identifiées (deux membres par catégorie), en 2019 pour participer à une table ronde. Une analyse de matérialité ne se faisant pas seule, les parties prenantes ont une voix déterminante pour valider, prioriser, amender, une réflexion entamée à huis clos. Le travail d'analyse au regard des SDGs sera ainsi confronté à l'avis de quelques parties prenantes externes lors d'une table ronde.

Mesures et actions menées à l'initiative du SPF Emploi

- Intégration des objectifs de développement durable dans le contrat d'administration 2016-2018

Le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale de par sa mission est compétent pour les SDGs :

- SDG 1 : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes
- SDG 3 : permettre à tous de vivre en bonne santé
- SDG 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser
- SDG 8 : travail décent et croissance économique
- SDG 10 : réduire les inégalités
- SDG 16 : paix, justice et institutions efficaces

Afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, tous les articles du contrat d'administration ont été analysés afin d'établir un lien avec les SDGs.

Certains articles du contrat d'administration 2016-2018 ont d'ailleurs été liés aux SDGs.

➤ Analyse d'impact de la réglementation (AIR)

Afin d'effectuer correctement l'analyse d'impact de la réglementation, une page s'y afférent se trouve l'Intranet du SPF ETCS.

Les membres du personnels concernés ont également reçu en 2014, une formation d'une demi-journée sur l'AIR.

L'Intranet renvoie également vers le site internet « simplification administrative ».

Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne du SPF Emploi

➤ Système de gestion environnementale EMAS

Le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale a mis en place un système de management environnemental SME répondant aux exigences du règlement européen EMAS n°1550/2017.

Au SPF ETCS, c'est la coordinatrice du développement durable qui est également en charge de la coordination d'EMAS. La coordination et le suivi du SME ont été confiés à Haoua IBRA (depuis le 01/10/2018). Elle est assistée dans cette tâche par les correspondants EMAS qui, dans chaque service, ont pour rôle de relayer l'information essentielle au respect des bonnes pratiques environnementales. En outre, le coordinateur environnemental participe activement au fonctionnement de la Cellule Développement durable.

L'administration centrale du SPF ETCS est enregistrée EMAS depuis 2009. La Direction générale du Contrôle du bien-être au travail est quant à elle certifiée ISO9001.

Ce système de gestion dynamique de l'environnement concerne l'ensemble des activités de l'Administration centrale, ainsi que des Services du Président, des 3 Services d'encadrement (Budget et contrôle de gestion, P&O (Personnel et Organisation) et Technologies de l'information et de la communication (TIC/ICT)) et des 6 Directions générales.

Dans le cadre de la mise en place du Système de management environnemental basé sur le schéma EMAS, le SPF ETCS a analysé en profondeur l'ensemble de ses impacts directs sur l'environnement. Toutes les activités ont été passées au crible, ce qui a donné lieu à l'établissement d'une liste des impacts identifiés. Chaque impact a fait l'objet d'une évaluation basée sur six critères. Cet exercice a permis de mettre en évidence les impacts environnementaux directs significatifs, lesquels sont explicités ci-dessous et de définir des actions qui doivent mener à une maîtrise de notre impact environnemental et si possible à sa réduction ainsi qu'à une amélioration de nos prestations énergétiques, compte tenu des moyens disponibles, des technologies et du savoir-faire du moment.

Le SPF ETCS arrive à la fin de son troisième cycle d'enregistrement EMAS, qui s'est focalisé sur les points suivants :

- Le respect des dispositions associées au règlement européen EMAS (n° 1550/2017), de la législation environnementale fédérale et bruxelloise en vigueur, ainsi que des dispositions en matière de développement durable ;
- La diminution de notre consommation de papier ;
- Le contrôle et la maîtrise de notre consommation d'énergie
- La maîtrise de notre consommation d'eau ;
- Des achats et consommation durables ;
- La sensibilisation et l'information permanentes de notre politique environnementale et nos efforts dans ce domaine envers nos fournisseurs et nos clients ;
- Encourager l'utilisation du transport commun pour les déplacements domicile-lieu de travail.

L'aspect central du plan de communication au SPF ETCS est la sensibilisation de tous les membres du personnel aux nouveaux objectifs EMAS et développement durable par tous les canaux de communication possibles.

Des petits messages ont donc été postés régulièrement sur l'intranet (nouvelles, bannière, création d'une page de projet, blog, calendrier des événements) et par courriel.

Outre les informations concernant les objectifs en tant que tels, une sensibilisation a également été menée sur des thèmes tels que les voyages durables, les fêtes de fin d'année durables, les jours sans viande, l'earth hour,...etc mais aussi une sensibilisation et une promotion pour d'autres initiatives en matière de développement durable et d'environnement.

En 2018, nous avons mis en place des sessions d'information « session info KM » sur le Développement Durable, pendant la pause de midi, et un des thèmes abordé était consacré au gaspillage alimentaire.

En collaboration avec la plate-forme entraide et échange, la cellule DD a également organisé un petit déjeuner de fin d'année « durable », toujours dans la continuité de la campagne de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

- Marchés publics / achats durables

A. Suivi de la circulaire du 16 mai 2014

Conformément à la circulaire, le Comité de direction a approuvé une procédure visant à appliquer le mieux possible les obligations découlant du texte (voir ci-dessous). Pour chaque marché, les agents responsables envisagent l'intégration de clauses durables dans les cahiers des charges.

Plus globalement, le contrat d'administration prévoit en son article 73, le Développement durable et l'objectif suivant :

« Le développement durable a trait à la manière dont les aspects à la fois économiques, sociaux et écologiques sont pris en considération dans le fonctionnement et dans la politique d'une organisation, dans une perspective à court, à moyen et à long terme. Dans le domaine du

développement durable, le SPF s'engage à monitorer et développer son impact social matériel et immatériel en matière de développement durable en concertation avec ses parties prenantes. »

B. Intégration de la Circulaire du 16 mai 2014 dans les pratiques du SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale

Présentation succincte de la procédure + outils de reporting :

- Marchés dont l'estimation est inférieure à 8.500 € HTVA :

Pour ces marchés, les différentes directions/services du SPF disposent d'une certaine autonomie (Inviter les entreprises, négocier et désigner l'adjudicataire). A la fin de chaque trimestre, la Cellule des marchés publics invite ces services à compléter un tableau reprenant ces marchés. Y sont mentionnés l'objet, le montant, la société, l'existence ou non de clauses durables, sociales. Ce tableau permet notamment de pouvoir ultérieurement informer ces services sur les possibilités existantes afin d'améliorer le caractère durable de leurs futurs achats.

- Marchés dont l'estimation est supérieure à 8.500 € HVTA :

Pour ces marchés, la Cellule des marchés publics intervient dans la rédaction du cahier des charges. Avant que chaque cahier ne soit approuvé par l'Inspection des finances et ensuite par le Président du Comité, la Cellule complète le tableau repris à l'annexe 1 de la circulaire du 16 mai 2014. Ce tableau ainsi que le projet de cahier sont transmis à la Cellule développement durable pour avis via un mail reprenant les explications de la Cellule des marchés publics quant à la présence ou non de clauses durables, sociales et/ou éthiques. Des échanges ont lieu entre les deux cellules pour améliorer le caractère durable du marché en question si cela est possible

- Marchés conclus en exécution d'accord-cadre existant (FOR CMS, SMALS, etc.)

Les produits durables ou non commandés dans le cadre des marchés FORCMS sont répertoriés dans un tableau par un agent de la Direction des achats et de la logistique. Ce tableau reprenant la liste des produits durables commandés par le SPF est transmis à la Cellule développement durable.

Rôle de la Cellule DD dans la mise en œuvre de la circulaire

Le rôle de la cellule DD est plutôt un rôle consultatif. La coordinatrice DD « revoit » les cahiers des charges sur base de la circulaire. Il n'y a pas des réunions avec la cellule Green ou un autre groupe de travail sur ce sujet.

La coordinatrice DD rapporte au comité de direction les avis donnés.

Rôle des acheteurs dans la mise en œuvre de la circulaire

Le responsable des marchés publics pour le SPF Emploi intervient de multiples manières :

- Pour chaque marché supérieur à 8.500 € HTVA, il conseille les services clients sur les possibles clauses de développement durable pouvant être intégrées dans leur cahier des charges.

- Pour ces marchés, il complète l'annexe I de la circulaire du 16 mai 2014 et la communique à la cellule de développement durable. Ensemble, ils se concertent sur les points durables repris dans les cahiers des charges : Peuvent-ils être améliorés ?, pouvons-nous en ajouter ?, etc.
- Pour les marchés inférieurs à 8.500 €, il conseille *apostériori* les services-clients afin d'améliorer le caractère durable de leurs futurs achats.
- À l'instar de la cellule développement durable, le responsable des marchés publics est à la disposition des services clients pour toute question en lien avec la circulaire.

C. Actions concrète de la Direction des achats et de la logistique

La Direction des achats et de la logistique, veille scrupuleusement au respect du développement durable à travers différentes actions toutes liées de près ou de loin aux marchés publics.

- **Nettoyage** : en concertation avec le SIPPT, les produits d'entretien sont sélectionnés dans le contrat FORCMS du SPF BOSA, disponible sur e-catalogue. Pour autant que le budget le permet et que leur efficacité est démontrée, ils optent pour des produits durables : les essuie-mains, le papier-toilette sont de parfaits exemples.
- **Magasin** : Avec les mêmes exigences budgétaires et de qualité, ils optent pour des produits durables : stylos, papier, etc. Le papier fourni est labellisé FSC (issue d'une forêt gérée de manière durable).
- **Services achats et marchés publics** : chaque marché nécessitant la rédaction d'un cahier des charges est analysé au regard du développement durable (circulaire du 16 mai 2014). La cellule DD est sollicitée pour avis. Des clauses éthiques (ex : convention OIT), sociales (recours à des ateliers protégés) et environnementales (traitement des déchets, produits respectueux de l'environnement, etc.) sont envisagées et intégrées si leur application est pertinente. Pour les marchés inférieurs aux 30.000 € HTVA, des clauses sont envisagées et intégrées le cas-échéant.
- **Gestion du bâtiment** : les déchets sont triés : papier, PMC, verre, divers. D'autres possibilités sont envisageables, tels que les biodéchets. Différentes prestations d'entretien réalisées des firmes font l'objet d'attestation si le traitement de déchets a lieu (ex : traitement des graisses de cuisine lors des vidanges). Les lumières des bureaux inoccupés en fin de journée sont éteintes par les gardiens si les agents les ont oubliées en partant.

➤ Mobilité durable

L'arrêté de la Région de Bruxelles-Capitale du 07/04/2011 oblige toute entreprise qui occupe plus de 100 travailleurs sur un même site à Bruxelles à élaborer, tous les trois ans, un plan de déplacement d'entreprise (PDE). Notre SPF doit donc satisfaire à cette exigence.

Les déplacements domicile-lieu de travail effectués en transport en commun et en mode doux (vélo et marche) représentent plus de 90 %.

Ce qui fait que notre marge de manœuvre paraît réduite pour prétendre apporter des changements importants dans les modes de déplacements domicile/travail.

Nous proposons de continuer par la communication et la sensibilisation, à promouvoir le covoiturage afin de diminuer encore le nombre d'autosolistes, ainsi que le vélo.

Afin de stimuler la mobilité durable, des actions de sensibilisation pour promouvoir le vélo par des ateliers de réparation ou l'offre d'abonnements temporaires de "Villo" sont proposés aux membres du personnel. Le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale a un parking vélo pouvant accueillir 30 vélos.

Un volet « mobilité durable » existe sur l'Intranet du SPF. Le coordinateur mobilité fait partie du réseau interne DD. Il se réunit régulièrement avec les coordinateurs mobilité du SPF Santé publique, l'ONSS et les « Pensions » sur la création d'un platform carpoolplaza.

➤ Parc automobile

Le parc automobile du SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale est composé de 16 véhicules automobiles dont 1 hybride essence, tous, la propriété du SPF.

➤ Diversité, gender mainstreaming et Handistreaming

Le développement durable, la politique de la diversité et de gender mainstreaming, le handistreaming sont des compétences transversales qui dépendent toutes de la Division de la Politique et de la Stratégie, un des Services du Président.

Il y a dès lors une étroite collaboration entre ces cellules.

En novembre 2018, la cellule DD et la cellule diversité ont organisé ensemble une session d'information sur le gaspillage alimentaire.

La cellule diversité est très active au SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale. Elle est membre du réseau fédéral diversité et participe au groupe travail fédéral diversité. La cellule participe à l'élaboration et l'organisation annuelle de la semaine fédérale de la diversité. Elle dispose d'un plan d'action annuel diversité.

La cellule diversité dispose également d'un blog de sensibilisation très actif sur l'intranet.

En ce qui concerne le gender mainstreaming, la cellule participe au Groupe de Coordination Interdépartementale (GCI), organise un réseau interne gender mainstreaming, composé de représentants des directions générales, services d'encadrement et des collaborateurs qui travaillent sur des thèmes du plan fédéral gender mainstreaming ou qui ont un rôle spécifique dans l'exécution de la loi gender mainstreaming. Elle dispose également d'un plan d'action interne annuel gender mainstreaming (loi sur le genre).

➤ Politique Bien-être

Le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale dispose d'une Cellule Bien-être.

Fin janvier 2018, les 1150 membres du personnel actifs du SPF ont été invités à répondre aux questions de l'enquête « bien-être au travail ».

L'enquête bien-être 2018 mesure le niveau général de bien-être au sein de notre SPF. Plusieurs thèmes ont été abordés: contenu du travail, relations de travail, stress, organisation du travail, conditions de travail, environnement de travail.

L'enquête qui avait été élaborée conjointement par le Service d'encadrement Personnel et organisation et le Service interne de prévention et de protection au travail.

Le Comité de direction a demandé en septembre 2018, en découvrant les résultats de l'enquête, que le Service d'encadrement Personnel et organisation et le Service interne de prévention et de protection au travail élaborent un projet de plan d'action qui se focalise sur des actions dont la mise en œuvre est réaliste et qui peuvent être réalisées dans un délai raisonnable (fin juin 2019 pour des actions « quick win » et fin décembre 2019 pour l'ensemble du plan). Ce projet de plan d'action a été soumis au Comité de direction qui en a approuvé, en octobre 2018, les 22 actions.

6.8. SPF Sécurité sociale



Néant

6.9. SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement



(Madame Marielle Smeets, membre de la CIDD, et Monsieur Pol Gerits, suppléant)

Les cellules de développement durable des départements constituent d'excellents facilitateurs et dynamiseurs de l'intégration stratégique. Elles se doivent d'être tant l'organe d'intégration du développement durable dans l'ensemble des stratégies et politiques d'un département que l'organe de concertation et de coordination des politiques fédérales de développement durable auxquelles le département participe. Le cadre réglementaire et en particulier les modifications apportées à l'A.R. de 2004 (l'A.R. du 27 mai 2015 modifiant l'A.R. du 22/09/2014) portant création des cellules de développement durable renforcent l'implémentation du développement durable dans les départements puisqu'ils visent à mieux structurer l'intégration stratégique et opérationnelle de ce dernier dans les outils de gestion et de management tout en maximalisant la collaboration/transversalité :

- au sein d'un département et
- entre départements de façon à dégager plus de cohérence, d'interactivité et de visibilité.

Un réseau/cellule de développement durable a été créé en 2007 au niveau du SPF Santé. Il développe, grâce à un réseau actif de personnes ressources dans les DG et services, différentes initiatives internes et/ou externes, propres ou lancées en réponse aux activités de la CIDD et répond donc ainsi à ses obligations en la matière².

Activités de la cellule de DD en 2018

En 2018, le travail du réseau développement durable du SPF Santé s'est concentré principalement sur l'intégration stratégique et opérationnelle du développement durable et en particulier des objectifs universels du Programme « Horizon 2030 » des Nations-Unies (SDGs) dans notre nouvelle vision stratégique et notre contrat d'administration (2019-2021), ses instruments de mise en oeuvre et de suivi.

¹ rapport annuel, contribution au fonctionnement de la CIDD au travers de notre implication active dans les sessions plénières et les différents groupes de travail (EMAS, la responsabilité sociétale, alimentation durable, mobilité durable, vision à long terme...).

Mesures et actions du SPF Santé contribuant à un développement durable

1. Intégration des objectifs universels du Programme « Horizon 2030 » des Nations-Unies dans le contrat d'administration 2019-2021 et ses instruments opérationnels et de monitoring

De par ses compétences, **le SPF Santé est particulièrement concerné** par la mise en oeuvre directe de plusieurs de ces objectifs (Santé, Alimentation, Lutte contre les changements climatiques, Biodiversité, Océans, Institutions efficaces, ...) et par les effets indirects positifs (ou négatifs) que nos activités peuvent induire sur la réalisation des autres objectifs de développement durable.

Le SPF Santé est en effet impliqué dans les trois piliers de la politique fédérale en matière de santé, à savoir...

- **La protection de la santé humaine**, notamment la mise à disposition de soins de santé bien organisés et de qualité, financièrement supportables et accessibles, et intégrés répondant aux besoins de la population, la politique nutritionnelle, la délivrance d'une expertise médicale dans le cadre l'exercice d'activités professionnelles et la politique en matière d'alcool, de tabac et de cosmétique ;
- **La protection de la sécurité de la chaîne alimentaire**, y inclus la protection de la santé animale et végétale, notamment la mise en place des règles et normes concernant les aspects qualité et santé de tous les produits qui entrent aux différents niveaux de la chaîne alimentaire (engrais, amendements du sol, substrats de culture, produits phytopharmaceutiques, aliments pour animaux, denrées alimentaires, compléments alimentaires, organismes génétiquement modifiés, etc.), la prévention et la lutte contre les maladies des animaux, l'exercice de la médecine vétérinaire, la protection contre les maladies et ravageurs des plantes et produits végétaux ;
- **La protection de la santé de l'environnement**, à savoir la charge d'assurer de façon préventive et intégrée un environnement et un climat de qualité au bénéfice de chacun et l'encouragement des modes de production et de consommation durables, respectueux de la biodiversité et de la santé en particulier par la politique intégrée des produits.

Afin de garantir une approche intégrée des politiques de santé et d'environnement, le SPF ne peut exercer ses tâches et missions, même parfois exclusives, sans tenir compte des actions ou décisions prises à de nombreux échelons, à savoir :

- Ses partenaires fédéraux ;
- Ses partenaires nationaux ;
- Ses partenaires internationaux ;
- Ses partenaires sociétaux ;
- Ses partenaires scientifiques.

De plus, la nature transfrontalière des thématiques de santé et d'environnement ainsi que les compétences des différents niveaux de pouvoir imposent au SPF le développement d'une

expertise réelle en **coordination de réseaux et de partenariats** et ce, afin d'assurer une cohérence politique et réglementaire et de permettre à la Belgique de parler d'une seule voix dans les forums internationaux.

Dès lors, que ce soit au niveau international, européen, national ou interfédéral, le SPF Santé s'engage dans cette démarche de développement durable en élaborant et implémentant ses politiques en adéquation avec les 17 objectifs universels du Programme « Horizon 2030 » des Nations-Unies (et par extension les objectifs de la vision stratégique fédérale à long terme (2050) pour un développement durable) .

Pour se faire, les responsabilités et engagements de notre SPF et les liens de ses activités vis-à-vis des SDGs sont repris et intégrés à différents niveaux du contrat d'administration 2019-2021, de son implémentation et de son monitoring.

Au niveau opérationnel, lorsque pertinent, les liens avec les SDGs sont détaillés :

- Dans les objectifs stratégiques du contrat lui-même ;
- Dans les plans d'administration futurs qui l'opérationnaliseront ;
- Dans les fiches de projets qui permettent notamment d'en suivre et en évaluer périodiquement la mise en œuvre³.

Priorité est donnée aux projets et mesures qui répondent au principe « One World , One Health⁴ » tel que défini dans la nouvelle vision stratégique de notre institution et qui impliquent une mise en oeuvre transversale favorisant la cohérence et les synergies entre nos différentes compétences et missions.

Au niveau stratégique, le SPF continue de contribuer proactivement à une politique transversale de développement durable via notamment :

- **La préparation de la contribution du service à la politique de développement durable⁵⁶.** La/les manière(s) dont le service public cadre sa politique et fait le lien avec les défis et les objectifs formulés dans la vision à long terme de développement durable et du programme des Nations unies à l'horizon 2030 (*Sustainable Development Goals*) ;
- **La coordination de la contribution du service à l'exécution de la politique fédérale en matière de développement durable**, dont l'exécution des mesures du Plan fédéral de développement durable qui ont été confiées au SPF (Représentant du SPF à la Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD), soutien de la cellule), la réalisation des objectifs de la Vision à long terme pour le développement durable, et du programme des Nations unies à l'horizon 2030 (*Sustainable Development Goals*) ;
- **La mise à disposition d'expertise relative aux missions du SPF** dont :

³ Voir exemple de fiche projet jointe en annexe 3

⁴ Voir chapitre 6.2.2. où le principe One World-One Health est explicité.

⁶ L' A.R. sur les cellules de développement durable prévoit que si les éléments obligatoires du plan d'action annuel sont intégrés au contrat et au plan d'administration du SPF, aucun plan ne doit être établi.

- La représentation du SPF à la CIDD (Représentant du SPF à la CIDD, soutien ad hoc d'experts) et ses groupes de travail (représentant du SPF à la CIDD, experts ad hoc, membres de la cellule...);
- La participation à la concertation de réseau des cellules de DD (Représentant du SPF à la CIDD en tant que coordinateur de la cellule, soutien des membres de la cellule);
- Le soutien et le suivi lors de l'exécution de l'Analyse d'impact de la réglementation (AIR)⁷ pour les aspects relatifs au DD.

Au niveau opérationnel, le SPF Santé assure le suivi et l'exécution de la politique relative à la fonction exemplaire des services publics fédéraux via **l'intégration du développement durable dans le fonctionnement quotidien du SPF** par notamment : la gestion environnementale interne (maintien de la certification EMAS ou équivalent), la mobilité durable du personnel (conformité réglementaire, plan de mobilité...), les marchés publics durables (critères écologiques et sociaux, suivi, rapportage...) et la sensibilisation du personnel au développement durable (news, infos, journée DD...). Le SPF appuie également activement **l'aspect durable des activités dans le cadre du redesign**, en particulier pour la préparation du déménagement du SPF, de l'INAMI et de l'AFMPS vers le nouveau bâtiment commun.

Comme le SPF Santé a intégré ses obligations de développement durable dans son contrat d'administration 2019-2021 comme le prévoit l'A.R. de 2004 (A.R. du 27 mai 2015 modifiant l'A.R. du 22/09/2014) portant création des cellules de développement durable, il n'est pas tenu de rédiger un plan d'action DD annuel.

Notre contrat d'administration 2019-2021 reprend l'ensemble des mesures et actions du SPF. Même si toutes ces actions ne sont pas spécifiquement reliées aux objectifs de développement durable, nous avons récemment évalué que nos activités pouvaient être reliées (et donc contribuaient à la réalisation) de près ou de loin à 15 des 17 SDGS des Nations Unies. Pour illustration, vous trouverez par ailleurs ci-dessous, la table des matières des objectifs stratégiques de notre contrat d'administration 2019-2021 au regard de leurs liens avec les SDGs.

⁷ <http://www.simplification.be/fr/content/analyse-d-impact>

Strategic targets Federal Public Service Health 2019-2021 – comparing to SDGs



Target 1. Supporting Health and Environment policy and regulation making

1.1. Collaboration about « One World One Health » tangible policy targets : antimicrobial resistance, social inequalities on health and environment, health and environmental impact of travelling, transitions of health and agro-food systems on climate changes



1.2. Supporting Belgian federal policies about alimentation, animals 'health and plants 'health



1.3. Supporting Belgian federal policies about health cares : health professionals, hospitals, psychosocial care, integrated care, emergency medical aid



1.4. Supporting Belgian federal environmental policies : biodiversity and ecosystems, climate changes, dangerous and chemical products, seas and oceans, North Sea policy



1.5. Supporting Belgian federal policies about health and work : absenteeism and sickness civils servants, health rules for transport activities, medico-legal issues



1.6. Ensuring necessary policy coordination and partnerships at national level



1.7. Ensuring a strong implication at international level



1.8. Optimizing our internal coordination for stronger “one world one health” international activities



Target 2. Ensuring a quality service to our direct users (registration and authorization)

1.1. Optimizing our internal coordination about direct services



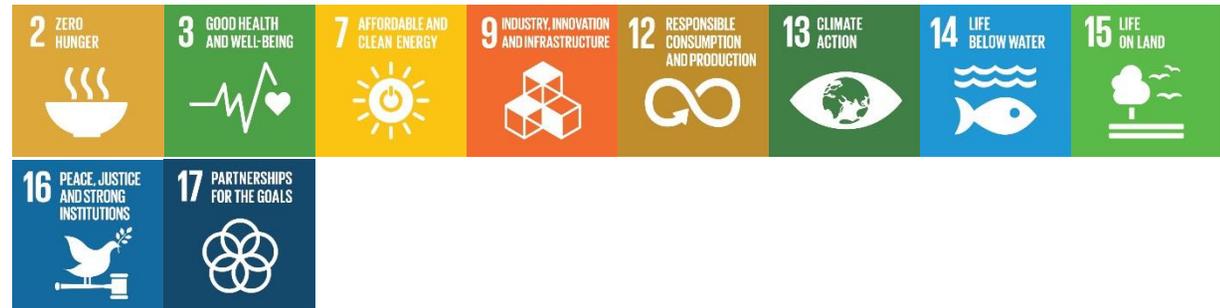
1.2. Quality services for authorizations and registrations under alimentation, animals 'health and plants 'health policies



1.3. Quality services for authorizations and registrations under health cares policies



1.4. Quality services for authorizations and registrations under environmental policies



1.5. Quality services for authorizations and registrations under health and work policies



1.6. Quality services for authorizations and registrations under sanitary policy (sanitary visa for ships)



Target 3. Ensuring health regulations' implementation through inspections and controls

1.1. Quality and effective controls about consumption products (cosmetics, tobacco and alcohol), GMO outside food chain, animal by-products, tattoo activities



1.2. Quality and effective controls about dangerous and chemical products (REACH) health and environmental impact of products



1.3. Quality and effective controls about preservation on biodiversity (Endangered Species, timber regulation, alien invasive species, genetic resources)



1.4. Quality and effective controls about preservation of North Sea



1.5. Quality and effective medical controls about civil servant's absenteeism



1.6. Quality and effective sanitary controls on ships and planes



1.7. Participating to quality and effective controls about medical practices, hospitals working and emergency medical services



1.8. Optimizing internal collaboration for more quality and effective controls about preservation



Target 4. Ensuring a quality preparedness policy and an integrated crisis management

1.1. Ensuring a quality preparedness policy for international and sanitary crisis



1.2. Ensuring an operational capacity and coordination for emergency medical aid



1.3. Ensuring a rapid reaction for North Sea pollution and RAPEX



1.4. Optimizing internal collaboration for integrated preparedness policy



Target 5. Ensuring proactive and quality communication to the general public, stakeholders and professionals

1.1. Optimizing internal collaboration for
“One World, One Health, One Voice”



1.2. Implementing the Arhus regulation



1.3. Creation of an integrated helpdesk
for citizens, professionals and
industries in case of health policies



Target 6. Redesign program : process integration between the department, the Federal Institute for Health Insurance and the Federal Agency for Medicinal and Health Products

1.1. Building a coordinated health
strategy



1.2. Building process integration for core
business activities



1.3. Building an integrated production
and use of health data



1.4. Moving to a common building and integration of supporting activities



Target 7. Reinforcing organizational excellency and efficiency of the department

7.1. Optimizing working culture and general functioning



7.2. Finding a long-term solution for the shortage of doctors in our organization



7.3. Giving a quality services to internal users



7.4. Optimizing transversal governance



2. la nouvelle vision⁸ du SPF Santé : devenir le promoteur belge du principe One World-One Health.

Par sa nouvelle vision et les différents chantiers lancés en 2018 dans le cadre de la préparation de son contrat d'administration 2019-2021, le SPF Santé exprime son souhait de développer, avec les directions générales existantes, une approche transversale et opérationnelle de réflexion, de coordination et d'appui stratégique organisée autour du **Principe de One World One Health (1W1H)**.

Cette approche transversale devrait progressivement faciliter l'appropriation des objectifs universels du Programme « Horizon 2030 » des Nations-Unies (SDGs) par l'ensemble de nos collaborateurs et ce au travers des projets et mesures réalisés dans le cadre de nos missions pour y répondre ou participant de facto à leur mise en œuvre.

Les définitions officielles « One world, One health » actuelles se veulent multisectorielles liant, d'un côté, santé humaine et animale (OMS) ou reconnaissant, de l'autre, les effets de déterminants environnementaux (impact du changement climatique et de la perte de biodiversité) sur la santé (6^{ème} conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, Ostrava, 13-15/06/2017). Si tous les éléments repris de la « déclaration de mission » du SPF font partie de ces statements et définitions internationales, ils n'offrent pas au SPF encore d'outils et d'instruments d'intégration suffisamment larges que pour répondre à ses besoins et sa volonté d'établir des politiques globales, transversales, intégrées et efficaces en lien avec toutes ses missions.

La traduction opérationnelle du « One World, One Health », plus large, propre au SPF Santé et établi de manière participative avec tous nos services se décline en six principes :

1. **Améliorer la santé humaine comme objectif final** : ce 1^{er} principe constitue l'objectif final du concept 1W1H et doit être perçu comme une approche écosystémique de la santé humaine. Cette approche « touche les impacts des activités humaines ou des transformations naturelles de l'environnement sur leurs écosystèmes et les répercussions qui s'ensuivent sur leur santé »⁹.
2. **Intégrer les quatre piliers des missions du SPF Santé** à savoir la santé humaine, la santé végétale et animale et la santé de l'environnement ;
3. **Intégrer l'interconnexion et l'interdépendance des quatre piliers** : par extension du principe 2, les projets ou mesures du SPF proposés dans le cadre des quatre piliers de nos missions doivent obligatoirement analyser l'interconnexion et l'interdépendance qui les caractérisent et ne peuvent donc pas être envisagés isolément.
4. **Mobiliser des experts des différentes DG** : ce n'est que via le travail en réseau, les échanges et partages d'expertise que l'intégration des trois piliers des missions ainsi que leurs interconnexion et interdépendance prend pleinement forme et conduit à des mesures et projets cohérents et efficaces.

⁸ Voir annexe 1

⁹ Michel Guérin, Pierre Gosselin, Sylvaine Cordier, Claude Viau, Philippe Quénel et Éric Dewailly, *Environnement et santé publique : Fondements et pratiques*, Acton Vale (Québec, Canada) et Paris (France), Edisem et Éditions Tec&Doc, 2003, 1 022 p., p. 594

5. **Analyser l'impact et l'influence des autres filières politiques** et coordination des interactions avec les partenaires externes : se limiter aux seules missions du SPF Santé serait réducteur pour le présent concept. Il est donc essentiel d'également analyser l'impact et l'influence d'autres filières politiques, fédérales et des entités fédérées, notamment les filières sociales, économiques, de l'énergie, de mobilité, de fiscalité, de l'enseignement, des relations internationales et la coopération au développement, etc. L'analyse d'impact et d'influence aidera à la prise en compte de ces différentes filières en s'appuyant sur différents outils d'analyses en fonction des objectifs poursuivis (gender, économie, inégalités sociales, environnement, etc.) et permettra de progressivement intégrer nos missions dans les autres politiques (*health & environment in all policies*) comme défini dans notre vision et stratégie.

Cette analyse d'impact et d'influence s'inscrira également dans la dynamique des réseaux de coordination existants et/ou tout autre instrument de coordination (accords de coopération, etc...).

6. **Appréhender l'influence de mégatendances importantes** : si, dans la littérature, de nombreux articles scientifiques identifient et analysent les mégatendances qui influencent l'état de la planète, de l'environnement, de la santé humaine et les services de santé, peu d'articles de références étudient par contre les mégatendances qui influenceraient ces domaines en particulier pris dans leur interconnexion.

Dès lors, sur base de la littérature scientifique disponible, le SPF Santé a identifié et sélectionné sept mégatendances (non exhaustives) qui, dans l'état actuel de la question et de nos connaissances, devraient être étudiées et évaluées du point de vue de leur impact(s) potentiel (s) sur tout projet/action 1W1H du SPF :

- Le citoyen consommateur-acteur ;
- Les évolutions technologiques ;
- Limitation et compétition pour les ressources ;
- Inégalités socio-économiques (inégalités sociales de santé et inégalités socio-environnementales) ;
- Evolution démographique et urbanisation ;
- Mondialisation/Globalisation ;
- Risques croissants sur la santé humaine (pandémie, changement de style de vie, exposition à de nombreux produits dont effet seul ou multiple – effet cocktail –).

Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne du SPF Santé Publique

1. Suivi EMAS

- Renouvellement de l'enregistrement EMAS

Labélisé EMAS depuis 2010, le site central du SPF Santé (Eurostation – Place Victor Horta – 1060 Bruxelles) a obtenu le renouvellement de son enregistrement en 2018 sur base du nouveau règlement EMAS qui y intègre de nouvelles exigences environnementales. La

dernière version de la déclaration environnementale portant sur l'année 2017 et résultats jusqu'à 2017¹⁰ est disponible sur le site du SPF.

Pour 2018, les mesures suivantes peuvent notamment être mentionnées :

- Nouvelles communications et campagnes de sensibilisation EMAS, entre autres avec 4 EMAScotes : Energie – Mobilité – Papier- Déchets, encourager l'utilisation des escaliers,
- Suivi de la veille réglementaire conformément aux exigences environnementales,
- Compensation carbone des tonnes équivalent CO₂ produites lors de déplacements des missions à l'étranger en avion, train et voiture,
- Poursuite des projets liés à la digitalisation des processus.
- Sensibilisation et rappel des procédures d'achats afin d'introduire des clauses durables dans les marchés publics
- Promotion et amélioration de notre offre catering pour l'organisation d'évènements plus durables. Toute la nouvelle offre de catering du restaurant du Service social est considérée durable.
- Des fruits bio, locaux et de saison sont distribués au sein du SPF, une fois par semaine.
- Participation à la semaine de la mobilité et promotion de l'utilisation du vélo.
- Participation à la semaine européenne de la réduction de déchets via :
 - Sensibilisation à l'utilisation de tasses et verres lavables à la place de gobelets jetables.
 - Remplacement des sachets de sucre individuels par des sucriers avec verseur-doseur et du sucre en vrac,
 - Les touillettes en plastique ont été remplacées par des petites cuillères lavables dans la salle de réunion du Comité de Direction et par de touillettes en bois durable pour les autres salles de réunion.
 - Un quiz « Savez-vous bien trier vos déchets ? » sur le tri et la réduction des déchets avec à la clé plusieurs prix durables comme des gourdes réutilisables et un panier bio a été lancé pour les collaborateurs. 160 collaborateurs y ont participé.
 - Une deuxième vermicompostière a été installée. Le percolat et le substrat qui en résulte est utilisé par les collaborateurs pour les plantes installées dans le bâtiment.

➤ Audits internes croisés et Audit de conformité

L'audit interne Emas a été réalisé par la coordinatrice environnementale du SPF Mobilité. Ceci s'inscrit dans le cadre du réseau des SPF qui dispose d'un système de gestion environnementale, et a pour objectif de réaliser des audits internes les plus neutres possibles.

Un audit externe de conformité technique des installations de chauffage, de climatisation et des transformateurs a eu lieu afin d'assurer notre conformité réglementaire et améliorer nos performances environnementales. Sur base des résultats de cet audit, l'équipe EMAS a rédigé un plan d'action à l'attention de la Régie des Bâtiments (gestionnaire du complexe EUROSTATION).

¹⁰ Déclaration environnementale 2015 : <http://www.health.belgium.be/fr/emas>

2. Introduction de mesures à prendre en cas de pics de pollution dans le Plan de déplacement d'entreprise (PDE) – Promouvoir la Mobilité douce

En 2018, nous avons poursuivi nos actions de sensibilisation à la mobilité douce.

- Huit vélos sont mis à disposition de nos collègues à l'accueil du siège central du SPF (Eurostation) . Les collaborateurs du SPF ainsi que les autres occupants du bâtiment (Agence fédérale des Médicaments) peuvent les utiliser dans le cadre de leurs missions ou pour rejoindre une réunion de travail à Bruxelles. La demande de vélos se fait directement à l'accueil du bâtiment pour faciliter la démarche.
- Les collaborateurs du SPF peuvent également se déplacer à vélo jusqu'à la gare ou le lieu de travail de manière occasionnelle. Une indemnité kilométrique est octroyée pour cela. De plus, en tant que collaborateur du SPF, ils peuvent s'inscrire sur <http://www.biketowork.be/> et bénéficier ainsi de nombreux avantages.

3. Evolution et perspectives

Dans le cadre du redesign fédéral « SANTE »¹¹, notre SPF devrait emménager en 2020 dans le bâtiment Galilée situé près du Botanique à Bruxelles et ce, avec l'INAMI, propriétaire du bâtiment, et l'Agence Fédérale de Médicaments et des Produits de la Santé afin de créer « une maison de la santé ».

Ce processus de redesign prévoit que nous partagions et centralisions certains des services communs aux trois institutions tels que les services de support et logistiques. Nous préparons dès à présent ces processus d'intégration/collaboration et certains se mettent déjà en place tels que : service d'estafettes vers les différentes provinces afin de diminuer le nombre de km parcourus, achat groupé de poubelles de tri et mise en place des îlots, collecte de certains types de déchets, actions de communication et sensibilisation EMAS communes.

Notre volonté est de maintenir notre certification EMAS malgré ce changement de site et de convaincre nos collègues de l'INAMI et de l'Agence, à terme d'également adhérer au système EMAS lorsque nous seront réunis dans le même bâtiment Galilée.

¹¹ <https://redesign.health.belgium.be/fr/>

Vision du SPF

1. Notre déclaration de mission¹²

Avec l'ambition de protéger et d'améliorer la santé des citoyens, notre SPF entend être le promoteur belge du principe « One World, One Health », en mettant la santé et toutes ses composantes au centre de nos préoccupations et de nos missions, autant la santé humaine, la santé de la planète, la santé animale et végétale que l'alimentation.

2. Notre vision¹³, notre ambition

Pour nos missions

Notre SPF est un point de référence Santé, un département d'appui stratégique transversal « Health and Environment in all policies » et une organisation en réseau qui garantit une excellence dans l'exécution de tâches avec valeur ajoutée.

En tant qu'organisation publique, nous mettons la santé et toutes ses composantes au centre de nos préoccupations et de nos missions :

Nous sommes un **point de référence** au niveau de toutes les thématiques traitées directement par nos équipes et nous sommes un **partenaire reconnu** dans le débat sociétal et politique. Nous privilégions une approche holistique de la santé (santé humaine, santé de la planète, santé animale et végétale) avec un focus sur la santé humaine. Néanmoins, selon les besoins et les demandes des partenaires, une approche spécialisée peut être mise en œuvre tant que le lien avec la santé reste tangible. Nous développons le plus possible une approche evidence-based, fondée sur les dernières données scientifiques et chiffrées. Nous intégrons le principe de précaution dans nos propositions.

Nous nous positionnons comme un **département d'appui stratégique transversal « Health and Environment in all policies »**, qui promeut l'unité et la cohérence de nos politiques. Vis-à-vis de nos ministres, nous agissons et exécutons les décisions prises de manière loyale tout en privilégiant un dialogue constructif dans la préparation et l'évaluation des politiques. Nous avons un impact sur l'agenda de recherche et sur l'exploitation de données afin d'offrir une vue précise des futurs enjeux.

¹² La déclaration de mission est une déclaration de l'organisation décrivant, dans le cadre de ses missions, la plus-value que l'organisation offre à ses usagers, partenaires et donneurs d'ordre. Elle décrit les avantages (généralement unique) que son environnement retire des actions de l'organisation.

¹³ La vision stratégique est un rêve, une projection idéale des produits / services que l'organisation entend offrir à son environnement ainsi qu'une projection idéale de son organisation interne (afin de pouvoir délivrer les produits/services idéaux).

En tant qu'**organisation en réseau**, nous rassemblons, de manière participative et transparente, tant les partenaires nationaux et internationaux que les citoyens. Nous intégrons une approche prospective dans les structures de coordination. Sur base de notre expertise et en accord avec nos ministres, nous développons et défendons le point de vue fédéral. Dans un esprit constructif, nous visons à atteindre un compromis positif et défendons loyalement les décisions prises entre les différents partenaires.

Nous visons l'**excellence dans l'exécution** des tâches qui ont une plus-value pour la réalisation de nos missions et objectifs.

Pour notre fonctionnement

Notre SPF est une organisation responsable, cohérente, apprenante et créative qui s'appuie sur des collaborateurs compétents et autonomes, ayant le sens des responsabilités et qui déploient leur expertise et leurs talents.

En tant qu'employeur, nous mettons la santé et le bien-être des collaborateurs au centre de nos préoccupations et de notre fonctionnement :

Conscients des enjeux sociétaux d'actualité, nous offrons aux collaborateurs, dans un cadre clair, un terrain propice au **développement de leur expertise et au déploiement de leurs talents** et ce, aussi, en dehors des structures formelles.

Nous sommes une organisation **responsable, cohérente et apprenante** face à ses objectifs, priorités et résultats et qui s'exprime d'une seule voix. Nous privilégions la qualité du résultat en équilibre avec les délais. Nous garantissons également des conditions de travail saines et agréables dans un esprit de solidarité et nous sensibilisons les collaborateurs quant à leur santé physique et psychique. Dans la gestion au jour le jour du SPF, nous prenons en compte les aléas de la vie des collaborateurs.

Nous encourageons et développons l'**autonomie** des collaborateurs dans leur travail ainsi que leur **sens des responsabilités** vis-à-vis de leurs partenaires, de leurs clients, de leurs collègues et des objectifs de l'organisation. En équipe, dans un climat de confiance et accompagnés par des chefs de qualité, ils disposent, en concertation avec le management, du choix de leur mode de fonctionnement, au sein duquel la participation, la consultation et la co-création sont fortement encouragées.

Nous sommes un SPF **créatif** et transparent dans son organisation en simplifiant au maximum nos procédures internes, en digitalisant notre mode de fonctionnement et en développant une approche réfléchie des nouveaux modes de travail.

ANNEXE 2 : Modèle fiche projet avec liens ver SDGS

[Document title]

[DOCUMENT SUBTITLE]

van de Walle Cedric
[COMPANY NAME] | [COMPANY ADDRESS]

WHY

Pourquoi voulez-vous ou devez-vous faire le projet ?

Y a-t-il un caractère obligatoire ? Quels problèmes va-t-il régler ?

Quelle est la plus-value de ce projet ?

Plus value externe : Valeur ajoutée pour la société/le citoyen et/ou pour le pouvoir politique

Plus-value interne : Valeur ajoutée pour le SPF

Risques

Quels sont les risques encourus – à court terme, à moyen terme et à long terme – si le projet n'est pas réalisé ?

Bénéficiaires

Qui sont les bénéficiaires (personnes, services ou organisations) qui tireront un avantage des résultats du projet ?

How

Avez-vous besoin de ressources supplémentaires ?

Moyens supplémentaires pour le service responsable :

- Moyens financiers*
- Personnel*
- Autre*

Si vous avez coché une ou plusieurs cases, expliquez vos besoins et chiffrez si c'est possible :

**Intervention services
d'encadrement**

- ICT*
- P&O*
- Log*
- Com*
- Other (B&B, Jur.,...)*

Si vous avez coché une ou plusieurs cases, expliquez vos besoins et chiffrez si c'est possible :

Who

**Qui va faire ce
projet ?**

Qui sera le service responsable ? Qui est l'executive¹⁴ (sponsor) ?

Quels sont les services/partenaires internes et externes au SPF dont vous aurez besoin pour réaliser le projet ?

¹⁴ L'executive est l'ultime responsable du projet. Il est donc l'ultime décisionnaire ; s'assure que le projet reste toujours focalisé sur son objectif. En tant que responsable du projet et donc du comité de pilotage, il doit disposer de l'autorité suffisante pour prendre des décisions, allouer des ressources au projet et être crédible et disponible.

6.10. SPF Justice



(Madame Cindy Renard, membre de la CIDD, et Monsieur Paul Logghe, suppléant)

Activités de la Cellule DD en 2018

La cellule de développement durable contribue à l'intégration d'objectifs de durabilité dans les politiques du SPF. Elle participe à l'exécution de la politique fédérale en matière de développement durable et coordonne la mise en œuvre du Plan fédéral de développement durable. La composition de cette cellule stratégique a été mise à jour fin 2018.

Les correspondants de la cellule de développement durable sont régulièrement informés des activités et projets initiés en matière de durabilité tant par le service développement durable du SPF Justice et d'autres entités du SPF Justice que par la Commission interdépartementale pour le Développement Durable (CIDD) et l'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD). Ils sont aussi sollicités pour fournir des avis ou des renseignements suite à diverses demandes :

- questions parlementaires
- suivi des plans fédéraux de développement durable
- suivi du plan fédéral de lutte contre la pauvreté
- participation aux groupes de travail de la CIDD
- préparation et soutien lors des activités de sensibilisation

Certains correspondants travaillent activement dans leur entité à la mise en œuvre d'actions de développement durable. C'est le cas de la direction générale Établissements pénitentiaires qui veille à garantir la conformité légale des permis d'environnement de tous ses établissements. Le service d'encadrement ICT analyse la faisabilité d'installer le wifi sécurisé dans les bâtiments du SPF et collabore au déploiement de diverses applications IT, dont e-Deposit (dépôt des conclusions et des dossiers civils), auprès des cours et tribunaux. La direction générale Législation, libertés et droits fondamentaux contribue à l'adoption de normes de procédure civile et pénale pouvant avoir un impact environnemental en ce qu'elles permettent le recours à des moyens électroniques. Enfin, des projets sont développés au sein du département pour favoriser une politique paperless office (digitalisation des formulaires, recours aux outils et méthodes électroniques dans la gestion de dossiers individuels lorsque les conditions techniques sont présentes, remplacement de certains envois en version papier par des envois électroniques, etc.).

Afin de réaliser ses missions et activités, la cellule de développement durable peut s'appuyer sur le service développement durable. Placé dans les services du Président, ce service est chargé de promouvoir et d'encadrer au niveau opérationnel les initiatives axées sur les trois piliers du développement durable au sein du SPF (gestion environnementale, achats et marchés publics durables, sensibilisation du personnel, cantines, mobilité par ex.).

En 2018, les correspondants de la cellule de développement durable ainsi que d'autres agents du SPF ont collaboré à la réalisation des dossiers suivants :

- La mobilité durable (diagnostic fédéral des déplacements des travailleurs entre leur domicile et leur lieu de travail, plans de déplacements d'entreprise) ;
- La gestion environnementale du siège central du SPF ;
- L'analyse d'impact de la réglementation ;
- Les journées pour le développement durable ;
- La communication et la sensibilisation.

Journées développement durable

A l'occasion de la campagne fédérale BeBiodiversity (<https://bebiodiversity.be/>), le service Développement durable a organisé en octobre des actions autour de la biodiversité. Nos agents ont participé à l'atelier « Zzzom sur les abeilles », donné par l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, pour découvrir les enjeux de la préservation des abeilles. Un atelier pratique leur a appris à confectionner des hôtels à insectes pour accueillir les abeilles sauvages.

Durant la semaine du commerce équitable, les collaborateurs du SPF ont dégusté du café et des produits fair trade. En visitant notre marché DD, ils ont testé et acheté des produits bio, équitables, de saison ou fabriqués par les établissements pénitentiaires.

L'édition 2018 a connu un joli succès et les commentaires reçus sont enthousiastes. Pour la deuxième année consécutive, les journées DD ont aussi proposé une récolte de biens pour des associations d'aide aux démunies. La générosité des participants était au rendez-vous :

- La fédération des Restos du cœur a reçu 39 shoe-box remplies de boissons et d'aliments ;
- 6 boîtes d'articles pour bébé (biberons, lingettes, vêtements, draps de bain, etc.), 19 flacons de shampooing et 17 savons ont été collectés pour l'association Moeders voor moeders ;
- L'association Arc-en-ciel aidera des enfants en redistribuant 8 boites de matériel scolaire (bics, crayons, marqueurs, lattes etc.), 12 sacs à dos, 18 plumiers et 15 calculatrices.

En octobre et novembre, des actions de sensibilisation à l'utilisation rationnelle du papier et la prévention des déchets ont été programmées dans le cadre de la journée mondiale paperless office et de la semaine européenne de réduction des déchets (défi paperless « 0% paper, 100% winner », midi DD de sensibilisation au zéro déchet, témoignages de collaborateurs actifs dans la réduction des déchets).

Communication et sensibilisation

Une prise de conscience efficace des enjeux du développement durable repose notamment sur la communication interne et externe. Toutes nos actions de communication sont planifiées et discutées avec le service Communication et Information. Elles permettent d'informer les collaborateurs et partenaires du SPF sur l'ensemble de nos mesures de développement durable.

Dans ce cadre, le service Développement durable organise régulièrement des communications internes sur divers thèmes du développement durable en utilisant différents supports dont l'intranet du SPF. Celui-ci comporte une rubrique entièrement dédiée au développement durable.

Comme la sensibilisation passe par l'implication des collaborateurs, le service Développement durable anime un réseau de personnes de contact Développement durable. Ce réseau comprend des agents des services extérieurs issus de l'ordre judiciaire et des établissements pénitentiaires. Tous sont intéressés par l'intégration de la durabilité dans leurs bâtiments, en mettant l'accent sur la préservation de l'environnement et le développement d'actions sociales.

À l'écoute des demandes des collaborateurs du SPF, le service Développement durable aussi organisé le 27 novembre une animation sur le climat à l'occasion de la marche Claim the climate.

Mesures et actions du SPF Justice contribuant à un développement durable

Le contrat d'administration reprend à son article 21 les objectifs de développement durable qui sont poursuivis au département. Il engage les signataires, à savoir le Président du comité de direction et le Ministre de la Justice, à promouvoir une meilleure prise de conscience des enjeux du développement durable au sein du SPF. Ceux-ci soulignent que la définition d'objectifs globaux et la réalisation d'actions concrètes en ce domaine reposent sur la nécessaire mobilisation de tous les agents et l'étroite collaboration de toutes les directions générales et des services d'encadrement.

L'objectif transversal de développement durable porte notamment sur :

- La contribution du SPF à l'exécution de la politique fédérale en matière de développement durable ;
- La mise à disposition d'expertise relative aux missions du SPF ;
- La fonction exemplaire du SPF dans son fonctionnement quotidien en matière de gestion environnementale interne, de marchés publics, de mobilité durable, de sensibilisation du personnel et de rapportage.

L'accent est mis sur la réalisation d'objectifs réalistes et découlant d'obligations légales dont le SPF a la charge en matière de développement durable. Ces objectifs se traduisent en actions et précisent pour chacune un délai et des indicateurs.

Analyse d'impact de la réglementation (AIR)

L'AIR vise à améliorer la qualité des politiques publiques en analysant au préalable les conséquences potentielles d'un projet sur un large éventail de domaines tant économiques que sociaux et environnementaux. Seuls les projets de réglementation soumis à l'approbation du Conseil des ministres doivent obligatoirement suivre la procédure AIR.

Au sein du SPF Justice, les agents de la Direction générale Législation, Libertés et Droits fondamentaux sont directement impliqués dans cette procédure AIR, qui est explicitement prévue dans leur processus de travail normatif.

Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne du SPF Justice

Conscient de son rôle d'exemple en tant qu'administration publique, le SPF Justice veut prendre ses responsabilités en matière d'environnement et de durabilité. Au cours de ces dernières années, notre département a mis en place plusieurs actions pour intégrer les composantes du développement durable dans son fonctionnement.

Politique d'achats durables

Le SPF Justice s'engage à appliquer les directives et recommandations fédérales en matière de marchés publics durables, tout en tenant compte des contraintes budgétaires existantes et en respectant la législation en matière de marchés publics.

Toutes les directions et les services d'achat du SPF appliquent les objectifs fédéraux découlant de la circulaire du 16 mai 2014 relative à l'intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales. Actuellement, aucun marché public n'a été refusé pour un manque d'intégration de clauses durables.

Conformément à la circulaire du 16 mai 2014, une procédure de monitoring est mise en place au sein du SPF pour réaliser l'évaluation des marchés publics durables (type de clauses, montant du marché, nature du marché, etc.). Un troisième rapportage a été finalisé en janvier 2018 pour les marchés publics attribués en 2017 selon les exigences de l'annexe 3 de la circulaire, et envoyé à la Commission interdépartementale pour le Développement Durable qui en assure la publication.

D'une façon générale, le SPF Justice utilise les contrats FORCMS pour les fournitures et services courants. Les contrats FORCMS proposent des articles durables dont le pourcentage est défini par leurs soins. La centrale d'achats prévoit dans ses cahiers spéciaux des charges les clauses pertinentes en la matière (par exemple : produits d'entretien et d'hygiène, papier, papier toilette, copieurs multifonctions, matériel informatique etc.). En revanche, pour certains marchés plus spécifiques qui ne sont pas repris dans le FORCMS, les services compétents du SPF Justice établissent un marché. À cette occasion, des programmes ou plutôt des capacités techniques ou des clauses inhérentes à l'exécution sont exigées dans des secteurs qui s'y prêtent mieux.

Enfin, le SPF Justice collabore à la volonté du gouvernement de rationaliser les dépenses à travers les marchés publics fédéraux centralisés dans le cadre de la politique fédérale d'achats. Il assure la présidence du marché groupé « Audit EMAS » et participe à d'autres marchés

groupés (collecte des déchets, location/leasing/achat de véhicules, PC et MFP, distributeurs de boissons et de snacks, etc.).

Gestion environnementale des services centraux

Comme précisé plus haut, le SPF Justice a reconduit en 2018 l'enregistrement EMAS et la certification ISO 14001 pour le système de management environnemental couvrant les activités de son siège central. En application de notre politique environnementale, les services et directions qui n'occupent pas ce site sont invités à adopter des mesures et bonnes pratiques environnementales.

Dans ce cadre, le service Développement durable réalise un monitoring des performances environnementales des quatre bâtiments de l'administration centrale. Ce monitoring porte sur les consommations énergétiques (gaz et électricité) et d'eau, le nombre de copies et d'impressions en ce compris en recto verso, la production de déchets, la mobilité des agents. Ces résultats sont présentés aux membres du comité de direction pour avis et réaction. Ils sont ensuite communiqués à nos agents pour les sensibiliser.

Mobilité durable

En tant qu'employeur du secteur public occupant plus de 100 travailleurs en moyenne, le SPF Justice est tenu de réaliser l'enquête fédérale de mobilité pour le siège central ainsi que pour tout établissement occupant au moins 30 travailleurs. L'objectif poursuivi est l'évaluation des trajets domicile-travail des travailleurs, de l'accessibilité des établissements par divers moyens de transport, des actions déjà entreprises par les employeurs en vue d'améliorer la mobilité.

Pour l'exercice 2017-2018, cette obligation concerne plus de 100 établissements du SPF Justice :

- 4 établissements des services centraux
- 3 établissements des services indépendants (INCC, Moniteur Belge)
- 61 établissements de l'ordre judiciaire
- 38 établissements pénitentiaires

Les correspondants de la cellule de développement durable coordonnent la collecte des données auprès des établissements de leur entité. Ils les analysent et les transfèrent ensuite au SPF Mobilité et Transport pour le 31 janvier 2018 au plus tard.

En tant qu'organisme du secteur public occupant plus de 100 travailleurs sur un même site en Région de Bruxelles-Capitale, le SPF Justice actualise également ses plans de déplacements d'entreprise avant de les soumettre à Bruxelles-Environnement. Sept sites d'un ou de plusieurs bâtiments sont visés :

- Site Administration centrale
- Site Moniteur Belge
- Site Sûreté de l'État
- Site INCC
- Site Poelaert

- Site Saint-Gilles, Forest – Berkendeal – Garage central
- Site Waterside

Ces plans de déplacements tendent à réduire l'impact sur l'environnement du trafic généré par l'organisation et la congestion des routes en région bruxelloise. Ils comportent deux volets pour lesquels les services du SPF sont sollicités :

- Un diagnostic de la situation de mobilité actuelle du site qui porte sur l'analyse des déplacements générés par son activité (déplacements de service, déplacements domicile-travail et déplacements de visiteurs) ;
- un plan d'actions pour l'améliorer la mobilité du site, encourager les travailleurs et les visiteurs à adopter des modes de déplacements durables et assurer la suivi de ces mesures.

En application des mesures des plans de déplacements d'entreprise et en accord avec le correspondant de la cellule de développement durable de son entité, un coordinateur mobilité est désigné et des actions de sensibilisation aux déplacements durables sont proposées au cours des journées mobilité aux collaborateurs :

- Entretien des vélos de service et des agents utilisant le vélo pour leur déplacement domicile – lieu de travail ;
- Petit déjeuner cycliste ;
- Circuit vélo à la découverte de coins de nature en ville ;
- Visite du musée Train World ;
- Stand d'infos et distribution de brochures et de matériel.

Enfin, la cellule de développement durable intervient dans le suivi de la législation de Bruxelles-Capitale sur les pics de pollution. Le coordinateur mobilité des services centraux a rédigé un nouveau plan d'urgence en cas de pics de pollution et d'autres situations exceptionnelles. Des plans d'accès multimodal sont aussi disponibles en interne et sur le site internet du SPF.

Gestion environnementale du siège central

Après un premier cycle 2015-2018, le SPF Justice a reconduit en août 2018 la certification ISO 14001 et l'enregistrement EMAS pour le système de gestion environnementale mis en place au sein de son siège central. Cette reconnaissance est valable pour la période 2018-2021 et audité chaque année.

La politique environnementale a été révisée en mars 2018 et retient les objectifs suivants :

- respecter nos obligations de conformité notamment les exigences légales et réglementaires en matière d'environnement ;
- prendre des mesures de prévention contre les pollutions et les nuisances ;
- réduire nos consommations d'énergie et d'eau ;
- encourager une utilisation responsable du papier pour en limiter la consommation ;
- intégrer des critères environnementaux dans les procédures de marchés publics ;
- réduire le volume des déchets que nous produisons et en améliorer le tri ;
- stimuler l'utilisation de transports durables dans les déplacements du personnel et des visiteurs ;

- sensibiliser et informer nos collaborateurs et sous-traitants à la protection de l'environnement ;
- adopter une communication transparente sur notre politique et nos résultats environnementaux ;
- favoriser la réduction de notre impact environnemental lors de la conception de normes de procédure civile et pénale.

Les membres de la cellule de développement durable sont invités à proposer et mettre en œuvre des actions qui tendent à améliorer notre impact sur l'environnement. D'autres services sont également mis à contribution et participent activement à la bonne réalisation de nos cibles.

Le SPF Justice souhaite poursuivre cette démarche environnementale et étendre ses bonnes pratiques à d'autres bâtiments de l'administration centrale avec le soutien de la cellule de développement durable.

6.11. SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie



(Madame Françoise Devleeschouwer, membre de la CIDD, et Monsieur Christian Ferdinand, suppléant)

La Cellule Développement durable du SPF Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie (ci-après : SPF Economie) est l'organe de concertation et de coordination de la politique de développement durable du SPF. La cellule compte 13 membres : un collaborateur de chaque direction générale (7 au total) et de chaque service d'encadrement (4), un membre du Bureau du président (1) et une coordinatrice (1) qui est également membre de la Commission interdépartementale du Développement durable (CIDD). Le représentant du service d'encadrement Budget et contrôle de gestion (S2) est également le coordinateur EMAS du SPF. En 2018, 7 réunions ont eu lieu.

Activités de la Cellule DD en 2018

1. Plan d'action Développement durable

La cellule a rédigé son troisième plan d'action en matière de développement durable (PADD). Ce plan transversal s'applique à l'ensemble du SPF Economie : toutes les directions générales et les services d'encadrement y ont travaillé activement. Le plan d'action 2018 comptait au total 81 actions.

Toutes les actions ont été subdivisées en trois objectifs stratégiques :

1. Initiatives contribuant à une stratégie transversale en matière de développement durable (e.a. collaboration avec d'autres institutions et SPF, contacts avec les stakeholders, ...);
2. Initiatives s'inscrivant dans le cadre de la vision fédérale à long terme (VLT) de développement durable (comme la consommation durable et les modèles de production, la protection de l'environnement, ...);
3. Optimisation de la gestion interne du SPF concernant la durabilité.

Le KPI, le pourcentage d'actions du plan réalisées, a été mesuré chaque trimestre. Nous faisons rapport des résultats de ce KPI au Comité de direction, dans le cadre du monitoring du contrat d'administration. 69 % des actions ont été réalisées en 2018. L'objectif de 70 % d'actions réalisées à la fin de l'année n'a pas été atteint de peu.

2. Publication du rapport GRI + participation au concours du meilleur rapport de durabilité

En 2018, le SPF a publié son deuxième rapport de durabilité selon la méthodologie internationale du Global Reporting Initiative (version 4). Les priorités du Comité de direction et les attentes des 17 stakeholders de notre département ont été combinées dans la matrice de matérialité. Ce dialogue a contribué à une auto-évaluation et un enrichissement

stratégique. Cette interaction avec nos stakeholders a permis de rédiger une liste des défis prioritaires. Ces 10 priorités sont :

- 1 - Transition vers un système énergétique plus durable
- 2 - Sécurité des approvisionnements en énergie
- 3 - Obsolescence programmée des produits
- 4 - Satisfaction des utilisateurs
- 5 - Financement de la transition bas carbone
- 6 - Produits et services durables
- 7 - Gestion durable du SPF Economie
- 8 - Réglementation de protection des consommateurs
- 9 - Bien-être du personnel
- 10 - Centre de connaissance « économie durable »

Nous avons aussi analysé la potentielle contribution de chacun de ses points d'attention aux Sustainable Development Goals (SDG) des Nations unies. Ce deuxième rapport de durabilité a été transmis à l'Institut des réviseurs d'entreprise (IRE) en vue de notre deuxième participation au concours Best Belgian Sustainability Reports. Le 27 novembre 2018, la Ministre du Développement durable, Mme Marie Christine Marghem, a remis les Awards du meilleur rapport belge de durabilité. Dans ce concours, le SPF Economie a obtenu une belle troisième place dans la catégorie « autres organisations », après Pro Natura et Protos.

3. Participation au trajet d'accompagnement pour rédiger le troisième rapport de durabilité

Le SPF Economie a accepté l'offre de l'IFDD de le soutenir pour définir la matérialité en ce qui concerne les SDG dans le cadre du troisième rapport de durabilité. Lors de ce trajet d'accompagnement, sous la direction de l'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD) et des consultants, de nouvelles idées et approches méthodologiques nous ont été proposées pour rédiger le prochain rapport GRI. Ainsi, le lien avec les objectifs de développement durable des Nations unies (SGD) sera notamment renforcé dans un prochain rapport. La publication du troisième rapport de durabilité est prévue pour 2020.

4. Projet social du SPF

La cellule est également impliquée dans le projet social qui a été développé en 2018 (et sera poursuivi en 2019). Celui-ci est lié au fonctionnement de notre SPF, mais aussi au développement durable et à l'environnement de notre SPF (un quartier très pauvre).

Mesures et actions du SPF Economie contribuant à un développement durable

La recherche de durabilité est l'un des objectifs prioritaires du SPF Economie.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, *durable* et équilibré du marché des biens et des services constitue la raison d'être du SPF. L'aspect durable est donc l'un des trois piliers. Dans ce contexte, l'organisation accomplit de nombreuses missions dans des domaines variés. La définition du développement durable évoque un équilibre idéal

entre les intérêts économiques, sociaux et écologiques. Dans le même ordre d'idée, la mission du SPF Economie englobe trois aspects du marché des biens et services, à savoir les aspects de compétitivité, d'équilibre et de durabilité. L'économie durable est en outre l'un des *quatre axes stratégiques* du département, à côté de la compétitivité de l'économie, de la protection des consommateurs et de la transparence du marché.

Lors du séminaire stratégique du 19 septembre 2018, la Comité de direction du SPF Economie a décidé de mettre davantage l'accent sur l'économie durable, en ajoutant un 7^e objectif stratégique au contrat d'administration :

« Le SPF Economie souhaite être une organisation durable. Il intègre au maximum des objectifs de durabilité dans son propre fonctionnement et entend jouer un rôle de pionnier dans la transition vers de nouveaux modèles économiques durables. »

Depuis 2015, les Sustainable Development Goals (SDG) sont le paradigme dominant dans la perspective d'un développement durable global. L'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD) a commandé une étude sur la pertinence des SDG pour l'État fédéral et, plus spécifiquement, pour les différents SPF (l'« analyse GAP »). À la demande de l'IFDD et du Cabinet Marghem, le SPF Economie a analysé cette étude, sous la direction des membres de la cellule Développement durable. Dans ce cadre, il a été examiné quelles activités, par direction générale/service d'encadrement et domaine politique, relevaient des différents SDG. Les résultats de cet exercice ont été discutés lors de la cellule Développement durable du 27 mars 2018.

Il en est ressorti que le SPF Economie était concerné par 40 SDG, à savoir 9 pour le domaine politique « Energie », 6 pour le domaine politique « PME », 2 pour le domaine politique « Agenda numérique » et 31 pour le domaine politique « Economie ». Certains SDG touchent aussi plusieurs domaines politiques.

Ainsi, il apparait clairement que le SPF Economie a un rôle majeur à jouer au niveau de la durabilité. Une attention toute particulière est portée à la prise en compte dans les missions du SPF Economie, des impacts à moyen et long terme et de l'irréversibilité de certaines pressions sur les écosystèmes. L'économie ne peut se développer durablement si les ressources naturelles se raréfient ou si les limites environnementales sont dépassées, que ce soit au niveau local ou au niveau global.

La cellule Développement durable du SPF Economie coordonne et contrôle les engagements et objectifs précités en matière de durabilité, entre autres à l'aide du plan d'action pour le développement durable, du rapport GRI et dans le cadre de la certification EMAS.

Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne du SPF Economie

S'agissant de la gestion durable dans le fonctionnement interne du SPF, deux adaptations ont été décidées en 2018. Elles seront implémentées dans le nouveau contrat d'administration 2019-2021.

Pour l'instant, le 4^e objectif stratégique a été adapté. Les termes *flexible* et *durable* y ont été ajoutés.

« Le SPF Economie veut être une organisation respectueuse du bien-être et flexible qui, en tant qu'employeur attractif, attire, accompagne et développe des collaborateurs compétents, et utilise des processus de travail durables pour atteindre ses objectifs. »

Cet objectif stratégique souligne l'importante mission confiée aux services de soutien, à savoir d'intégrer l'aspect de durabilité dans les processus de travail (politique RH, budget et contrôle de gestion, communication).

Les aspects suivants sont intégrés dans cet objectif :

- Politique RH : réaliser des économies d'échelle dans le domaine des formations et des achats durables communs, assurer des formations sur le dynamisme et les aptitudes flexibles, proposer des possibilités de développement et d'accompagnement de carrière, associer les valeurs aux missions du SPF Economie, mener des actions sur l'économie durable et sociale ainsi que sur une politique de mobilité durable, rentable et flexible.
- Budget et contrôle de gestion : conserver le système de gestion EMAS via un monitoring continu
- Communication : communication durable (= en respectant la personne et l'environnement) et événements durables

Vu que la durabilité est le fil conducteur en vue de la réalisation des objectifs du SPF Economie, il a également été décidé lors du séminaire stratégique du Comité de direction du 19 septembre 2018 d'introduire la durabilité en tant que 5^e valeur.

L'organisation entend ainsi souligner l'importance de la durabilité sous toutes ses facettes. Cette nouvelle valeur a par ailleurs été associée aux domaines politiques existants en matière d'économie sociale et durable. La valeur « durabilité » est définie comme suit :

« La durabilité, c'est viser ensemble un meilleur environnement de vie et de travail pour les générations actuelles et futures en collaborant respectueusement avec tous nos stakeholders. »

L'introduction de la 5^e valeur « durabilité » a donné lieu à un plan d'action sur les valeurs qui continuera d'être développé en 2019. Ces adaptations apportées au contrat d'administration ancreront davantage l'aspect de durabilité dans notre SPF.

Trois systèmes de rapportage permettent d'assurer le suivi de la gestion interne durable du SPF. Tout d'abord, les actions relatives à la gestion interne durable sont suivies grâce au *plan d'action annuel Développement durable*. Ensuite, les principaux défis du SPF en matière de durabilité sont définis dans le *rapport de durabilité* biennal. Différentes thématiques liées à la gestion interne y sont également traitées. Le top 10 des priorités de développement durable du SPF figurant dans le rapport de durabilité 2017 (publié en 2018) inclut aussi bien la « gestion durable du SPF » que le « bien-être du personnel ». Enfin, la gestion durable du SPF au niveau de la logistique et des bâtiments est suivie par le *système de management environnemental EMAS*.

Certification EMAS

Depuis 2018 déjà, le SPF a la certification ISO 14001-2004 (enregistrement EMAS). Celle-ci s'applique à toutes les missions du SPF et à la logistique du bâtiment City Atrium C. Notre SPF a dû s'adapter aux modifications que le Règlement (UE) 2017/1505 de la Commission a apportées au système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), ce qu'il a fait avec succès en obtenant la norme ISO 14001-2015 le 15 septembre 2018. Par la même occasion, le champ d'application de l'enregistrement EMAS a été élargi aux bâtiments North Gate 2 + 3.

Pour ce nouveau cycle et conformément au principe d'amélioration continue imposé par le règlement EMAS, le SPF Economie s'est fixé de nouveaux objectifs d'amélioration des incidences environnementales tant en ce qui concerne sa logistique que ses missions et ses activités de soutien. Le but est d'éviter la pollution environnementale et de respecter la législation environnementale. Des objectifs quantifiables spécifiques ont également été fixés pour réduire la consommation des ressources. Il s'agit des ressources comme l'eau, l'électricité, le gaz, les déchets (PMC, papier et carton, verre, déchets individuels), le papier imprimé, les émissions de CO2 des véhicules de service, ...

Sur le plan EMAS, les actions suivantes ont été réalisées en 2018 :

- Les actions du plan de communication 2018 ont été mises en place comme prévu en coopération avec S4.
- Une formation est prévue au sujet des achats durables et de la conduite écologique.
- Des auditeurs internes EMAS ont été formés.

6.12. Ministère de la Défense



(Monsieur Olivier Deweerdt, membre de la CIDD)

Le coordinateur DD a fait partie de la direction générale Health & Well-being jusqu'au 30 octobre 2018. Depuis le 01 novembre 2018, ce rôle est assuré au niveau du chef de la Défense, plus précisément au sein de la section Governance Support qui dépend directement du vice-chef de la Défense. Le coordinateur DD assure le secrétariat de la cellule DD.

Le coordinateur DD pour l'année civile 2018 était:

- Le Major d'Aviation breveté d'état-major Steve Hamels, Ir depuis le 1 octobre 2017 ;
- Le Major Administrateur Militaire Olivier De Weerd, Ing depuis le 1 novembre 2018.

Actuellement, outre le coordinateur DD, la cellule DD est composée principalement de représentants des départements d'état-major Opérations et Entraînement, Stratégie et des directions générales Ressources Matérielles, Ressources Humaines, et finalement Health & Well-being.

Cette cellule DD étendue nous permet de créer une grande base au sein de la Défense et de mettre à l'épreuve la faisabilité des plans potentiels dans tous les domaines avant de passer à l'implémentation.

Mesures et actions du Ministère de la Défense contribuant à un développement durable

La politique par rapport au DD est telle que la Défense respecte les obligations légales. L'accent au sujet de la politique à suivre est mis sur les piliers écologique et économique. Le pilier social est réalisé par le biais de différentes initiatives tant dans le cadre de la politique de personnel que dans celui de la politique de bien-être au sein de la Défense.

Avec un effort financier minimal, la Défense s'efforce de créer un retour sur investissement maximal tout en mettant l'image de la Défense dans une lumière positive.

La Défense travaille avec un plan annuel d'action, qui intègre la partie annuelle des différents plans liés aux 3 différents piliers (écologique, économique, social). Dans le cadre du pilier écologique par exemple, le plan annuel d'action reprend la partie annuelle du plan quinquennal de gestion environnementale de la direction générale des Ressources Matérielles. Cette intégration nous permet de rationaliser et de renforcer les différentes actions du pilier écologique. Dans ce cadre, le département d'état-major Opérations et Entraînement entreprend également des actions.

La Défense contribue à la réalisation du développement durable de l'administration fédérale dans les piliers écologique, économique et social.

A ces fins, elle a réalisé des actions dans les domaines ci-dessous:

- Marchés publics durables ;
- Mobilité durable ;

- L'alimentation durable ;
- Les ressources humaines durables ;
- Un environnement de travail durable.

Il va de soi que les actions dans les domaines ci-dessus ne se limitent pas à un pilier bien spécifique mais qu'elles se rapportent souvent à plusieurs piliers.

Exemples de mesures et actions contribuant à un DD

- a) Dans le cadre du SDG 5 (Egalité entre les sexes), le « NATO Committee on Gender Perspectives » est mené par un militaire belge depuis juin 2017, jusqu'à juin 2019. Le CHOD (chef de la Défense) est devenu membre du réseau WPS (Women, Peace en Security). Enfin, le réseau Gender in Motion a été créé fin décembre.
- b) La Défense réalise le SDG 10 (Inégalités réduites) en adaptant son infrastructure où cela s'avère possible, en effectuant des nouvelles réalisations selon la dernière réglementation.
- c) Pour le SDG 11 (Villes et communautés durables), les missions de la Défense à l'étranger et la participation à la sécurisation des lieux publics en Belgique sont 2 exemples concrets globalement d'application. Un lien existe aussi ici avec le SDG 16 (Paix, Justice et institutions efficaces).
- d) La Défense attache une attention particulière aux mesures contre le changement climatique comme saisies dans le SDG 13 (Lutte contre les changements climatiques) et cela tant sur le plan national qu'international. La Défense mène depuis longtemps une politique de gestion d'énergie et d'environnement, de conduite écologique, de gestion des eaux usées, ... Les sols historiquement pollués sont assainis. Sur le plan international, nous prenons des mesures de gestion lors des opérations par lesquelles nous essayons de garder notre empreinte écologique la plus petite possible. Ainsi, les camps à l'étranger sont remis par la Défense à la Host Nation dans un état qui est au moins aussi bon que l'état initial (SDG 15 : Vie terrestre). Plus précisément, dans le cadre du SDG 13.1 (aléas climatiques, catastrophes naturelles) et SDG 13.2 (mesures dans la planification nationale), la Défense s'engage à poursuivre et à développer sa contribution à la gestion des conséquences en cas de catastrophe sur le territoire national grâce aux moyens dédiés à l'exécution de ses missions clé. Ainsi, la Défense peut faire intervenir des troupes, mettre à disposition des moyens spécialisés pour le transport, le soutien logistique, l'assistance en cas d'accident nucléaire/biologique/chimique, l'assistance médicale, l'appui au commandement maritime, l'exécution des travaux génie, etc. Dans ce cadre, la Défense continue de développer des synergies interdépartementales afin, entre autres, d'améliorer la coordination de ces moyens de soutien et d'appui.
- e) La Défense joue un rôle primordial dans la réalisation du SDG 16 (Paix, Justice et institutions efficaces) par le biais de sa participation aux différentes opérations de maintien de paix. La notification dans le cadre des violations de l'UNSCR 1612 fait partie intégrante de la planification et une coopération avec le parquet fédéral est en

vigueur dans ce cadre. En même temps nous tâchons toujours de renforcer les institutions et gouvernements locaux et cela, si possible, par le biais d'une coopération internationale.

Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne du Ministère de la Défense

La Défense contribue à la réalisation du développement durable de l'administration fédérale dans les piliers écologique, économique et social.

A ces fins, elle a réalisé des actions dans les domaines ci-dessous:

- **Marchés publics durables** : Le développement d'un outil simple a débuté en 2018. Il permet de rassembler les informations existantes concernant les achats durables et d'éventuelles exigences présentes dans des cahiers de charges et de les mettre à disposition des différents responsables des achats. En outre, l'optimisation de l'outil de rapportage pour les achats durables a débuté en 2018, sachant que la Défense lance annuellement plus de 500 marchés publics.
- **Mobilité durable** : La Défense promeut la mobilité durable en jouant sur plusieurs vecteurs: l'indemnité bicyclette, l'abonnement au transport public ou même l'organisation d'un transport collectif. En même temps, la Défense envisage de moderniser systématiquement son parc de véhicules et de donner la préférence aux modèles plus écologiques. Conformément à la circulaire 307 sexies du 21 avril 2017, la Défense passera dans le futur pour certaines voitures de tourisme vers des véhicules du type CNG, électrique ou hybride. En 2018, les 15 premiers véhicules de ce type ont été leasés, et le remplacement de 200 véhicules supplémentaires par d'autres plus respectueux de l'environnement est prévu dans les trois prochaines années..
- **L'alimentation durable** : Le personnel de la Défense a besoin d'une alimentation saine, adaptée aux besoins spécifiques du métier militaire et aux conditions particulières dans lesquelles il faut parfois travailler. Des éléments qui peuvent avoir une contribution positive au concept d'alimentation durable sont compris dans le projet « alimentation saine ». Il s'agit par exemple de la diminution des portions de viande dans les repas. Un nutritionniste accompagne des projets locaux qui sont adaptés comme suit: fournir objectifs et conseils au cadre et au personnel de cuisine, conseiller et former le personnel de cuisine, sensibiliser les clients et finalement suivre le projet par le biais de questionnaires. En 2018, divers projets ont été concrètement initiés : l'offre dans certains restaurants locaux (mess) militaires ; étude sur l'alimentation dans le cadre de l'entraînement, nouveau cours « Alimentation saine », foodpacks pour les pilotes F16.
- **Les ressources humaines durables** Une réglementation relative à la politique de diversité est élaborée au sein de la Défense avec une attention particulière pour les thèmes suivants : l'égalité des sexes, l'identité culturelle, les personnes avec un handicap, le genre sexuel et les transsexuels. Les projets suivants ont été réalisés en 2018 :

1. 38 représentations du théâtre de diversité au profit de militaires en formation de base;
2. Publication du Plan d'Action Défense « Femmes, Paix et Sécurité 2017 – 2021 »,
3. Rédaction de la bande dessinée « Emma et Lucas sont candidats » sur les thèmes de la diversité, des valeurs du militaire et des compétences comportementales génériques.
4. Démarrage du réseau « Gender in Motion »
5. Conférence « 15 ans de politique de diversité à la Défense »

La Défense envisage systématiquement d'agir en accord avec toutes les exigences légales relatives au bien-être au travail conformément à la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (M.B 18.9.1996) et les arrêtés royaux afférents (CODEX). À cette fin, un plan annuel d'action (PAA 2018) est rédigé sur base d'un plan global de prévention (PGP 2018-2022) et cela en concertation avec les organisations syndicales représentatives.

- Un environnement de travail durable : La Défense s'efforce de moderniser le milieu de travail et de l'adapter aux dernières normes. L'infrastructure vétuste est dans cette optique modernisée selon les normes en vigueur ou est même fermée définitivement et éventuellement aliénée. Des nouvelles méthodes de travail sont à l'origine d'une exécution plus durable du travail. Des nouveaux logiciels permettent une réduction considérable de la communication sur support papier et au profit de la communication digitale. La publication de plusieurs revues du département est également digitalisée. Toutes ces mesures amènent une réduction de la consommation de papier. L'introduction de « Skype for Business » peut à terme être utilisée comme un moyen pour réduire les déplacements pour des réunions. En même temps, la Défense a introduit différentes formes de travail à distance: le télétravail, le travail à partir d'un bureau satellite,... Toutes ces mesures contribuent à la diminution de la circulation domicile-lieu de travail. Un effet secondaire non négligeable est un meilleur équilibre entre travail et vie privée. Toutes ces initiatives cadrent également avec l'étude/projet en cours NWOW (New Ways of Working). Pour chaque opération internationale avec des risques sur l'environnement, un « Environmental Baseline Study » et un dossier Environnement sont préparés lors du déploiement. Un « Environmental Closeout Study » est également édité pour le redéploiement. Un conseiller formé en environnement (fonction en cumul) est également prévu pour chaque opération et un audit interne pour l'aspect environnement est entrepris au minimum annuellement. La Défense a aussi contribué activement en 2018 au développement de la politique environnementale de l'OTAN par sa participation au « Environmental Protection Working Group », la garde (responsabilité) de la norme 6500 (en rapport avec le dossier Environnement en opérations) et l'appui du NMEPPPC (NATO Environmental Protection Practices and Procedures Course) par le biais d'instructeurs. Une grande partie des terrains d'entraînement de la Défense, qui sont également reconnus dans le réseau NATURA 2000, sont gérés de manière écologique en coopération avec les autorités régionales responsables de la gestion de la nature et des forêts en vue de

préservé et de promouvoir la biodiversité. En outre, la Défense a déployé de nombreux efforts en 2018 pour prévenir la propagation de la peste porcine africaine.

6.13. SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes



(Monsieur Jean-Marc Dubois, membre de la CIDD)

Activités de la Cellule DD en 2018

Depuis 2012, la cellule DD et le groupe EMAS du SPP Intégration Sociale se composent des mêmes personnes. Ce groupe se réunit trois à quatre fois par an et remplit deux missions : renforcer les collaborations dans la mise en œuvre du plan EMAS et, dans la mesure de ses disponibilités, mener des actions de sensibilisation au développement durable.

En 2018, dans le domaine du développement durable, la cellule a organisé, en novembre, un atelier du midi sur la finance solidaire et responsable. Devant une vingtaine de collaborateurs, du SPP Intégration sociale et du SPF Sécurité sociale, Eric Dewaele (Réseau Financité) a brossé les origines de la crise financière de 2008 et son impact sur les restrictions des politiques sociales actuelles, avant de présenter les principaux concepts et outils de la finance solidaire : engagements éthiques des banques, investissements socialement responsables, coopératives de crédit, monnaies citoyennes, communautés autofinancées, etc. L'atelier a donné lieu à des échanges intéressants sur les moyens de soutenir par notre épargne des projets durables pour une société plus juste.

Mesures et actions du SPP Intégration Sociale contribuant à un développement durable

Le SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale et Politique des Grandes Villes a pour mission de préparer, mettre en œuvre et évaluer une politique fédérale inclusive pour l'intégration sociale qui garantisse à chacun les droits sociaux fondamentaux **de manière durable**.

C'est ainsi que le SPP IS est étroitement impliqué dans la mise au point de la réglementation. Il informe et conseille son public-cible et ses partenaires sur les mesures et actions et gère les flux financiers de et vers ses partenaires.

Les principaux partenaires du SPP sont les **CPAS**, lesquels travaillent sur le terrain pour favoriser l'intégration des personnes les moins favorisées dans notre société, à l'aide de plusieurs instruments : le revenu d'intégration, la mise à l'emploi et l'accompagnement du parcours professionnel, l'aide médicale urgente, l'allocation de chauffage, la médiation de dettes et l'accompagnement budgétaire, etc. D'autres partenaires sont les boutiques pour l'emploi, les maisons sociales, le Fonds social mazout.

Le SPP est également actif dans le domaine de la prévention et de la **lutte contre la pauvreté**. Le troisième plan fédéral de lutte contre la pauvreté (2016-2019) est en cours de réalisation. Un premier rapport de suivi a été présenté début 2018, sur la base des informations communiquées par les fonctionnaires Pauvreté des différents départements fédéraux. L'évaluation finale du plan a débuté fin 2018. La rédaction du deuxième plan national de lutte contre la pauvreté infantile s'est clôturée en 2018. Le plan est actuellement soumis à la consultation des acteurs de terrain. Depuis quelques années, les plateformes *Les enfants*

d'abord permettent les échanges d'expériences entre CPAS sur les mesures pratiques de lutte contre la pauvreté des enfants.

Avec le **service « experts du vécu »**, le SPP veut rapprocher les services publics fédéraux des personnes en situation de pauvreté. Les experts du vécu sont des personnes qui ont connu la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils travaillent à améliorer l'accessibilité des droits sociaux fondamentaux dans les services offerts par les institutions fédérales : accueil et information du public, accessibilité des services. Actuellement, 35 experts du vécu sont détachés dans 22 organisations partenaires (SPF, parastataux sociaux, CPAS, hôpitaux).

Avec le **projet FEAD (Fonds Européen d'Aide aux plus démunis)**, le SPP distribue des colis alimentaires par l'intermédiaire des CPAS et d'autres associations. Le FEAD existe depuis 2014. Il relève de la politique de cohésion et des fonds structurels européens. La Belgique a choisi d'utiliser les moyens du fonds pour l'aide alimentaire. La gestion de ces moyens a été confiée au SPP Intégration sociale. Concrètement, des colis alimentaires sont constitués par le SPP pour répondre aux besoins des publics défavorisés et distribués aux bénéficiaires par les CPAS et les banques alimentaires.

Enfin, il met en oeuvre la **politique fédérale des grandes villes (PGV)**, lancée en 1999 par le gouvernement fédéral pour soutenir les quartiers urbains en difficulté. Si, depuis 2015, le programme PGV ne subsidie plus les villes directement dans le cadre des contrats « ville durable », il finance encore des projets portés par des associations, des recherches et des conférences en lien avec la thématique de la pauvreté urbaine. Par la Déclaration des Bourgmestres pour la Lutte contre la Pauvreté infantile, le service PGV a obtenu, à ce jour, de plus de 200 bourgmestres belges qu'ils s'engagent à réduire la pauvreté infantile dans leur ville/commune.

On le voit, par ses missions de base, le SPP travaille principalement sur le **volet social** du développement durable.

A ces mesures et actions liées au core business du SPP s'ajoutent celles prises dans le cadre du plan d'administration et du plan d'actions DD 2018 et contribuant aux objectifs de la VLT et des SDG.

Dans le plan d'administration 2018, nous pointons l'engagement du SPP dans le **projet Housing First**. Le modèle du **Housing First**, né à New-York au début des années 90, fait le pari d'un accès immédiat au logement, sans étape intermédiaire, pour des personnes aux fragilités multiples (drogue, alcool, problèmes psychologiques) et qui auparavant vivaient dans la rue. Une expérience pilote a été menée de 2013 à 2015 dans les cinq grandes villes belges (Bruxelles, Anvers, Gand, Liège et Charleroi). Après 2 ans, 90 % des locataires occupaient encore leur logement. L'expérience a été comparée avec celle d'un groupe de sans-abris bénéficiant du système classique d'aide. Dans ce second groupe, après 2 ans, 48 % des personnes vivaient dans un logement, les autres étant hébergées dans des maisons communautaires, des institutions hospitalières, un logement précaire, une cellule de prison... ou retournés à la rue. La clé de la réussite ? La qualité de l'accompagnement. Un accompagnement individualisé, intensif, par des équipes mobiles et multidisciplinaires qui ne ménagent pas leurs efforts. Une vraie mesure structurelle contre le problème du sans-abrisme

dans les grandes villes. Depuis 2016, deux experts Housing First financés par le SPP soutiennent les expériences menées dans plusieurs villes belges, assurent la cohérence des pratiques et organisent la plate-forme d'échanges et les formations des acteurs de terrain.

L'octroi automatique des droits est un autre enjeu majeur dans la lutte contre la pauvreté. Le non-accès ou non-recours aux droits (appelé aussi *non take-up*) touche en effet plus particulièrement les personnes les plus défavorisées, qu'elles ignorent ces droits ou qu'elles ne soient pas en capacité de les faire valoir.

Dans le plan d'actions DD 2018, nous voulons mettre en évidence le **projet Miriam**, lui aussi en cours depuis quelques années. Ce projet vise l'accompagnement des femmes monoparentales en situation de pauvreté, afin de réduire leur précarité et de favoriser leur intégration sociale et professionnelle. Il fut mené avec les CPAS de Namur, Charleroi, Molenbeek, Louvain et Gand en 2016-2017, et l'est aujourd'hui depuis 2018 avec les CPAS d'Anvers, Ostende, Genk, Liège, Mons et Bruxelles.

Mais le grand défi pour le SPP Intégration sociale en 2018, ce fut son déménagement vers la Tour des Finances, en **préparation à sa fusion avec le SPF Sécurité sociale** pour former, **à partir de 2019, le SPF Protection sociale**. L'objectif est louable : il vise à harmoniser les systèmes de sécurité sociale et d'assistance sociale (revenu d'intégration sociale). Cette harmonisation se fera-t-elle dans l'intérêt des bénéficiaires et donc d'une société plus juste ? Réponses en 2019 et dans les années qui suivront.

Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne du SPP Intégration Sociale

➤ Marchés publics/achats durables

Depuis son existence, le SPP est attentif aux achats durables : papier recyclé, frigos/congélateurs et lave-vaisselles A++, appareils multifonctionnels (intégrant les fonctions de photocopieuse, imprimante, fax et scanner), écrans plats, produits de nettoyage écologiques, bouteilles en verre consignés, etc. Fin 2014, une procédure a été rédigée pour appliquer la circulaire Marchés publics durables du 16/05/2014. Sa mise en œuvre a permis d'améliorer nettement la prise en compte du développement durable dans les marchés publics, mais aussi pour les autres achats.

➤ Système de management environnemental

Le SPP a obtenu la certification EMAS en août 2010. L'année 2018 a été celle du déménagement et de la préparation de la fusion avec le SPF Sécurité sociale. La direction a donc décidé de poursuivre les actions de sensibilisation, mais de ne pas se lancer dans un nouveau cycle triennal. Nous attendons donc la mise en place de la nouvelle administration (le SPF Protection sociale) et de sa direction, qui reconduira –ou non- le système de gestion environnementale.

6.14. SPP Politique scientifique

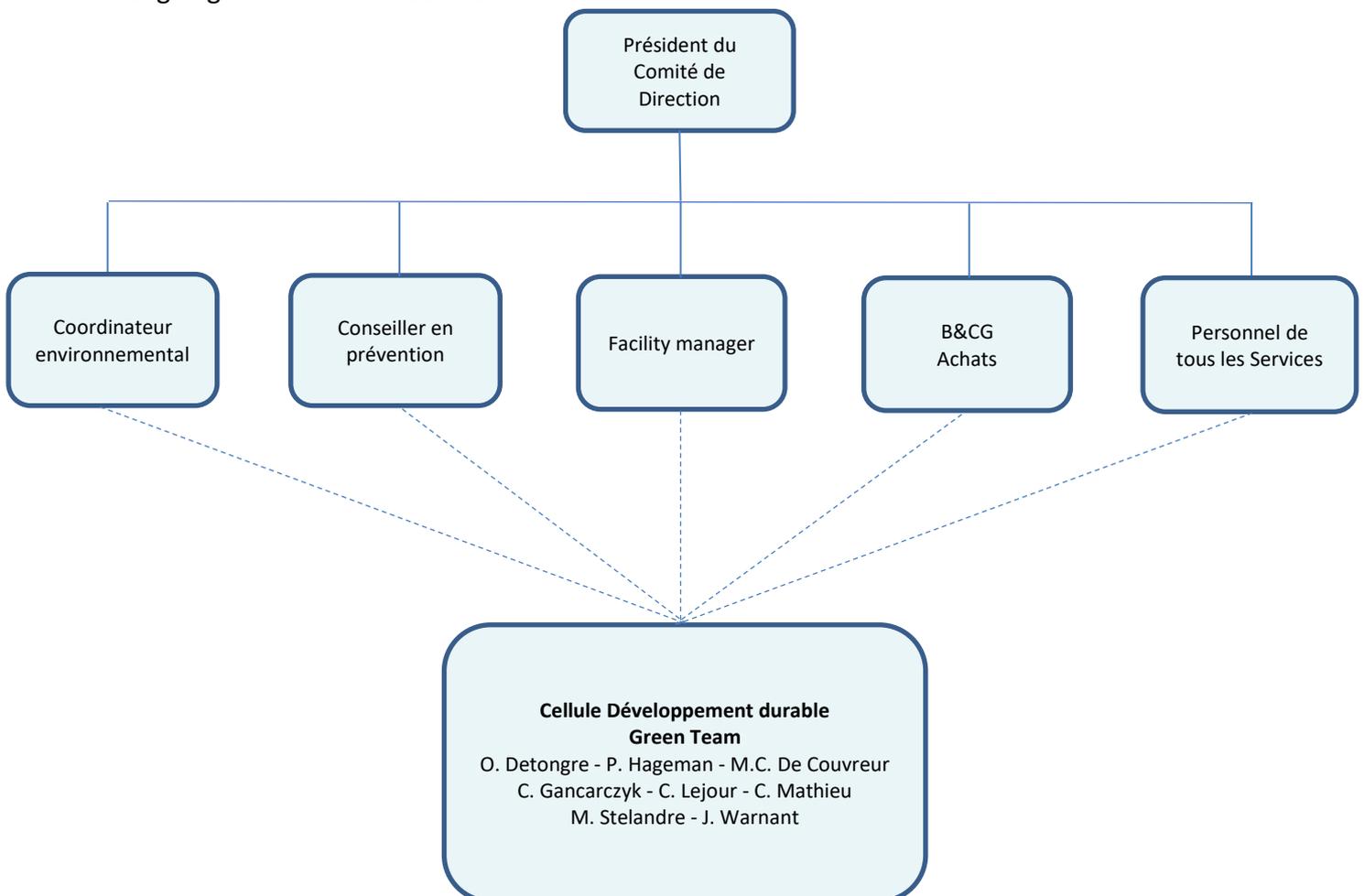


(Monsieur Olivier Detongre, membre de la CIDD, et Madame Anne Fierens, suppléante)

La cellule DD a été créée en décembre 2004 et s'est réunie pour la première fois en février 2005. Depuis 2012, la cellule DD est appelée "Green Team".

Si le développement durable et la protection de l'environnement sont clairement l'affaire de tous, l'organigramme ci-dessous présente quelques acteurs plus directement impliqués par le bon déroulement du système de management environnemental et des activités de sensibilisation liées au développement durable au cours de l'année 2018.

Organigramme de la Green Team



Activités de la Cellule DD en 2018

Les activités de la cellule de développement durable (Green Team) concernent :

- Rédaction et suivi du Plan annuel d'actions développement durable ;
- Aide à l'exécution de l'Analyse d'Impact de la Règlementation (AIR) ;
- Actions de sensibilisation au développement durable ;
- Coordination interne de l'exécution des mesures du Plan fédéral de développement durable ;
- Suivi de la durabilité des marchés publics ;
- Suivi de la mise en œuvre d'EMAS ;
- Plan annuel de communication en matière de développement durable ;
- Suivi des autres initiatives relatives au développement durable : lancement des programmes ou projets de recherche ayant trait directement ou indirectement au développement durable, initiatives en termes de sensibilisation, d'échanges d'information et autres afin de promouvoir le développement durable, réunions, colloques, etc.

En 2018, la cellule DD (Green Team) s'est réunie à trois reprises.

Les actions de sensibilisation suivantes ont été organisées :

- Distribution hebdomadaire de fruits et de soupe ;
- Distribution de thermos à l'ensemble du personnel pour limiter l'utilisation de contenants alimentaires jetables ;
- Newsletters EMAS ;
- Semaine européenne de la mobilité : newsletter, affichage, stand d'informations, distribution de matériels pour cyclistes ;
- Plan d'urgence - Pics de pollution ;
- Semaine Européenne de la Réduction des Déchets : newsletter, affichage ;
- Organisation d'une formation Rouler à vélo en ville ;
- Récupération de vieux GSM : recycler au lieu de jeter.

Pour plus de détails sur les activités de la cellule DD en 2018, nous renvoyons à la déclaration environnementale annuelle (http://www.belspo.be/belspo/organisation/env_fr.stm).

Mesures et actions du SPP Politique Scientifique contribuant à un développement durable

Contribuer aux progrès vers l'objectif de Barcelone (consacrer 3% du PIB à la recherche et au développement), participer à la création d'emplois et au bien-être par l'innovation, optimiser le fonctionnement de l'Espace belge de la recherche, lutter contre les changements climatiques : tels sont quelques grands enjeux auxquels la Belgique doit faire face. Le Département de la Politique scientifique fédérale, avec environ 200 collaborateurs à son siège central et environ 2400 collaborateurs répartis dans les 10 établissements scientifiques fédéraux et Belnet, apporte une contribution majeure à la rencontre de ces objectifs.

Par les grands programmes de recherche que nous gérons, nous offrons aussi au gouvernement des données fiables, validées, lui permettant de prendre des décisions en connaissance de cause dans des domaines tels que le développement durable, la lutte contre

les changements climatiques, la biodiversité, l'énergie, la santé, la mobilité ou la société de l'information.

Nous gérons également la contribution belge à l'Agence spatiale européenne. La Belgique étant le cinquième contributeur net à l'ESA, cette participation est stratégique pour notre pays et cruciale pour nos entreprises. De la même façon, nous offrons aux entreprises désireuses de participer aux différents programmes AIRBUS une aide en R&D indispensable à leur positionnement dans le combat impitoyable qui fait rage à l'échelle mondiale dans ce secteur.

Les 10 établissements scientifiques fédéraux qui relèvent du Département offrent aux scientifiques un cadre et des matériaux de recherche tout à fait exceptionnels.

A. Le contrat d'Administration 2016-2018

Le contrat d'administration définit les engagements auxquels le Service public de programmation (SPP) Politique scientifique et le gouvernement fédéral souscrivent dans le cadre de l'exécution des contrats d'administration pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Le contrat d'administration précise les conditions nécessaires à la réalisation des missions de service public confiées à la Politique scientifique fédérale par la loi ou en vertu de celle-ci. Il a pour objet de décrire la manière dont les missions confiées à la Politique scientifique fédérale sont mises en œuvre, les améliorations à apporter à l'exécution de ces missions ainsi que les ressources nécessaires à ces fins.

Ce contrat d'administration contient 12 Objectifs stratégiques (art. 27), les objectifs opérationnels (art.28) et les principaux projets, processus, initiatives ou actions (art. 29) ayant trait à l'exécution efficiente et de qualité des missions et attributions projets dont :

- Repositionnement des actions de recherche (programmes de R&D, soutien aux infrastructures de recherche, etc.) en fonction des nouvelles priorités du gouvernement fédéral afin de maximaliser la complémentarité par rapport aux actions des autres niveaux de pouvoir et en appui d'une expertise scientifique pertinente, autant que possible sous la conduite des Établissements scientifiques fédéraux;
- Une coordination optimale entre l'ensemble des pouvoirs publics belges concernant la science et l'innovation en soutien au système d'innovation et à l'intégration de ses acteurs au niveau international;
- Une amélioration du service à et de l'interaction avec l'ensemble des pouvoirs publics, départements et établissements scientifiques (fédéraux);
- L'objectif Développement durable (art.35) transversal pour tous les SPF et SPP.

B. Le plan d'administration 2017

Suite à l'annulation par le Conseil d'Etat en février 2018 de la nomination du Président du Comité de direction, la Secrétaire d'Etat en charge de la Politique scientifique a décidé de prolonger la validité du Plan d'administration 2017 jusqu'à la désignation d'un nouveau Président du Comité de direction. Cette désignation n'ayant pas eu lieu en 2018, il n'y a donc pas de Plan d'administration 2018 pour le SPP Politique scientifique.

Le Plan d'administration 2017 contient le projet T 4.1. Maintien de l'enregistrement EMAS du SPP Politique scientifique ainsi que de nombreux autres projets en lien avec le point ci-dessous.

C. Politiques contribuant à un développement durable

Voici les compétences et les politiques menées ces dernières années qui ont contribué à des objectifs de développement durable. Elles sont présentées par direction générale.

1. **DG Recherche et Spatial**

➤ **Direction Programmes de recherche**

La direction Programmes de recherche met en œuvre et assure le suivi de programmes de recherche pluriannuels dont le cadre référentiel est celui des décisions et conventions internationales ainsi que les déclarations gouvernementales et ministérielles.

Ces programmes assurent la multidisciplinarité et la recherche en réseaux. Ils offrent la possibilité à des équipes de recherche européennes de s'associer aux projets lors d'appels à propositions ainsi qu'à la Politique scientifique fédérale de s'inscrire dans la démarche ERA-NET de la Commission européenne.

La Politique scientifique fédérale soutient également des activités d'un type plus structurel, à savoir :

- Une plate-forme thématique en support à la décision, telles que celle de la biodiversité;
- Les collections belges de microorganismes (BCCM), support de la recherche universitaire et industrielle. Elles offrent en plus des services très spécialisés à tous types d'utilisateurs, tant privés que publics.

Tous les programmes en cours, se situant à divers stades de la recherche, contribuent chacun à leur manière à des objectifs de développement durable, à savoir :

BRAIN-be : Belgian Research Action through Interdisciplinary Networks

BRAIN-be vise à rencontrer les besoins de connaissances scientifiques des départements fédéraux et à soutenir le potentiel scientifique des Etablissements scientifiques fédéraux (ESF).

Les objectifs stratégiques qui sous-tendent le programme BRAIN-be sont définis en fonction des visions et priorités (politiques et scientifiques) fédérales.

BRAIN-be s'articule autour de 6 axes thématiques :

- Ecosystèmes, biodiversité, histoire de la vie
- Géosystèmes, univers et climat
- Patrimoine culturel, historique et scientifique
- Stratégies publiques fédérales

- Grands défis sociétaux
- Gestion des collections

Ce programme aborde dans des appels thématiques de grandes problématiques de société, telles que le changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la transition vers une société bas-carbone et efficace en ressources, la biodiversité, les milieux marins (en particulier en Mer du Nord) et eaux douces, l'Antarctique, le Digital Turn, les problématiques de l'immigration, de la sécurité sociale, l'adaptation et l'innovation du système fédérale, les enjeux de santé publique, animale et environnementale, du vieillissement, de la sécurité, etc.

Fin 2018, la deuxième phase de ce programme (2018-2023) a été approuvée par le Conseil des Ministres.

Les finalités de ce programme ont été maintenues mais elles ont été construites autour des 3 piliers suivants :

- Défis et connaissances du monde vivant et non-vivant
- Science du patrimoine ("Heritage science")
- Défis fédéraux de société

FEDtWIN

Le nouveau programme FEDtWIN a pour objectif de promouvoir une coopération durable entre les Etablissements scientifiques fédéraux (ESF) et les universités par la création de fonctions permanentes de chercheurs postdoctoraux rattachés de façon égale (50% - 50 %) dans un ESF et dans une université.

DR : Drogue

Le mauvais usage des drogues constituant un problème de santé publique important au sein de notre société, ce programme vise à apporter une réponse aux problèmes les plus cruciaux en matière de consommation de drogues et d'assuétudes. Mieux vaut prévenir que guérir : ce programme est donc un plaidoyer en faveur d'une politique de prévention résolue.

BCCM

Les Belgian Co-ordinated Collections of Micro-organisms (BCCM™) constituent un consortium de sept collections de cultures complémentaires, basées sur la recherche et fournissant des services.

Ces collections sont coordonnées par une équipe centrale de la Politique scientifique fédérale belge. L'objectif du consortium BCCM est de partager le matériel biologique de ses collections, les informations afférentes, sans oublier son expérience et son savoir-faire dans le domaine de la (micro)biologie fondamentale et appliquée, au profit de ses partenaires des communautés académiques et industrielles. Les collections BCCM combinent par conséquent l'expertise scientifique à un service de qualité.

Belgian Biodiversity Platform

La plate-forme belge biodiversité (Belgian Biodiversity Platform) est le centre d'information et de communication sur la science et les recherches dans le domaine de la biodiversité en Belgique. Elle donne un accès privilégié aux données primaires et aux informations de recherche sur la biodiversité. Elle encourage la coopération interdisciplinaire parmi les scientifiques et assure la liaison entre les chercheurs et la politique scientifique.

➤ **Direction Applications aérospatiales**

La direction Applications aérospatiales est chargée de gérer au quotidien l'effort spatial de la Belgique, que ce soit au niveau européen (Agence spatiale européenne ou Union européenne) ou bilatéral (France, Russie, Argentine). Elle est aussi responsable de la participation de l'état belge aux programmes aéronautiques Airbus.

La Belgique est active dans le spatial depuis une trentaine d'années et a été à la base de la création de l'Agence spatiale européenne (ESA). Les activités spatiales mobilisent 199 millions d'euros dont 190 millions sont affectés aux programmes obligatoires de l'ESA. Par son engagement, la direction gère l'ensemble des programmes spatiaux c'est-à-dire sciences spatiales, observation de la Terre, navigation, télécommunications, station spatiale internationale, exploration, lanceurs, programmes technologiques et scientifiques.

Un programme de recherche national en observation de la Terre (STEREO III "Support to Exploitation and Research on Earth Observation" 2014-2020) assure quant à lui l'exploitation scientifique des données de ces satellites en créant le savoir-faire nécessaire à l'interprétation des données.

➤ **Direction Coordination fédérale, interfédérale et internationale**

La direction Coordination fédérale, interfédérale et internationale a, notamment via les accords internationaux qu'elle conclut ou qu'elle implémente au nom du pays tout entier, la capacité de développer, au niveau international, le souci de l'environnement et du développement durable.

➤ **Direction Service d'information scientifique et technique (SIST)**

La direction Service d'information scientifique et technique peut, en incluant la dimension de l'environnement et du développement durable dans certaines des statistiques qu'elle collecte, aider à quantifier les externalités générées tant par les entreprises que par les pouvoirs publics actifs dans le secteur de la recherche.

➤ **Programme DIGIT-04**

Le programme de numérisation du patrimoine scientifique et culturel des Etablissements scientifiques fédéraux et de la Cinémathèque royale de Belgique - DIGIT-04 (2019-2024) - est un programme transversal visant à augmenter autant que possible les collaborations et synergies entre les institutions (propices aux effets d'échelle), notamment en suscitant le plus grand partage possible des ressources (équipement, infrastructures et personnel).

DIGIT-04 comprend 2 grandes parties :

- la numérisation à proprement parler, incluant l'enrichissement des métadonnées, qui est réalisée en partie par les institutions participantes elles-mêmes et en partie par des firmes privées spécialisées via des marchés publics communs gérés par Belspo ;
- la préservation à long-terme du contenu numérisé sur une infrastructure commune.

La numérisation des collections (en priorité des plus fragiles, des plus précieuses et/ou des plus consultées) permet de les préserver en limitant la manipulation des pièces originales, tout en augmentant leur diffusion auprès d'un public plus large dont les chercheurs, en les rendant accessibles en ligne et diminuant ainsi la nécessité de consulter les originaux.

La numérisation n'a un sens que si ce qui est numérisé peut être stocké de façon durable et sécurisée pour de nombreuses années. Une infrastructure informatique commune pour la conservation à long terme des archives, des objets et des données de recherche numérisés a donc été développée lors de la phase précédente du programme (DIGIT-03). Elle permet de garantir que les objets numérisés stockés aujourd'hui et les nouveaux objets à numériser à l'avenir restent accessibles, utilisables et inaltérés pour une longue durée (supérieure à 10 ans), bien au-delà de la durée de vie de tout système de stockage particulier, de toute technologie ou de toute entreprise contractante.

➤ **Le secrétariat polaire**

Le Secrétariat polaire belge a été créé en vue de conférer à la station scientifique fédérale "Princesse Élisabeth" en Antarctique un cadre administratif et financier capable de pourvoir rapidement à ses besoins très spécifiques. Il s'agit d'un organisme mixte public-privé au sein duquel la Politique scientifique fédérale a rassemblé les départements Affaires étrangères, Défense, Développement durable ainsi que la Fondation polaire internationale, qui en a assuré la construction.

En tant qu'organe de gestion, le secrétariat gère la maintenance logistique de la base, en ce compris la gestion des déchets, l'approvisionnement, ainsi que la réparation du matériel. Il prend également en charge la coordination, l'accomplissement et la promotion des activités scientifiques de la station ainsi que la diffusion de la connaissance scientifique en matière de recherche en Antarctique et de changement climatique.

2. Etablissements Scientifiques Fédéraux

Les 10 établissements scientifiques fédéraux qui relèvent du Département offrent aux scientifiques un cadre et des matériaux de recherche tout à fait exceptionnels. Ils abritent également des collections scientifiques, artistiques et historiques que viennent contempler plus de 1,2 millions de visiteurs par an.

- DG Archives générales du Royaume et Archives de l'Etat dans les Provinces
- DG Bibliothèque royale de Belgique
- DG Institut royal du Patrimoine Artistique
- DG Musées royaux d'Art et d'Histoire
- DG Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique
- DG Institut royal des Sciences naturelles
- DG Musée royal d'Afrique Centrale

- DG Institut d'Aéronomie Spatiale
- DG Observatoire royal de Belgique
- DG Institut royal Météorologique de Belgique

Les 5 dernières DG sont particulièrement impliquées dans des projets en lien avec le développement durable. En plus de leurs activités qui contribuent à une compréhension de notre environnement, les établissements scientifiques fédéraux se tournent résolument vers l'avenir en intégrant l'environnement et plus largement le développement durable dans leurs fonctionnements quotidiens.

3. Réseau télématique belge de la recherche (Belnet)

Belnet a pour mission de contribuer au déploiement de la société de la connaissance et de l'information via la fourniture et la consolidation d'infrastructures de réseaux innovantes et de qualité et des services y afférant au profit de la recherche, de la science et de l'enseignement.

Dans ce cadre Belnet fournit entre autres à ses usagers des services télématiques avancés.

Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne du SPP Politique scientifique

En se dotant d'un système de management environnemental, la Politique scientifique fédérale montre son intérêt et son implication dans le développement durable, la protection de notre milieu de vie et fait preuve de sa volonté de diminuer l'impact de ses activités sur l'environnement. L'enregistrement de notre système d'Eco Management et Audit Scheme - EMAS depuis 2006 constitue la reconnaissance externe de notre engagement pour le développement durable et le respect de l'environnement.

Par cette approche volontariste d'amélioration continue, la Politique scientifique fédérale entend jouer un rôle d'exemple dans la prise en compte des facteurs environnementaux. Dans la mesure où notre département, via ses programmes de recherche, est celui qui a le plus investi dans la problématique du développement durable, il était logique qu'il soit également le moteur en matière de bonnes pratiques environnementales.

Plusieurs établissements scientifiques fédéraux se sont également lancés avec succès dans la mise en place d'un système de management de l'environnement selon le règlement Européen d'Eco Management et Audit Scheme (EMAS). C'est ainsi que les DG Institut royal des Sciences naturelles et la DG Institut royal Météorologique de Belgique ainsi que le Service d'état à gestion séparée BELNET sont enregistré EMAS depuis fin de l'année 2015.

7. Liste des abréviations

AFCN	Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire
AFMPS	Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé
AFSCA	Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire
AIR	Analyse d'impact de la Réglementation
AR	Arrêté Royal
ASA	Agence pour la Simplification Administrative
BIT	Bureau International du Travail
BFP	Bureau Fédéral du Plan
BRB	Bibliothèque Royale de Belgique
CAF	Cadre d'auto-évaluation des Fonctions publiques (Common Assessment Framework)
CAI	Comité d'Analyse d'impact
CARS	Cadre d'auto-évaluation de la responsabilité sociétale
CCE	Conseil Central de l'Economie
CCPIE	Comité de Coordination de la Politique Internationale de l'Environnement
CCT	Conventions Collectives du Travail
CFDD	Conseil Fédéral du Développement Durable
CICR	Comité International de la Croix Rouge
CIDD	Commission Interdépartementale pour le Développement Durable
CIMDD	Conférence Interministérielle pour le Développement Durable
CNT	Conseil National du Travail
COBRACE	Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie
COORMULTI	Service de Coordination Multilatérale Développement Durable du SPF Affaires Etrangères
COSO	Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission
CPAS	Centre Public d'Action Sociale
CSA	Concertation Stratégique fédérale sur les Achats
DD	Développement Durable

DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire du SPF Affaires Etrangères
DGE	Direction Générale Coordination et Affaires européennes du SPF Affaires Etrangères
DG HUT	Direction Générale Humanisation du Travail
EFQM	European Foundation for Quality Management
EMAS	Eco-Management and Audit Scheme
ESF	Etablissements Scientifiques Fédéraux
FEAD	Fonds Européen d'aide aux plus démunis
FEBIAC	Fédération Belge de l'Automobile et du Cycle
FMI	Fond Monétaire International
GPP	Green Public Procurement
GT	Groupe de Travail
HAC	Coalition pour la Haute Ambition
HIA	Health Impact Assessment
ICLEI	International Council for Local Environmental Initiatives
IEFH	Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes
IFDD	Institut Fédéral pour le Développement Durable
IGN	Institut Géographique National
IRM	Institut Royal Météorologique
ISR	Investissement socialement responsable
LEZ	Low Emission Zone
LNE	Leefmilieu, Natuur en Energie
MDG	Millennium Development Goals
NAPAN	Plan d'action national de réduction des pesticides
NBN	Bureau de Normalisation
NVR	National Voluntary Review (Revue nationale volontaire)
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économiques
ODA	Official Development Aid
ODD	Objectifs de Développement Durable

OIT	Organisation Internationale du Travail
OMI	Organisation Maritime Internationale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OTOFCA	Organes tactico-opérationnels fédéraux de concertation en matière d'achat
OVAM	Openbare Vlaamse Afvalstoffenmaatschappij
PAN	Plan d'Action National
PCN	Point de contact national
PDCA	Plan-Do-Check-Act
PDE	Plan de déplacement des entreprises
PFDD	Plan Fédéral de Développement Durable
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et Moyennes Entreprises
RSO/RSE	Responsabilité Sociétale des Organisations / Responsabilité Sociétale des Entreprises
SDGs	Sustainable Development Goals (Objectifs mondiaux de développement durable)
SIDS	Small Island Developing States
SIPPT	Service interne de prévention et de protection au travail
SNCB	Société Nationale des Chemins de fer Belges
SPF	Service Public Fédéral
SPGE	Société publique de Gestion de l'Eau (Wallonie)
SPP	Service Public fédéral de Programmation
SPP Next	Sustainable Public Procurement Next
SPW	Service Public de Wallonie
TFDD	TaskForce Développement Durable
UNCRPD	Convention des Nations Unies relative aux droits de la personne handicapée
UNGP	United Nations Guiding Principles
VLТ	Vision à Long Terme en matière de Développement durable
VVSG	Vlaamse Vereniging voor Steden en Gemeenten

8. Annexe

Actions		UN GP's B&HR		SDGs	Autorité responsable/compétente	Etat des lieux/Stand van zaken (brève description)	
		pilier	PO			2017	2018
1	<p>Elaborer une boîte à outils destinée aux entreprises et organisations concernant les droits de l'Homme</p> <p>Een toolkit betreffende mensenrechten uitwerken voor ondernemingen en organisaties</p>	I	PO 3	5-8-12-16	<p>IFDD GT RSO/ CIDD Région Wallonne Région flamande</p>	<p>L'IFDD a lancé un marché (PNSPP) fin 2017. Aucune offre n'a été réceptionnée. Plusieurs organisations ont néanmoins marqué leur grand intérêt mais n'ont pas eu le temps de rédiger une offre de qualité dans le délai imparti. 4 universités belges et 2 bureaux d'experts en RS ont été consultés.</p> <p>En concertation avec les membres du GT RS/CIDD, l'IFDD relancera le marché début 2018.</p> <p>Sur proposition du GT, la liste des prestataires sera complétée et le cahier des charges peaufiné en tenant compte des remarques formulées.</p> <p>La livraison de la boîte à outils reste quant à elle inchangée soit au plus tard octobre 2018.</p>	<p>IFDD & GT RSE/CIDD</p> <p>L'IFDD a relancé un marché portant sur Développement d'une boîte à outils « Droits de l'Homme ». Cette boîte à outils vise à fournir un ensemble d'instruments accessibles pour guider les organisations (et leurs parties prenantes) dans leurs obligations en matière de Droits de l'Homme, dans le cadre de leurs activités.</p> <p>Cet projet a été confié à l'University of Antwerp en consortium avec IPIS Research.</p> <p>Après plus de 6 mois de recherche, de consultation des parties prenantes et de développement technique, la boîte à outils, disponible en 3 langues, a été mise en ligne au 1 novembre 2018.</p> <p>Son lancement officiel a été fait le 10 décembre 2018, jour de commémoration des 70 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.</p> <p>FR : https://entreprises-droitshomme.be/</p> <p>NL : https://bedrijven-mensenrechten.be/</p> <p>EN : https://business-humanrights.be/</p>
2	<p>Elaborer une brochure sur les mécanismes de réparation liés à l'autorité publique</p> <p>Een brochure opstellen over de overheidsgebond en remediëringmechanismen</p>	III	PO 26 & 27	16	IFDD	<p>L'action 2 et 3 ont été mise en œuvre conjointement via deux marchés :</p> <p>L'IFDD a lancé</p> <ul style="list-style-type: none"> un premier marché public portant sur la réalisation (I.) une étude exhaustive sur les mécanismes recours étatiques existants, une brochure (II.) pratique disponible en 4 langues destinée aux (représentants) des victimes et acteurs concernés et un rapport de recommandations pour lever les obstacles qui peuvent être une entrave au recours effectif a été réalisé. <p>Cette triple mission a été confiée à l'équipe du Professeur Wouter Vandenhole, expert académique « Droits de l'Homme » à l'Université d'Anvers.</p> <p>Livraison finale juillet 2017</p>	<p>IFDD & GT RSE/CIDD</p> <p>*La thématique « accès aux voies de recours » ayant été très dynamique au niveau national et international, une actualisation du contenu de la brochure a été nécessaire. L'actualisation du contenu a porté principalement sur l'ajout de nouveaux mécanismes adoptés dans le courant 2018. A cette occasion, un re lifting de la forme a également été apporté, répondant ainsi aux remarques formulé par les utilisateurs (juin 2018).</p> <p>Nouvelles versions (en 4 langues) sont disponibles : https://www.developpementdurable.be/sites/default/files/content/fr_brochure_droits_de_lhomme_062018.pdf</p> <p>*Après évaluation sur les suites à réserver au rapport de recommandations, portant sur la levée des obstacles qui peuvent être une entrave au recours effectif, réalisé par les expert académique belges, ce dernier été diffusé auprès des parties prenantes demandeuses et publié sur le site de l'IFDD. L'objectif étant de lui assurer visibilité et servir de source d'inspiration à la préparation des politiques futures.</p>
3	<p>Formulation de recommandations en vue d'améliorer l'accès à un</p>	III	PO 26 & 27	16	IFDD	<p>L'IFDD a lancé</p> <ul style="list-style-type: none"> un premier marché public portant sur la réalisation (I.) une étude exhaustive sur les mécanismes recours étatiques existants, une brochure (II.) pratique disponible en 4 langues destinée aux (représentants) des victimes et acteurs concernés et un rapport de recommandations pour lever les obstacles qui peuvent être une entrave au recours effectif a été réalisé. <p>Cette triple mission a été confiée à l'équipe du Professeur Wouter Vandenhole, expert académique « Droits de l'Homme » à l'Université d'Anvers.</p> <p>Livraison finale juillet 2017</p>	<p>IFDD & GT RSE/CIDD</p> <p>*Après évaluation sur les suites à réserver au rapport de recommandations, portant sur la levée des obstacles qui peuvent être une entrave au recours effectif, réalisé par les expert académique belges, ce dernier été diffusé auprès des parties prenantes demandeuses et publié sur le site de l'IFDD. L'objectif étant de lui assurer visibilité et servir de source d'inspiration à la préparation des politiques futures.</p>

	<p>mécanisme de réparation judiciaire</p> <p>Formulering van aanbevelingen met het oog op de verbetering van de toegang tot een mechanisme van rechtsherstel</p>					<ul style="list-style-type: none"> un deuxième marché public (réservé au secteur de l'économie sociale) portant sur la mise en page, le graphisme et l'impression de la brochure (II.) dans les 4 langues. Cette mission a été confiée à IMPRIBEAU, entreprise de l'économie sociale. Livraison des brochure en 4 langues en version papier et online en novembre 2017 	<p>*Sur la base des Principes directeurs des Nations Unies de 2011, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Recommandation CM/Rec(2016)3 sur les droits de l'homme et les entreprises, un nouvel instrument qui offre des recommandations plus ciblées pour aider les Etats membres à prévenir et corriger les atteintes aux droits de l'homme commises par les entreprises, et met l'accent sur les mesures visant à inciter les entreprises à respecter les droits de l'homme.</p> <p>Concernant ce dernier rapport de recommandations, le schéma de traitement lui a été réservé.</p>
4	<p>Promouvoir les initiatives qualitatives existantes relatives aux droits de l'Homme et à la responsabilité sociétale</p> <p>Bestaande kwalitatieve initiatieven m.b.t. mensenrechten en maatschappelijke verantwoordelijkheid bevorderen</p>	I	PO 3	5-8-12-16	<p>IFDD GT RSO/ CIDD Région Wallonne Région flamande</p>	<p>Le Point de contact national de l'OCDE du SPF Economie, en collaboration avec le SPF Justice, la Fédération des Entreprises Belges et la Belgium International Chamber of Commerce, a organisé divers évènements d'information et de sensibilisation à la lutte contre la corruption dans et par les entreprises nationales et internationales.</p> <p>Des guides pratiques ont également été publiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Guide anticorruption pour les entreprises belges à l'étranger : Pour mieux se conformer aux règles de lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. - Guide anticorruption pour les PME : Une PME de confiance rejette la corruption : pourquoi, comment ? <p>Le PCN en fait la promotion via l'organisation des évènements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Table ronde sur la diligence raisonnable dans le secteur agricole (05/2016) - Table ronde sur la diligence raisonnable dans le secteur minier et extractif (10/2016) - Conférence de lutte contre la corruption (12/2016) - Table ronde sur la diligence raisonnable dans le secteur financier (10/2017) 	<p>IFDD & GT RSE/CIDD</p> <p>A travers le développement de la Toolbox (voir action 1), l'IFDD sensibilise et promeut les initiatives qualitatives existantes, qu'elles soient nationales et internationales. Cette Toolbox en ligne, développée dans un souci d'accessibilité à tous, est disponible en 3 langues et lisible par les personnes porteuses de handicap (label AnySurfeur). La Toolbox étant un répertoire organisé des instruments pertinents et inspirants pour les entreprises/organisations afin de les aider à ancrer le respect des droits de l'homme dans leurs activités en générale.</p> <p>Région flamande</p> <p>En 2016, 2017 et 2018, le ministre Homans a lancé un « appel aux subventions RSE » pour encourager les organisations intermédiaires/sectorielles à intégrer la RSE de manière structurelle dans leur organisation. 34 projets ont ainsi été soutenus et traitent de différents défis : la mise en œuvre des objectifs de développement durable, la coopération en matière de durabilité, les chaînes internationales durables, la durabilisation adaptée aux différents secteurs, etc.</p> <p>Deux promoteurs mettent explicitement l'accent sur les aspects liés aux droits de l'homme et l'entrepreneuriat international. C'est notamment le cas de FEBENAT (projet Pierre naturelle équitable) et Flanders Investment & Trade (révision de la brochure « Kompas voor Duurzaam Internationaal Ondernemen ») :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Febenat : Pierre naturelle équitable est une initiative de la Fédération des Entreprises de Pierre naturelle belges et vise à faire respecter via des contrôles un code de conduite (développé sur la base des directives de l'OIT, de l'ONU et de l'OCDE) aux entreprises et carrières participantes en Inde. Ce projet est en cours depuis près de deux ans maintenant. - FIT : « Verduurzamen van internationaal ondernemen ». Cette publication contient les principes de base de la RSE, l'approche et les informations existantes pour familiariser les entreprises flamandes qui entreprennent à

						<p>- Conférence de lutte contre la corruption ciblage PME (12/2017)</p> <p>- Table ronde sur la diligence raisonnable dans le secteur textile (1^{er} semr - 2019)</p> <p>- Table ronde sur la diligence raisonnable multisectorielle (2^{ème} sem – 2019)</p> <p>Région Bruxelles-Capitale</p> <p>hub. Brussels publiera systématiquement les différents guides/initiatives sur son site internet et rappel dans des newsletters et possibilité de les diffuser lorsque des entreprises prendront part à certain(e)s missions/foires/salons à l'étranger.</p> <p>hub.brussels est l'Agence Bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise. Lancée le 1er janvier 2018, elle est issue de la fusion entre Atrium.brussels, Bruxelles Invest & Export et Impulse.brussels</p>	<p>l'échelle internationale avec la multitude de codes internationaux, de lignes directrices et de sources d'information sur l'entrepreneuriat international socialement responsable et durable. Parallèlement, les objectifs de développement durable (ODD) ont été traduits en directives pratiques pour l'entrepreneur international flamand et, à l'aide d'exemples pratiques, il a été démontré étape par étape comment ces ODD peuvent être intégrés dès le départ dans une stratégie d'entreprise internationale.</p> <p>https://www.flandersinvestmentandtrade.com/sites/corporate/files/publications/DVO.pdf</p>
5	<p>Assurer la diffusion de la boîte à outils et de la brochure sur les mécanismes de réparation parmi les représentants belges à l'étranger et sensibiliser ceux-ci à la question.</p> <p>Zorgen voor de verspreiding van de toolkit en de remediëringsbrochure bij Belgische vertegenwoordigers in het buitenland en hen</p>	III	PO 26 & 27	5-8-12-16	<p>SPF Affaires étrangères</p> <p>Région Wallonne</p> <p>Région flamande</p> <p>Région Bruxelles-Capitale</p>	<p>Diffusion et communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Passive : publication online https://www.developpementdurable.be/fr/, media sociaux et news - Active : <ul style="list-style-type: none"> o diffusion de l'information et de brochures papier auprès des administrations fédérales via les membres du GT RS/CIDD. o présentation du projet programmée en session au UN Forum On business & Human Rights à Genève dont le thème phare était « Acces to Remedy » et distribution de brochures papier ; 	<p>IFDD</p> <p>* A travers l'organisation d'une session consacrée à Business & Human Rights dans le cadre du SDG Forum. La session portait sur « Comment intégrer et respecter les droits de l'homme au sein des entreprises/organisation ? » et ayant pour objectif de donner une vision concrète et opérationnelle des droits de l'Homme et de leur prise en compte dans les entreprises et organisations.</p> <p>À cette occasion, la Toolbox et la Brochure « Access to Remedy » y ont été présentés en profondeur et largement diffusés. Le programme complet est disponible ici.</p> <p>Cette session animé par des experts belge et danois a réuni un public d'environ 70 personnes, composé principalement de représentants d'entreprises, ONGs et académiciens.</p> <p>* lors du SDG Forum, qui réunissait plus de 600 personnes tout secteur confondu, l'IFDD a tenu un stand dans lequel ses travaux et produits étaient valorisés. la Toolbox et la brochure « Access to Remedy » y ont été activement diffusées.</p> <p>Région Bruxelles-Capitale</p>

	op dit vlak sensibiliseren				<ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation auprès de l'ambassade belge en Suisse. <p>SPF Justice a assuré la diffusion auprès du Conseil de l'Europe et du Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO).</p> <p>SPF Economie : Le PCN diffusera largement la boîte à outils et la brochure parmi ses homologues (48 pays) ainsi que dans ses relais auprès de l'OCDE comme bonne pratique à suivre.</p>	<p>Hub. Brussels relaiera passivement (via les réseaux en ligne) la boîte à outils et la brochure. Ces publications seront aussi envoyées par mail aux entreprises ainsi qu'à la direction à l'internationalisation (Area Managers et Attachés commerciaux et économiques à l'étranger). Par ailleurs, la brochure papier a été transmise lors des « contact days » (meeting entre les AEC et les entrepreneurs) et lors de certains évènements ainsi que missions.</p> <p>SPF Affaires Etrangères</p> <p>En novembre 2018, le toolkit et la brochure de remédiation, ainsi qu'une brochure d'information générale en anglais expliquant le Plan d'action national, ont été envoyés aux ambassades et consulats de Belgique à l'étranger.</p>
6	<p>Charte belge ODD sur le rôle du secteur privé, de la société civile et du secteur public dans la coopération internationale</p> <p>Belgisch SDG Charter over de rol van Private Sector, Middenveld en Publieke Sector in internationale ontwikkeling</p>		8-16	SPF Affaires étrangères	<p>SPF Affaires Etrangères</p> <p>*Suite à la phase de lancement de la Charte (2016-2017), mise en œuvre d'une phase d'approfondissement (2018-2021) des opportunités de partenariats inter-secteurs, en ciblant des filières porteuses (cacao, textile, eau,...) ;</p> <p>*Création d'une facilité financière ('Business Partnership Facility') pour permettre aux partenariats multi-acteurs identifiés de mettre en œuvre des projets concrets sur le terrain.</p> <p>* Le partenariat « Beyond Chocolate » est le premier grand aboutissement de la Charte belge ODD de Développement international, signée par plus de 100 entreprises, organisations de la société civile et représentants du secteur public. Les signataires de la charte marquent leur volonté d'intégrer pleinement les objectifs de développement durable dans leur activité économique principale et de prendre une part active à des partenariats multi-acteurs.</p> <p>Le partenariat « Beyond Chocolate » prend pour engagements :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. En 2025 au plus tard, l'intégralité du chocolat produit et commercialisé en Belgique répondra à l'une des normes de certification pertinentes⁵ et/ou sera fabriquée à partir de produits du cacao issus des programmes de durabilité propres à l'entreprise⁶. b. Les partenaires s'engagent conjointement pour qu'au plus tard en 2030, les producteurs de cacao perçoivent au minimum un revenu leur permettant de vivre et (b) le déboisement découlant de la production de cacao pour le secteur belge du chocolat s'arrête⁷. Pour le 5 décembre 2019, les 	

							<p>participants au partenariat conviendront entre eux des indicateurs mesurables pour cet objectif commun concernant le revenu viable et le déboisement et des critères concernant le choix géographique.</p> <p>Le partenariat « Beyond Chocolate » est aussi ouvert à de nouveaux partenaires qui souhaitent le rejoindre et y apporter une contribution utile.</p> <p><i>Lien avec action 24</i></p>
7	<p>Sensibiliser les entreprises concernant les questions des droits de l'Homme dans le cadre de missions économiques à l'étranger</p> <p>De ondernemingen sensibiliseren aangaande mensenrechten westies in het kader van economische missies in het buitenland</p>	I	PO 3	5-8-12-16	<p>SPF Affaires étrangères</p> <p>Région Wallonne</p> <p>Région flamande</p> <p>Région Bruxelles-Capitale</p>	<p>SPF Economie_PCN</p> <p>Projet de courrier du PCN aux principaux CEO de Belgique pour les sensibiliser aux Principes directeurs de l'OCDE (à faire valider par les membres du PCN). Renforcement des liens avec Credendo et Finexpo via le suivi des communiqués du PCN.</p> <p>Région Bruxelles-Capitale</p> <p>Hub. Brussels diffusera l'information auprès de ses Attachés économiques et commerciaux (AEC) et Area Managers et tentera d'intégrer de manière structurelle un volet relatif aux droits de l'Homme lors des missions à l'étranger.</p> <p>SPF AE</p> <p>Dans le cadre des missions économiques belges présidées par SAR la Princesse Astrid, une activité sur le thème "Business & Human Rights" est désormais systématiquement organisée.</p> <p>Lors de la mission économique en Afrique de l'Ouest, le focus Cacao & Travail des enfants.</p> <p>Lors de la mission en Côte d'Ivoire en octobre 2017, un forum intitulé « Droits de l'homme et secteur privé : prévention et abolition du travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement du cacao » a ainsi été organisé en présence de la Première Dame de Côte d'Ivoire, Mme Ouattara.</p>	<p>SPF Affaires Etrangères</p> <p>Dans le cadre des missions économiques belges présidées par SAR la Princesse Astrid, une activité sur le thème "Business & Human Rights" est désormais systématiquement organisée</p> <p>2 missions économiques ont eu lieu lors desquelles</p> <p>En Uruguay avec pour focus ; le dialogue sociale ;</p> <p>Au Maroc avec pour focus l'entrepreneuriat au féminin.</p> <p>Lors de la mission en Argentine et en Uruguay (juin 2018), le thème du séminaire organisé au Ministère argentin des Affaires étrangères était : « social dialogue in a changing labour market ».</p> <p>La mission économique au Maroc (novembre 2018) fut l'occasion de mettre l'accent sur l'entrepreneuriat féminin au cours d'un séminaire intitulé « Femmes entrepreneures, actrices de développement humain et économique ».</p> <p>En février 2019 : lutte contre corruption Mexique</p> <p>Il est aussi prévu d'organiser un séminaire sur le « responsible business conduct » lors de la prochaine mission au Mexique (février 2019).</p> <p>SPF Economie_PCN</p> <p>Projet de rapprochement des mandats Point Focal OIT et PCN OCDE, à faire valider par les membres du PCN en 2019 .</p>

8	Encourager les accords-cadres internationaux Internationale kaderovereenkomsten aanmoedigen	I & II		8-16	SPF Emploi, Travail et Concertation sociale	SPF Economie Le PCN valorise ici le rapport réalisé en 2014 suite à l'effondrement du Rana Plaza, des consultations avec les fédérations avaient eu lieu et des recommandations avaient été présentées.	SPF Emploi Via l'organisation d'un séminaire portant sur les accords-cadres internationaux avec les acteurs clés concernés. Evènement en cours de préparation et sera intégré dans l'Event « Entreprises et Droits de l'homme » prévu au printemps 2018. Ce projet n'a pas pu être concrétisé et est reporté à 2019
9	Renforcer la collaboration entre les services publics et diverses organisations actives dans le domaine des droits de l'Homme et de l'entrepreneuriat international De samenwerking tussen de openbare diensten en diverse organisaties die actief zijn op het vlak van mensenrechten en internationaal ondernemerschap versterken	I	PO 3 & 7	8-16	SPF Affaires étrangères Région Wallonne Région flamande Région Bruxelles-Capitale	SPF Economie : - Rencontre réalisée entre les membres du PCN et Credendo pour une meilleure prise en compte des communiqués du PCN dans leurs évaluations. Renforcement des liens. Région Bruxelles-Capitale Hub. Brussels analysera les manières de matérialiser cette action.	SPF Affaires Etrangères Le 6 juillet 2018, le SPF Affaires étrangères a organisé une table ronde avec la société civile pour faire le point sur les différents défis sectoriels et géographiques qui se posent dans le domaine des droits de l'homme et de l'entrepreneuriat et sur la manière de les relever. Cette consultation a été suivie d'une réunion avec des représentants de l'administration, au cours de laquelle diverses suggestions de la société civile ont été examinées en vue d'un suivi ultérieur. SPF Economie : Projet de sensibilisation des CEO du BEL 20 à rencontrer le PCN belge et prendre connaissance de à ses activités.
10	La Belgique s'engage à intégrer des critères « droits de l'Homme » et de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans la stratégie d'appui au développement	I	PO 4 & 6	5-8-16	SPF Affaires étrangères & Coopération au développement		SPF Affaires Etrangères Les critères relatifs aux droits humains et à la responsabilité sociale des entreprises sont systématiquement pris en considération lors du financement des projets/programmes d'appui au secteur privé local (critères de sélection des projets financés par la 'Business Partnership Facility', BIO, autres acteurs spécifiques PSD,...).

	<p>du secteur privé local de la coopération belge</p> <p>België verbindt zich ertoe criteria met betrekking tot mensenrechten en maatschappelijke verantwoordelijkheid van ondernemingen (MVO) te integreren in de strategie ter ondersteuning van de ontwikkeling van de lokale private sector van de Belgische samenwerking</p>						
11	<p>Assurer une meilleure coordination entre les autorités fédérales et régionales afin d'intégrer des critères relatifs aux droits de l'Homme et à l'entrepreneuriat socialement responsable dans les aides publiques</p> <p>Een betere coördinatie tot stand brengen tussen de federale en gewestelijke overheden om de</p>	I	PO 4	5-8-16	SPF Economie Finexpo Ducroire		<p>SPF Affaires Etrangères</p> <p>Une réflexion interne est en cours à ce sujet...</p>

	criteria inzake mensenrechten en maatschappelijk verantwoord ondernemen te integreren in de overheidssteun						
12	<p>Poursuivre l'engagement de la Belgique et son rôle de pionnier en matière de droits de l'Homme au niveau international</p> <p>Het engagement van België en zijn pioniersrol op het gebied van de mensenrechten op internationaal vlak voort te zetten</p>	I	PO 10	5-8-16	SPF Affaires étrangères et autres SPF actifs dans les organisations internationales		<p>SPF Affaires Etrangères</p> <p>Au cours de sa participation au Conseil des Droits de l'Homme (2016-2018), ainsi que lors des réunions de la 3^{ème} Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Belgique a abordé activement plusieurs questions relatives aux droits de l'homme et aux situations nationales et a organisé plusieurs événements parallèles. Notre pays a également participé activement aux précédentes éditions du Forum des Nations Unies sur l'entrepreneuriat et les droits de l'homme, qui met l'accent sur l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur l'entrepreneuriat et les droits de l'homme. En outre, la Belgique suit de très près les travaux du « groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises commerciales » et les discussions entourant la négociation d'un « instrument juridiquement contraignant », et joue un rôle actif dans la définition de la position européenne sur ce dossier.</p>
13	<p>Renforcer et contrôler le respect des droits de l'Homme dans les marchés publics</p> <p>Respect voor de mensenrechten in overheidsopdrachten vergroten en controleren (Respecteren van mensenrechten in overheidsopdrachten + Opstarten van proefprojecten aangaande de</p>	I	PO 5 & 6	8-12-16	<p>GT Marchés publics durable/CIDD</p> <p>Institut fédéral pour le développement durable</p> <p>Région Wallonne</p> <p>Région flamande</p> <p>Région Bruxelles-Capitale</p>	<p>2017</p> <ul style="list-style-type: none"> Divers projets pilotes, menés par l'IFDD et la Région Flamande, sont en cours ayant pour objectif d'explorer différentes méthodologies/approches pour le contrôle du respect des conventions de base de OIT et des droits de l'Homme dans les chaînes d'approvisionnement via les marchés publics; Ces projets pilotes étant complémentaires, ils se réalisent en coopération avec les acteurs impliqués et en concertation avec le GT marchés publics durables de la CIDD <p>Plus d'information : http://guidedesachatsdurables.be/fr/etudes-projets/responsabilite-societale-2017</p> <p>Sur base de l'analyse des méthodologies testées, le GT MPD identifiera la meilleure manière de poursuivre.</p>	<p>IFDD</p> <p>Développement d'un projet pilote qui consiste en la réalisation d'un marché public à haute plus-value sociétale portant sur l'achat de matériel ICT destiné à alimenter l'ensemble des institutions fédérales (100 000 pièces). En collaboration avec le Ministère de la Défense, l'IFDD a travaillé sur la définition de critères éthiques ambitieux et des processus innovants pour le suivi des fournisseurs dans un objectif de renforcer le respect des droits de l'Homme dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises fournisseurs des institutions fédérales. Ce marché public pilote n'a finalement pas pu être concrétisé par manque de soutien politique.</p> <p>Région Bruxelles-Capitale</p> <p>Hub. Brussels analysera les manières de matérialiser cette action.</p> <p>Région flamande</p>

	controle op het naleven van de mensenrechten bij overheidsaankopen					<p>- La transposition de la directive EU sur les marchés publics a été finalisée et la nouvelle loi et ses AR publiés. L'application de la nouvelle réglementation est entrée en vigueur en juillet 2017. Ce nouveau cadre encourage formellement la prise en compte de considération autre que le prix (social, éthique, innovation, environnement et PME) et renforce/légitime les politiques MPD déjà existantes.</p> <p>Une attention toute particulière a été accordée à la lutte contre le dumping social et à la participation des PME belges aux marchés publics (Chancellerie a développé des instruments spécifiques). Plus d'information : http://guidedesachatsdurables.be/fr</p>	<p>Le projet pilote concernant le respect d'aspects sociaux dans le cadre d'un marché public relatif à l'achat de produits d'habillement et textiles s'est poursuivi en 2018. Entre-temps, dix administrations différentes (intercommunales, CPAS, villes, service public flamand...) se sont engagées à appliquer la technique du projet pilote.</p> <p>En collaboration avec d'autres parties prenantes (entreprises, fédérations sectorielles, syndicats, ONG et autorités), les autorités flamandes travaillent également sur une initiative RSE-i dans le secteur de la pierre naturelle. L'objectif de cette initiative est d'améliorer les conditions des travailleurs, de leur environnement et de l'environnement sur les sites de production de pierres naturelles.</p> <p>Dans le cadre de marchés publics portant sur ces biens à risque, les autorités qui participent à cette initiative demanderont à leurs entrepreneurs de faire preuve de diligence raisonnable. Il s'agit d'un processus continu qui aide les organisations à identifier les risques de violation des droits de l'homme et du travail dans leur propre organisation et dans la chaîne de production associée, puis à les prévenir, réduire, réparer et/ou compenser.</p>
14	Évaluer le label belge visant à promouvoir la production socialement responsable Het Belgisch label ter bevordering van een sociaal verantwoorde productie evalueren	I & II	PO 5, 6 & 13	8-12-16	SPF Economie & IFDD & Groupe de travail RSE de la CIDD	<p>SPF Economie</p> <p>Le secrétariat du PCN participera au Groupe de travail qui sera mis en place en 2019 pour faire l'évaluation du label belge.</p>	<p>GT RSE de la CIDD</p> <p>Constitution d'un groupe de travail « Label social » en collaboration avec le Cellule Interdépartementale de lutte contre le trafic et la traite des êtres humains (SPF Justice).</p> <p>Etant donné que cette action rejoint une action du « Plan d'action belge : Lutte contre la traite des êtres humains 2015-2019 » divers contact ont été pris avec le Bureau de la Cellule en 2017 pour envisager les synergies possibles et unir efforts et compétences pour démarrer le développement de cette action en 2018.</p> <p>Le groupe de travail « Label social » sera présidé Dieter Vander Beke, Directeur a.i. de l'IFDD, membre de l'équipe de développement du label à son origine.</p> <p>Le projet n'a pas pu être concrétisé et est reporté à 2019</p>
15	Intégrer le principe de « diligence raisonnable » au sein des organismes de gestion de l'entreprise, également en	II & III	PO 17	8-16	SPF Economie conjointement RW+RF+RB	<p>SPF Economie</p> <p>La FEB est membre du PCN, elle révisé actuellement son code, le Code belge de gouvernance d'entreprise. Des contacts seront mis en place pour y intégrer les principes de diligences raisonnables. Le GT RSO a participer à la consultation des PP relative à la révision du Code, l'avis est disponible ici Le Code Buysse a été révisé début 2017, dans le cadre d'une prochaine révision (2019 ?) une rencontre sera organisée pour les sensibiliser à la diligence raisonnable.</p>	

	<p>matière de droits de l'homme</p> <p>Het principe "due diligence" integreren in de bestuursorganen van de onderneming, ook voor wat mensenrechten betreft</p>						
16	<p>Promouvoir les rapports sociétaux, droits de l'homme inclus</p> <p>Maatschappelijke verslaggeving, met inbegrip van mensenrechten, bevorderen</p>	I & II	PO 3, 18 & 21	8-12-16	<p>* SPF Economie (transposition 2014/95/EU)</p> <p>* IFDD (Prix du meilleur rapport DD)</p>	<p>SPF Economie</p> <p>Transposition stricto sensu de la Directive 2014/95/UE. Publication_ 3 SEPTEMBRE 2017. — Loi relative à la publication d'informations</p> <p>non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes sociétés et certains groupes.</p> <p>Réflexion est en cours sur les besoins et la manière d'accompagner les entreprises dans la démarche et l'exercice d'un rapportage qualitatif.</p> <p>Des guidelines pour aider les entreprises dans leur rapportage ont été diffusées par le Commission Européenne, le PCN les a partagé avec ses membres. Un arrêté royal est attendu dans le courant 2019 suggérant des mécanismes de reporting.</p> <p>IFDD</p> <p>Depuis de nombreuses années, l'IFDD sensibilise à la plus-value du rapportage de développement durable et encourage ses parties prenantes à développer des rapports de durabilité selon les Lignes directrices GRI. Plus d'information sur : https://www.developpementdurable.be/fr/themes/instruments-de-gestion/gri</p> <p>Divers projets de soutien au rapportage DD (GRI) au sein des pouvoirs publics fédéraux sont en cours de réflexion.</p>	<p>IFDD</p> <p>* Projet pilotes : Accompagner la réalisation de l'analyse de matérialité au sein des SPF dans le contexte des ODD. L'analyse de matérialité étant l'exercice fondateur et préalable au rapportage sociétale.</p> <p>* L'IFDD soutien et est partenaire pour Awards for Best Belgian Sustainability Reports, qui récompense les entreprises et organisations pour la qualité de leur rapport de développement durable. Ce prix, organisé par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, est décerné tous les deux ans par un jury indépendant.</p> <p>En tant qu'expert, l'IFDD est membre de ce jury.</p> <p>La 19^{ème} édition a eu lieu le 27 Novembre 2018 avec un focus sur les ODD.</p> <p>Le jury s'est concentré sur la manière dont les organisations peuvent aligner leurs stratégies et sur la façon dont elles peuvent mesurer et gérer leur contribution aux objectifs de développement durable adoptés par les Nations Unies en septembre 2015 qui remplacent les objectifs du millénaire (2000-2015). Plus d'info ici</p> <p>Edition 2018 : https://www.sustainabilityreports.be/</p> <p>SPF Eco :</p> <p>1ère administration fédérale à être nommée pour la qualité de son rapport de développement durable. Plus d'information : https://economie.fgov.be/fr/publicaties/rapport-de-durabilite-2017</p> <p>https://www.sustainabilityreports.be/sites/default/files/reports/120-18-rapport_durabilite-gri-a4-f_def.pdf</p>

17	<p>Plaider au niveau de la Belgique pour le renforcement de l'intégration du développement durable (y compris des droits de l'Homme) dans les accords de libre-échange</p> <p><i>Op het niveau van België pleiten voor een sterkere integratie van duurzame ontwikkeling (inclusief mensenrechten) in vrijhandelsakkoorden</i></p>	I	PO 9 & 10	8-16	SPF Affaires étrangères & SPF Economie + RF+RB	<p>SPF Economie</p> <p>Suivi au niveau européen des travaux sur les accords de libre-échange (volet TSD – Trade and Sustainable Development) et mise en avant des principes directeurs OCDE et du rôle potentiel des PCN comme procédure possible de règlement de différends.</p> <p>Région Bruxelles-Capitale</p> <p>Hub. Brussels analysera les manières de matérialiser cette action.</p>	<p>SPF Affaires Etrangères</p> <p>La Belgique joue un rôle de premier plan au sein du Conseil de l'UE en préconisant un renforcement des chapitres sur le développement durable dans les accords de libre-échange. Outre un plaidoyer cohérent en faveur de dispositions aussi larges que possible en matière de développement durable dans les accords de libre-échange, la Belgique souligne également le suivi effectif de la mise en œuvre de ces chapitres. Suite au courrier que la Belgique (avec FI, LU, NL et SE) a adressé au Commissaire Malmström en mai 2017, demandant une meilleure mise en œuvre des dispositions relatives aux OD dans les accords commerciaux, une réflexion interne à laquelle la Belgique a activement participé a été menée. Cela a débouché sur un deuxième document officieux en février 2018, dans lequel la Commission européenne a proposé 15 points d'action pour renforcer la mise en œuvre des chapitres Commerce et Développement durable, notamment via une coopération renforcée au sein de l'UE et avec les organisations internationales, un rôle renforcé pour la société civile, une transparence accrue et une attitude plus ferme vis-à-vis des pays partenaires, fixant des priorités plus précises. La Belgique s'est félicitée de ces points d'action et s'est maintenant engagée à en assurer le suivi effectif au sein du Conseil.</p>
18	<p>Suivre l'évolution de la RSE et des droits de l'Homme auprès des entreprises belges à l'aide du baromètre RSE</p> <p><i>De evolutie van het MVO en van de mensenrechten in Belgische ondernemingen opvolgen met behulp van de MVO-barometer</i></p>	I & II	PO 3, 18 & 21	16	IFDD	<p>L'IFDD soutient le projet de réalisation du baromètre RSE des entreprises belges.</p> <p>Le Baromètre RSE permet de mieux comprendre le paysage des pratiques responsables en Belgique pour les petites, moyennes et grandes entreprises. Il donne également des indications sur l'évolution de la RSE en Belgique grâce à une comparaison avec les résultats des éditions 2011 et 2015..</p> <p>L'édition 2018 prendra la forme d'un baromètre des SDGs et une attention particulière sera réservée à la thématique « droits de l'Homme ».</p>	<p>IFDD</p> <p>Baromètre RSE → baromètre ODD</p> <p>In partnership with the University of Antwerp, Antwerp Management School and Louvain School of Management, we have taken the initiative to develop the SDG Barometer, to investigate the adoption of the SDGs in Belgium. The project is supported by the Federal Institute of Sustainable Development.</p> <p>The overall goal of this SDG Barometer is to obtain insights in to the SDG landscape in Belgium for various types of organizations, including companies, governments and non-governmental organizations.</p> <p>Since this research project is the first national survey on the adoption and implementation of the SDGs, these results may serve as a baseline for further investigations, both within Belgium and abroad...</p> <p>Il a été officiellement présenté et débattu lors du SDGs Forum qui a réuni 600 personnes le 23 octobre 2018.</p> <p>Le SDG Barometer est consultable : https://uclouvain.be/en/research-institutes/lourim/news/sdg-barometer-belgium-2018.html</p>

19	<p>Promouvoir les bonnes pratiques des PME qui adoptent une gestion de la chaîne d'approvisionnement responsable, notamment grâce à l'outil « CSR Compass »</p> <p>Goede praktijken van de KMO's die een verantwoordelijk beheer van de toeleveringsketen invoeren, met name dankzij de tool "CSR Compass", promoten</p>	I & II	PO 3 & 16	8-16	Région wallonne	Information non communiquée	
20	<p>Promouvoir les entreprises publiques socialement responsables</p> <p>Maatschappelijk verantwoordelijke overheidsondernemingen promoten</p>	I	PO 4 & 8	5-8-12-16	IFDD_ Groupe de travail RSO de la CIDD		<p>IFDD</p> <p>Contact informel pris en 2018. Mise en œuvre prévue pour 2019</p>
21	<p>S'engager à mieux informer le grand public et les organisations concernées quant à ses activités en matière de droits de l'Homme, afin de les sensibiliser à ce sujet</p> <p>Zich op het niveau van België ertoe</p>	I		16	SPF Affaires étrangères & SPF actifs dans les organisations internationales	<p>SPF AE</p> <p>Préparation d'une brochure de sensibilisation aux DH et de présentation du contenu du Plan d'Action national « E & DH ».</p> <p>SPF AE entretien des contacts réguliers avec le grand public.</p> <p>Aussi, Indirectement, via les rencontres auprès de la société civile avec laquelle le contact est actif et continu.</p>	<p>SPF Affaires Etrangères</p> <p>Une brochure d'information générale destinée au grand public a été rédigée et décrit clairement les principales lignes d'action du Plan d'action national belge « Entreprises et Droits de l'homme ». La brochure a été partagée avec le réseau belge des postes à l'étranger et sera également publiée sur le site web du SPF Affaires étrangères.</p>

	verbinden om het grote publiek en de betrokken organisaties beter te informeren over zijn activiteiten inzake mensenrechten om hen te sensibiliseren						
22	Encourager la gestion responsable des chaînes d'approvisionnement avec une approche sectorielle Verantwoord beheer van de toeleveringsketens met een sectorale benadering stimuleren	I	PO 3	8-16	SPF Economie et PCN OCDE	<p>Le PCN organise des événements de sensibilisation (voir la liste Action 4) qui suivent les développements sectoriels de la diligence raisonnable en lien avec les travaux de l'OCDE.</p> <p>Divers événements/workshops ont été organisés pour promouvoir le business responsable dans les secteurs à risques via les outils développés par l'OCDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les chaînes d'approvisionnement responsables dans le secteur agricole: Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables - le secteur financier responsable : Responsible business conduct in the financial sector - le secteur textile: Responsible Supply Chains in the Garment and Footwear Sector - Pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais : Guide sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque 	<p>IFDD IFDD soutient le développement d'un projet pilote portant sur « Transparence et traçabilité dans le secteur du textile et de l'habillement ».</p> <p>Le projet pilote porte sur le développement d'un label « BeAwear » basé sur des critères environnementaux et sociaux dans la chaîne de valeur. Plusieurs acteurs sont impliqués dans les travaux : 6 Entreprises issus du secteur, la fédération belge de la mode CREAMODA en collaboration avec la fédération belge de l'Industrie textile Fedustria, FBT et Euratex.</p> <p>Le projet pilote a été lancé en 2018 et devrait poursuivre sa mise en œuvre en 2019.</p>
23	Renforcer le Point de Contact national (PCN) de l'OCDE Het Nationaal Contactpunt (NCP) van de OESO versterken	III	PO 27 & 31	8-16	SPF Economie	<p>Cette action fait suite au rapport de la revue par les pairs (Peer Review) du PCN par l'OCDE en 2016, elle doit encore être mise en œuvre de manière concrète. Le secrétariat du PCN avait engagé un stagiaire (non rémunéré) durant l'automne 2017.</p>	<p>Un autre stagiaire sera recruté en 2019 mais Rien de prévu de durable et permanent à ce jour malgré le besoin criant..</p>
24	Accorder une attention			5-8-16	SPF Affaires étrangères & SPF	SPF Emploi :	SPF Affaires Etrangères

	<p>particulière à la question des droits de l'enfant dans la sensibilisation des entreprises</p> <p>Bij de bewustmaking van ondernemingen bijzondere aandacht besteden aan de rechten van het kind</p>				<p>Emploi + Régions & Communauté</p> <ul style="list-style-type: none"> Au niveau fédéral, la préparation du dossier d'assentiment au Protocole de 2014 relatif à la Convention sur le travail forcé de l'OIT se finalise. Nous n'attendons plus que les avis des inspecteurs des finances accrédités auprès des différents SPFs compétents. Ce Protocole est toutefois mixte et nécessite également, pour sa ratification, l'assentiment des Communautés et Régions. En novembre 2017, le Ministre de l'Emploi, Monsieur Kris Peeters, a participé à Buenos Aires à la Conférence mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants. A cette occasion, le Ministre a prononcé un discours annonçant la ratification prochainement du Protocole sur le travail forcé par la Belgique ainsi que la mise en œuvre de certaines actions du Plan d'action national sur les entreprises et droits de l'homme ciblant les droits des enfants (notamment la Toolbox et le séminaire sur les accords-cadres internationaux). <p>SPF AE</p> <p>Lors de la mission économique belge en Côte d'Ivoire en octobre 2017, un forum sur le travail des enfants dans le secteur cacaoyer a été organisé. Cf. action 7.</p> <p>Région Bruxelles-Capitale</p> <p>Hub. Brussels analysera les manières de matérialiser cette action.</p>	<p>En décembre 2018, en collaboration avec le secteur belge du chocolat et du commerce de détail, la société civile et les universités, le partenariat « Beyond Chocolate » pour un chocolat belge durable a été lancé.</p> <p>L'objectif central de « Beyond Chocolate » est d'améliorer durablement les conditions de vie des producteurs de cacao et de leurs familles dans les régions de production importantes pour le secteur belge. Le partenariat entend contribuer à ce que les producteurs de cacao (femmes et hommes) puissent subvenir à leur besoin, scolariser leurs enfants et à ce que les ressources naturelles soient exploitées durablement.</p> <p>L'accent est mis sur la lutte contre le travail des enfants, la lutte contre la déforestation et la garantie d'un revenu décent pour les producteurs de cacao locaux.</p> <p><i>Voir action 6</i></p> <p>IFDD</p> <p>Soutien matériel au développement du projet « Beyond Chocolate ».</p>
25	<p>Accorder une attention particulière à la ratification, au soutien et à la promotion d'une série de conventions de l'OIT ayant trait</p>	I	PO 3	5-8-16	<p>SPF Emploi & SPF Affaires étrangères + Régions & Communautés</p> <p>SPF Emploi</p> <p>La Belgique a ratifié la Convention n°156 sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, la Convention n°189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques et la Convention n°175 sur le travail à temps partiel. Pour les Conventions n°189 et n°156, un premier rapport détaillé comprenant des précisions sur la manière dont la Belgique a rempli les obligations qu'elle</p>	<p>SPF Affaires Etrangères</p> <p>* Les 3 conventions de l'OIT dans ce domaine sont en vigueur en Belgique (C156 sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, depuis le 10 avril 2015 ; C189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques, depuis le 10 juin 2015 ; C175 sur le travail à temps partiel, depuis le 8 juin 2016).</p> <p>* Un accent a été mis sur les droits de la femme dans la sensibilisation effectuée par le réseau de postes de la diplomatie belge via :</p>

	<p>aux droits de la femme</p> <p>Bijzondere aandacht besteden aan de ratificatie, ondersteuning en bevordering van een reeks IAO-conventies die betrekking hebben op de rechten van de vrouw</p>					<p>a contractées au titre de ces deux Conventions a été transmis à l'OIT.</p> <p>Région Bruxelles-Capitale</p> <p>Hub. Brussels analysera les manières de matérialiser cette action.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La sensibilisation et participation active dans les campagnes suivantes : ' She Decides' (mouvement réunissant des personnes influentes et des organisations la société civile lancé par une conférence internationale le 2 mars 2017 à Bruxelles en réaction à la Global Gag Rule remise en vigueur par le Président Trump) et '#ShelsEqual' (campagne de 6 mois lancée en marge des European Development Days le 5 juin 2018 à Bruxelles, par Global Citizen et avec la Belgique et le Luxembourg, destinée à collecter 500 millions USD afin d'avoir un impact positif sur les vies des femmes et des filles dans une large variété de domaines : santé et droits sexuels et reproductifs, santé maternelle et infantile, eau et hygiène, nutrition et sécurité alimentaire, problématiques liées à la migration, empowerment économique, etc...). - La mise en œuvre de la stratégie « <i>genre et développement</i> » de la coopération belge et de son plan d'action dont l'une des priorités est de promouvoir le leadership féminin ainsi que leur empowerment économique notamment via le travail décent et les opportunités entrepreneuriales. <p>* La mise en œuvre de la loi sur le gender mainstreaming de 2007.</p>
26	<p>Accorder une attention particulière à la ratification d'une série de conventions de l'OIT ayant trait à la santé et la sécurité au travail</p> <p>Bijzondere aandacht besteden aan de ratificatie van een reeks IAO-conventies die betrekking hebben op de gezondheid en veiligheid op het werk</p>	I	PO 3	5-16	SPF Emploi + Régions & Communautés	<p>SPF Emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Belgique a ratifié la Convention n°167 sur la sécurité et la santé dans la construction et la Convention n°170 sur la sécurité dans l'utilisation des substances chimiques sur les lieux de travail (ratifiée le 14 juin 2017). • Concernant la Convention n°187 relative au cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, la loi portant assentiment à cette Convention a été adoptée au niveau fédéral. Toutefois, la Convention n°187 est mixte et relève donc aussi de la compétence des Communautés. A l'heure actuelle, la ratification par la Belgique de la Convention n°187 nécessite encore l'assentiment de la COCOF. <p>Région Bruxelles-Capitale</p> <p>Hub. Brussels analysera les manières de matérialiser cette action.</p>	
27	<p>Sensibiliser les entreprises belges à la problématique de</p>	I	PO 3	16	SPF Affaires étrangères et SPFs concernés	<p>SPF Economie</p> <p>Le PCN, en partenariat avec d'autres acteurs privés avait organisé une conférence avec la publication d'une</p>	<p>SPF Affaires Etrangères</p> <p>Mission économique au Mexique 2019</p>

	<p>la corruption et renforcement des engagements belges sur cette thématique</p> <p>De Belgische ondernemingen sensibiliseren met betrekking tot de problematiek van de corruptie en de Belgische verbintenissen rond deze thematiek versterken</p>				<p>brochure_ Guide anticorruption pour les entreprises belges à l'étranger en décembre 2016. Cet événement a été réitéré en décembre 2017 avec la parution d'une nouvelle brochure ciblant les PME, Une PME de confiance rejette la corruption : pourquoi, comment ?.</p>	<p>* Recours au réseau diplomatique belge pour sensibiliser les entreprises belges au problème de la corruption des agents de l'État dans les transactions commerciales internationales. Dans le cadre de cet exercice, le guide anti-corruption pour les entreprises belges à l'étranger a notamment été distribué au réseau diplomatique.</p> <p>* Lors de la Mission économique belge au Mexique, prévue en février 2019, un événement Responsible Business Conduct sera organisé autour du thème de la « corruption ».</p> <p>* Organisation d'un débat avec le société civile dans le cadre du second cycle d'examen de la Convention des Nations Unies contre la corruption (débat organisé en mai 2018 au SPF Affaires Etrangères). BE a ratifié le Transparency Pledge de la UNCAC Coalition et s'engage au travers de cette adhésion à une transparence du suivi et des résultats du second cycle d'examen de l'UNCAC (publication du calendrier évaluation, débat avec la société civile, publication du rapport...)</p> <p>* Sur base du MoU conclu entre le SPF Affaires Etrangères et le SPF Justice en octobre 2015, le SPF Affaires Etrangères a transmis au SPF Justice des cas présumés de corruption internationale relatés par nos Postes diplomatiques à l'étranger impliquant des entités belges à l'étranger. Ce canal de diffusion des informations a permis l'ouverture d'enquêtes en cours près le Parquet Fédéral de Belgique.</p> <p>* BE a soutenu l'ONUSC dans des projets liés à la lutte contre la corruption par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une contribution volontaire de 2.000.000 USD pour « <i>Global Programme for Combating Wildlife and Forest Crime and corruption in Arica</i> » - Une contribution volontaire de 2.000.000 USD pour le "Trust Fund for Victims of Human trafficking, especially women and children" - Une contribution de 150.000 euros pour le projet " Strengthening the rule of law and fight against corruption in the Sahel region" - Une contribution de 100.000 euros pour le projet" support of the implementation of the Stolen Asset Recovery Initiative" 	
28	<p>Exécution du Plan d'action flamand "Entrepreneuriat international durable 2014-2015-2016" (« Duurzaam Internationaal Ondernemen 2014-2015-2016 ») Uitvoering van het</p>	I & II	OP 3C, 3D, 8 & 18	5 12 12 17	Région flamande	Information non communiquée	

	Vlaams Actieplan "Duurzaam Internationaal Ondernemen 2014-2015-2016"						
29	Faciliter la circulation des connaissances dans le domaine des droits de l'Homme et de la RSE Kennisdifusie op het vlak van mensenrechten stimuleren	I & II	PO 3 & 17	8- 16	Région wallonne	Information non communiquée	
30	Exploiter l'existant au niveau européen Hetgeen er op Europees niveau bestaat exploiteren	I	3	8 -16	Région wallonne	Information non communiquée	
31	Mettre en avant les pratiques exemplaires des entreprises Beste praktijken van de ondernemingen in de schijnwerpers zetten	I	3	8 -16	Région wallonne	Information non communiquée	
32	Former les entreprises dans le domaine du respect des droits de l'Homme Ondernemingen opleiden inzake	I & II	PO 3 & 18	8-16	Région wallonne	Information non communiquée	

	respect voor de mensenrechten						
33	<p>Importation, exportation et transit d'armes, de munitions, de matériel militaire et de maintien de l'ordre et de biens à double usage</p> <p>In-, uit- en doorvoer van wapens, munitie, militair materiaal, ordehandhavings materiaal en producten voor tweeërlei gebruik</p>	I	PO 3A, 3C, 7, 10B & 10C	12-17	Région flamande	Information non communiquée	<p>Région flamande</p> <p>* Optimisation du décret sur le commerce des armes et de l'arrêté sur le commerce des armes : cette action est clôturée. Toutes les propositions mentionnées ont été mises en œuvre.</p> <p>* Aider les entreprises flamandes à élaborer ou à améliorer leurs programmes de contrôle internes pour se conformer aux procédures de contrôle des exportations : les autorités flamandes ont pris diverses initiatives, dont un manuel et une nouvelle page web à ce sujet (https://www.fdfa.be/nl/internal-compliance-programme).</p> <p>* Promotion du traité des Nations Unies sur le Commerce des Armes : les autorités flamandes ont récemment versé une contribution de 20.000 euros au fonds fiduciaire volontaire du traité. Cet argent sert à soutenir les États parties qui ont besoin d'une assistance dans la mise en œuvre du Traité.</p>

UN GP's B&HR: United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights

PO: Principe Opérationnel

RW : Région Wallonne

RF : Région Flamande

RB : Région Bruxelloise

CIDD : Commission Interdépartementale pour le DD

RSE : Responsabilité Sociétale des Organisations

PCN : [Point de Contact National en Belgique de l'OCDE](#) auprès du SPF Economie

Colophon

Publication : Rapport annuel 2018 de la CIDD

Editeur responsable : Dieter Vander Beke, Président de la Commission Interdépartementale pour le Développement Durable (CIDD)

Publication mars 2019

Secrétariat de la CIDD assuré par l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD), Rue Ducale 4, 1000 Bruxelles

Tél. : 02/501.04.62